



# EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS LOCAUX DANS LES REGIONS DU SAHEL ET DU NORD DU BURKINA FASO

## RAPPORT FINAL

Décembre 2022



Nom de l'intervention évaluée

Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso

Dates de l'évaluation et du rapport

15 Déc 2021 -15 Avril 2022

Pays de l'intervention évaluée

Burkina Faso

Noms de l'évaluateur

KAM Oleh  
PNUD/HCR

Nom de l'organisation ayant demandé l'évaluation

Bailleur de fonds : Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix

### REMERCIEMENTS

La mission d'évaluation objet de ce rapport a enregistré la pleine coopération des parties prenantes : le PNUD et l'HCR à travers leurs Bureaux Pays au Burkina Faso ; la partie nationale à travers les Ministères techniques impliqués dans le projet, Le Secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel, le Secrétariat du PBF au Burkina Faso ainsi que les ONGs partenaires  
Que tous en soient remerciés ici

## Table des matières

<b>1 Sigles et acronymes</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>3</b>
<b>Résumé analytique</b> .....	<b>4</b>
<b>1. Contexte et justification</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Objet et but de l'évaluation</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Champ et objectifs de l'évaluation</b> .....	<b>11</b>
3.1. But de l'évaluation .....	11
3-2- Objectifs de l'évaluation .....	11
3.3. Portée de l'évaluation .....	11
3.4. Utilisation de l'évaluation .....	12
<b>4. Approche et méthodes d'évaluation</b> .....	<b>12</b>
4.1. Collecte de données .....	12
4.2. Approche analytique .....	14
4.3. Limites de l'évaluation .....	14
4.4. Analyse des données collectées .....	15
4.5. Evaluabilité du projet .....	15
4.6. Ethique et responsabilité .....	15
<b>5. Principaux constats de l'évaluation</b> .....	<b>15</b>
5.1. Pertinence .....	15
5-2- Efficacité .....	26
5.3. Efficience .....	38
5-4. Pérennité .....	42
5.5. Sensibilité au conflit .....	45
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>46</b>
<b>7. Les enseignements tirés</b> .....	<b>47</b>
<b>8. Recommandations</b> .....	<b>48</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>50</b>

## Sigles et acronymes

SIGLES ET ACRONYMES	DEFINITION
A2N	Association Nodde Nooto
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ASNU	Agences du Système des Nations Unies
CAD/OCDE	Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique
CCO	Conseil Conjoint d'orientation
CCC	les Cadres de concertation communaux
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CLEP	Comité Local d'Examen des Projets
CONAREF	Commission Nationale pour les Réfugiés
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CPD	Country Programme Document
CRCCT/S	Conseil régional de la chefferie coutumière et traditionnelle du Sahel
CT	Collectivité Territoriale
CTS	Comité Technique de Suivi
CVD	Conseil Villageois de Développement
GOLCOS	Gouvernance locale et Cohésion sociale
DEPAC	Projet d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
DGCOOP	Direction Générale de la Coopération
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGDT	Direction Générale du Développement Territorial
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGMEC	Direction Générale de la Modernisation de l'État Civil
DGPCS	Direction Générale de la Promotion de la Cohésion Sociale
DRC	Danish Refugee Council
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
FDS	Forces de défense et de sécurité
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
ENAM	École Nationale d'Administration et de Magistrature
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF en anglais)
FICOD	Fonds d'investissement des Collectivités Décentralisées
GPCL	Gestion Pacifique de Conflits Locaux
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HCRUN	Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale
ISSH	Institut Supérieur de Sécurité Humaine
NDI	National Democratic Institute

<b>OREPREGECC</b>	Observatoire Régional pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire
<b>PBF</b>	Fonds de Consolidation de la Paix
<b>PDI</b>	Personne Déplacée Interne
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PUS-BF</b>	Programme d'Urgence pour le Sahel
<b>UFC</b>	Union fraternelle des croyants

### Liste des tableaux

Tableau 1: Les utilisateurs et utilisations de l'évaluation	12
Tableau 2: Nombre de réunions et intervenants rencontrés	13
Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés	14
Tableau 4: Mesure du cadre de résultats du projet	27
Tableau 5: Les principaux facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement) l'atteinte des résultats attendus	34
Tableau 6: Les principaux facteurs externes majeurs qui ont influencé (négativement) l'atteinte des résultats attendus	35
Tableau 7: Liste de projets en lien avec le projet GPCL	37
Tableau 8: Situation du budget mobilisé et dépensé du projet GPCL30/06/2022	38
Tableau 9: Exécution du budget	39

### Liste des graphiques

Graphique 1: Nombre de conflits	29
Graphique 2: Répartition du Budget du projet par Agence	38
Graphique 3: Répartition du budget par rubriques	39

## Résumé analytique

### Introduction

Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de \$ 2'200'134, le projet « *Appui à la Gestion Pacifique de Conflits Locaux dans les Régions du Sahel et du Nord Burkina Faso* », du PNUD et du HCR, d'une durée initiale de 24 mois, a débuté le 01 janvier 2019 et s'est achevé le 30 juin 2021 à la suite d'une extension sans coûts de six mois. Initialement déployée dans 15 communes des régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel, la mise en œuvre du projet a connu une extension de la couverture géographique à 19 communes des régions du Sahel (11 communes), du Nord (7 communes), du Centre Nord (1 commune) du fait du contexte sécuritaire difficile. Les 4 nouvelles communes sont : Ouahigouya, Barga et Titao dans la région du Nord et Kaya dans la région du Centre Nord.

Le projet est bâti sur un partenariat étroit entre les agences récipiendaires des fonds (PNUD & UNHCR) et les partenaires gouvernementaux (ministères sectoriels, services techniques déconcentrés, administrations déconcentrées, collectivités territoriales) et non gouvernementaux (ONG & associations). Le projet entend faire la promotion des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Cet objectif général s'articule autour de trois (3) résultats stratégiques à savoir (i) les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie (Résultat stratégique 1), (ii) les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends. (Résultat stratégique 2) et, (iii) les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends (Résultat stratégique 2) et (iii) les structures/CLP de la région Nord du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener (Résultat stratégique 3).

### But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- *Concernant la redevabilité*, cette évaluation répond à l'exigence de rendre compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Projet (redevabilité verticale), d'une part aux Partenaires institutionnels et partenaires d'exécution, et aux populations ciblées (redevabilité horizontale) d'autre part par les effets des interventions mises en œuvre ;
- *S'agissant du but de l'apprentissage*, cette évaluation permettra d'informer le PNUD, le HCR, et ses partenaires, le Secrétariat Technique du PBF sur les bonnes pratiques développées afin de les guider dans la formulation de projets futurs.

### Objectifs de l'évaluation

L'objectif global de l'évaluation finale indépendante est d'analyser les résultats de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont de :

- Apprécier la pertinence du projet par rapport au contexte et priorités en termes de cohésion sociale et de consolidation de la paix et de développement ;
- Apprécier l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats ; la synergie avec d'autres projets financés par PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires ;
- Apprécier l'efficience dans la gestion des ressources financières ;
- Examiner la stratégie de mise en œuvre adoptée, dont les mécanismes de gestion et de coordination conjoints du projet ;
- Documenter les succès et les résultats importants qui n'ont pas été atteints pendant la mise en œuvre du projet et les raisons ;
- Déterminer le niveau actuel des indicateurs du cadre de résultats du projet ;
- Identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;

- Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

## **Méthodologie**

La méthodologie adoptée pour cette évaluation est une approche participative et inclusive, impliquant toutes les parties prenantes, utilisant les techniques de collecte de données quantitatives et qualitatives basées sur la triangulation des données primaires et secondaires. Pour la collecte des informations, les techniques utilisées ont été : i) la revue documentaire, ii) les entretiens semi-directifs, iii) les focus groups dirigés, iv) ainsi que l'observation directe à travers des visites de certains sites d'intervention.

*La revue documentaire* a permis de collecter des informations utiles pour mieux cerner la problématique globale de la cohésion sociale au Burkina Faso. Pour ce faire, les documents consultés ont été notamment : le document de projet (accord de contribution), les documents de politique et de stratégies sur la cohésion sociale, les cadres programmatiques des Agences du SNU, les rapports d'études sur la cohésion sociale, les rapports trimestriels et annuels consolidés ; les rapports d'activités des ONGs partenaires.

*Les entretiens individuels semi-directifs* ont été réalisés auprès du personnel du PNUD, du HCR, des acteurs gouvernementaux impliqués, des ONG partenaires de mise en œuvre, des associations.

*Les entretiens de groupes* ont été réalisés auprès des membres des comités mixtes, des populations hôtes hommes, femmes, jeunes).

*Des observations directes* ont été menées sous forme de visites de terrain sur les sites des réfugiés.

L'évaluation a été basée sur quatre des critères standards d'évaluation définis par l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité. Elle a été conduite dans l'optique de l'approche droits humains et de l'égalité des sexes.

La collecte des données s'est déroulée du 14 au 27 mars 2022. Les données collectées des différents entretiens (individuels et de groupe) ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées fortes. L'analyse globale s'est faite sur la base des constats obtenus après triangulation des informations recueillies, c'est-à-dire par une comparaison croisée des trois méthodes de collecte de données utilisées ou par un recoupement auprès de diverses sources. La triangulation a permis de valider les principales conclusions à partir desquelles les principales recommandations ont été formulées.

## **Contraintes et difficultés rencontrées**

Aux rangs des difficultés rencontrées et surmontées figurent : (i) l'impossibilité pour le consultant de se rendre dans certaines communes du fait de la situation sécuritaire et (ii) l'indisponibilité de certains acteurs pendant la période de l'évaluation. Ces difficultés ont été surmontées à travers des entretiens téléphoniques ; visioconférence/

## **Conclusions clés par critère**

**Pertinence** : Le projet d'Appui à la gestion pacifique des conflits s'inscrit dans le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) et contribue de ce fait à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES). De plus, il répond au cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2018-2020 dans lequel les régions du Nord et du Sahel sont les points de convergence majeure de l'engagement collectif des Nations Unies. De même, le projet s'inscrit dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix (sustaining peace) lancée par les Nations Unies au Burkina Faso en 2017. En outre, le projet est en ligne avec les Plans stratégiques du PNUD et du HCR, et les ODD en matière de paix et de cohésion sociale. Le projet est pertinent car il cible les causes structurelles des conflits qui sont liés à la transhumance et à la compétition sur les ressources naturelles (eau, pâturages) sont de plus en plus fréquents et les plus nombreux.

Par ailleurs, le projet a fait montre d'une flexibilité et souplesse remarquable en développant des stratégies adaptatives relatives au contexte sécuritaire et à la pandémie de la COVID 19.

**Efficacité** : Le projet a globalement fait preuve d'une efficacité remarquable dans la réalisation de ses produits. Le projet a enregistré une très bonne performance. Sur les 16 indicateurs du cadre de résultats, 12, soit 75% ont atteint les cibles prévues. Cependant, le tableau de bord n'a pas été rendu disponible. Le projet a atteint des résultats

probants en matière de renforcement de la cohésion sociale entre les populations hôtes, les réfugiés et les PDI. En effet, le nombre de conflits dans la zone d'intervention sahélienne du projet pendant la période de mise en œuvre est passé de 82% (2015 – 2018) à 17% (2019 - 2021). Il s'agit majoritairement de conflits fonciers qui opposent agriculteurs et agriculteurs, les éleveurs entre eux, les éleveurs et les agriculteurs, mais aussi les communautés et les exploitants miniers. Sur les 120 conflits identifiés, 64 ont pu être gérés de façon pacifique. Ce qui donne un taux de 53,33% de résolution pacifique de conflits. Du point de vue structurel et sociétal, le projet a contribué à la prise de conscience collective et institutionnelle sur les capacités des structures d'intercession et de médiation communautaires de concourir efficacement à la réconciliation nationale, à la prévention et à la résolution de certains conflits et besoins de réconciliation identifiés

**Efficiace** : La gestion des fonds par les partenaires d'exécution est globalement satisfaisante. Cette performance est le résultat d'un renforcement des capacités aux procédures et outils de gestion assuré par les agences et de l'efficacité du dispositif de suivi de la mise en œuvre des plans de travail annuels. L'analyse du budget montre que la grande majorité du budget a été orientée vers la mise en œuvre des activités (77,73%). Ceci est un gage d'efficiace du projet. L'évaluation a noté que le projet a obtenu des résultats probants dans l'exécution budgétaire. En effet, le taux d'exécution financière du projet est très significatif (87%). Le budget n'a pas été exécuté dans la totalité car l'activité relative au développement d'une base de données de risques pour le Nord et le Sahel n'a pas été réalisée. Le coût de cette activité était de \$28 281,00. Cette activité était l'apanage du PPNUD. Le HCR a un taux d'exécution financière de 100%.

**Durabilité** : Le Projet a visé l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales de manière générale et spécifiquement l'Unité de coordination du PUS-BF, les autorités locales et communautaires, les ONG, les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de fortes capacités techniques. Les ONGs partenaires ont intégré les acquis du projet dans leurs activités « traditionnelles » à travers d'autres financements. Par ailleurs, le renforcement des capacités des structures locales d'intercession et de médiation existantes pour la prévention et la gestion de conflits communautaires est un gage de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Ces mécanismes de paix sont connectés à l'Observatoire Régional pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire (OREPREGECC). Les infrastructures pastorales et les forages construits/réhabilités vont perdurer au-delà de la fin du projet.

**Genre, Equité et Droits Humains** : Les populations hôtes, les réfugiés, les personnes déplacées internes, les jeunes, les femmes ont bénéficié des interventions du PNUD et du HCR. Le projet a contribué à la participation des femmes et des jeunes aux instances de prise de décision dans les villages à travers les comités de paix. La construction/ réhabilitation des infrastructures pastorales, les forages d'eau, bénéficient aux femmes, aux filles et aux jeunes. L'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion ont été au cœur des actions du projet. Au-delà de l'exigence de participation minimale de 30% de jeunes et des femmes dans les actions engagées par le projet, des actions spécifiques ont ciblé les femmes et les jeunes notamment sur les techniques d'alerte précoce et médiation afin qu'ils puissent participer aux mécanismes d'alerte précoce. A titre illustratif, 149 femmes ont accru leurs capacités en technique de plaider au niveau communautaire pour l'inclusion dans les mécanismes, en technique d'analyse locale de conflits communautaires, en technique d'élaboration de plans d'actions pour la prévention et la résolution pacifique des conflits. Cela a débouché sur l'intégration de 71 femmes dans les structures d'intercession et de médiation dans le Sahel dont 02 dans les instances de prise de décision. Aussi des associations de femmes comme la Coalition des femmes debout pour la paix au Sahel, l'association Golle des Femmes de Djibo pour le Travail, l'association pour l'Unité de la jeunesse et le développement en Afrique (UNIUED AFRIQUE), ont bénéficié de renforcements de capacités diverses en techniques de prévention et de gestion des conflits

### Principales recommandations

- Rendre le cadre de résultats sensible au genre à travers l'élaboration des indicateurs des produits ;(PNUD/HCR)
- Dans le cadre d'un projet de même nature, promouvoir une approche véritablement conjointe et intégrée en faisant des efforts pour promouvoir des activités conjointes et des missions de suivi conjointes sur le terrain au-delà de l'élaboration des PTA conjoints ; (PNUD/HCR)
- Déployer la plateforme de suivi des fragilités et des conflits. Le tableau de bord des risques de conflits n'a pas pu se réaliser comme prévu en raison d'une multitude de facteurs dont le défi sécuritaire. Toutefois, en collaboration avec le secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et le projet Multilatéral

Platform for Prevention and Peacebuilding in Burkina Faso – MPPP-BF au Burkina Faso, une plateforme de suivi des fragilités et des conflits a été développée ; **(PUS-BF)**

- Les comités mixtes ont reçu des financements de leurs plans d'action en vue de mener des activités de sensibilisation et de renforcement de la cohésion sociale. Avec la fin du projet, les comités rencontrent des difficultés de fonctionnement. Leur durabilité constitue un défi. Pour une pérennisation de ces comités où les membres font du bénévolat, il serait judicieux de les rattacher aux structures étatiques dans les différentes régions et également les appuyer avec des AGR (location de chaises, bâches, tricycles) ; **(GOUVERNEMENT/ONU/DHCR)**
- Respecter les engagements contractuels dans le cadre de la délivrance des prestations ; **(Prestataires de services) ;**
- Renforcer le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire Régional pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire **(Gouvernement)**
- Désigner de nouveaux points focaux en remplacement de ceux qui ont été mutés pour favoriser le fonctionnement optimal du Comité de suivi technique **(Gouvernement)**

## 1. Contexte et justification

---

1. Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques de groupes armés occasionnant d'énormes incidents sécuritaires et de graves violations des droits humains. De l'analyse des fragilités effectuée, il apparaît divers facteurs de fragilités et de risques au nombre desquels l'effritement de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité (FDS) d'une part et entre les populations et l'Administration d'autre part, l'insécurité et l'instabilité, la radicalisation et l'extrémisme violent, la faible présence et les capacités limitées de l'État. Des fragilités peuvent être aussi constatées au niveau de la compétition pour les ressources naturelles essentielles, la remise en cause par les jeunes générations des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés, l'exploitation anarchique de l'orpaillage et la cohabitation populations hôtes et réfugiés. Les facteurs de fragilité ont affaibli les équilibres socio-économiques au niveau des communautés et remettent en cause la cohésion sociale et la paix communautaire. La dégradation de la situation sécuritaire et socio-économique impacte particulièrement les femmes et les jeunes filles qui s'exposent à des violences multiples et voient leurs responsabilités en matière de mobilisation des moyens de subsistance s'accroître. La situation est aussi marquée par des assassinats et des menaces de mort de leaders d'opinion, la fermeture de nombreux services publics (écoles, centre de santé, etc.), un déplacement massif de populations (1 121 960) et un accroissement des tensions communautaires. Ces facteurs interreliés requièrent une réponse intégrée. Pour faire face à cette situation, le gouvernement burkinabè a déployé plusieurs programmes de développement d'envergure en appui à la réponse militaire. Il s'agit notamment du Programme d'Appui au Développement des Économies locales (PADEL) et du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS/BF).

2. Pour soutenir les efforts du gouvernement Burkinabé, le Système des Nations Unies a mis en place un certain nombre d'initiatives notamment les projets financés par le fonds de consolidation de la paix axés autour du renforcement des actions de paix durable (Sustaining Peace). C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Appui à la Gestion Pacifique des Conflits Locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso. Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) pour un montant total de 2 200 134 USD réparti en trois (3) tranches, le projet est mis en œuvre respectivement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (1 879 134 USD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (321 000 USD). Ce projet, qui vient en appui au Programme d'urgence pour le Sahel, couvre onze (11) communes de la région du Sahel (Dori, Seytenga, Gorgadji, Djibo, Kelbo, Arbinda, Sebba, Mansila, Gorom-Gorom, Deou, Oursi) et quatre (4) communes de la région du Nord (Kain, Thiou, Banh et Sole) du Burkina Faso.

3. Le projet est bâti sur un partenariat étroit entre les agences récipiendaires des fonds (PNUD & UNHCR) et les partenaires gouvernementaux (ministères sectoriels, services techniques déconcentrés, administrations déconcentrées, collectivités territoriales) et non gouvernementaux (ONG & associations). Le projet entend faire la promotion des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Cet objectif général s'articule autour de trois (3) résultats stratégiques attendus à savoir (i) les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie (Résultat stratégique 1), (ii) les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders

communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends (Résultat stratégique 2) et (iii) les structures/CLP de la région Nord du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener (Résultat stratégique 3).

4. La gouvernance du projet s'appuie sur divers cadres qui assurent le pilotage et l'orientation stratégique, le suivi et l'assurance qualité des réalisations et la mise en œuvre opérationnelle. Il s'agit du Conseil Conjoint d'orientation (CCO) et du Comité Technique de Suivi des projets financés par le PBF qui assurent le suivi à travers leurs sessions statutaires et du Comité de suivi technique qui regroupe les partenaires de mise en œuvre. Outre le contexte sécuritaire difficile marqué par la récurrence des attaques terroristes de groupes armés dans les zones d'intervention du projet, il convient de relever que la mise en œuvre a été fortement impactée par la pandémie de la COVID 19. Au regard de ces contextes, le projet a bénéficié d'une prolongation de six (06) mois faisant passer la durée de 24 à 30 mois et d'une extension géographique sur les communes de Kaya (Centre-Nord), Barga, Ouahigouya, Titao (Nord) pour permettre la poursuite de la réalisation des activités et la prise en compte de certaines cibles qui se sont déplacées.

## 2. Objet et but de l'évaluation

5. Le projet "d'Appui à la gestion pacifique des conflits locaux (GPCL)" a pour objectif global de prévenir la violence et gérer de façon plus pacifique les divers conflits communautaires en vue de réduire les tensions. Le projet entend faire la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Ces mécanismes adresseront les problématiques majeures identifiées telles que les conflits sociaux, les conflits découlant de la transhumance, de la présence des réfugiés. Le Burkina Faso fait partie des pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé les mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement de disputes. De plus, le gouvernement Burkinabé a largement montré sa volonté à rétablir la paix dans les régions du Nord et du Sahel et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) représente l'expression de cette volonté.

6. Avec un financement du Fonds de Consolidation de la Paix de \$ 2 00 134, les Agences bénéficiaires sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). D'une durée initiale de 24 mois, le projet a été prorogé à la suite d'une extension sans coûts de six mois. Le projet s'est déroulé du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2021, soit 30 mois d'exécution. De même, le projet devrait couvrir 15 communes de la zone d'intervention du PUS-BF (04 dans la région du Nord et 11 dans celle du Sahel). Cependant, compte tenu de la situation sécuritaire délétère, il y a une extension géographique par l'ajout de 4 nouvelles communes. En définitive, le projet a couvert les zones géographiques suivantes :

- **Région du Nord** : Kain, Thiou, Banh et Sole, Ouahigouya, Barga, Titao
- **Région du Sahel** : Déou, Gorom-Gorom, Oursi, Dori, Falagountou, Gorgadji, Arbinda, Djibo, Kelbo, Mansila, Sebba
- **Région du Centre Nord** : Kaya.

7. Les différentes interventions du projet se sont articulées autour de trois (3) résultats stratégiques complémentaires que sont :

**Résultats stratégiques visés** : A la fin du programme en 2020, la cohésion sociale entre éleveurs, agriculteurs, et orpailleurs, entre réfugiés et population hôte dans la région du Sahel (Seno, Oudalan, Soum et Yagha) et dans la Région du Nord (Lorum et Yatenga) est renforcée et les conflits intercommunautaires, y compris ceux autour des ressources naturelles, sont gérés de façon pacifique.

**Résultat 1** : A la fin du programme, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie.

- ❖ **Produit 1.1** Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées.

8. Cette cartographie, conduite pour les 15 communes des régions du Nord et du Sahel, devrait permettre de répertorier toute structure d'intercession et de médiation y compris les comités mixtes réfugiés/population, d'en

relever leur mandat, leur champ d'action, les communes couvertes, la typologie des conflits dans les communes couvertes ; les acteurs des conflits, les notables influant des communes. Cette identification se fera sous forme d'études réalisées par des structures comme le Centre pour la Gouvernance Démocratique, Diakonia, National Democratic Institute (NDI) ou l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH) etc.

- ❖ **Produit 1.2** Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusives et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique

9. Les membres suivront des séances de formation sur une variété de sujets tels que: l'introduction aux complexités sociales et dynamiques, l'intelligence émotionnelle : compétence clé pour la médiation, négociation et la gestion des conflits, le cadre existant en matière de promotion de la paix au Burkina Faso, l'environnement et la prévention des conflits, la pratique des compétences de l'intelligence émotionnelle : écoute, faits et interprétation, la transformation du langage de plainte en langage de responsabilité, Modes et espaces de règlement des conflits. Ces formations seront faites par des structures comme le Centre pour la Gouvernance Démocratique, Diakonia, National Democratic Institute (NDI) ou l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH).

**Résultat 2 : A la fin du programme, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'Administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends.**

- ❖ **Produit 2.1** : Chacune des 15 communes ciblées disposent d'une analyse locale de conflits dotée de plan d'action, réalisée conjointement par les structures locales de médiation érigées en CLP de la commune.

10. Il convient ici d'accompagner le processus de pérennisation de la paix en dotant les structures locales d'intercession et de médiation érigées en CLP d'outils de gestion et de prévention des conflits pour un environnement durablement apaisé. Ces outils contribueront à appuyer les CLP dans le renforcement de la coexistence pacifique, de la construction de la paix ainsi que la mitigation des conflits et la gouvernance locale. Des organisations de la société civile nationale seront mises à contribution pour appuyer les CLP dans ce sens. Concrètement, l'appui devrait permettre de :

- Accompagner les CLP dans la mise en œuvre d'une enquête de terrain ainsi que la collecte de données ;
  - Procéder au dépouillement et à l'analyse des données recueillies en utilisant les outils statistiques existants
  - Identifier les grandes tendances en matière de conflits les plus courants au niveau local au Burkina Faso
  - Élaborer l'analyse de conflits proprement dite ;
  - Élaborer le plan d'action en relation avec les résultats obtenus ;
  - Présenter l'analyse de conflits et le plan d'action lors d'ateliers régionaux ;
  - Amener les participants à valoriser tous les mécanismes existants y compris les valeurs et cultures administratives en matière de médiation préventive des crises et de résolution des conflits ;
  - Renforcer les capacités des Structures/CLP pour une mobilisation des actions de dissémination et de plaidoyer en faveur de la paix et de la prévention des conflits aux plans technique et politique ;
  - Valoriser les initiatives communautaires de promotion d'une culture de paix et de respect des droits humains.
- ❖ **Produit 2.2** : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les orpailleurs, les PDI et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie

11. Il s'agit ici de former les groupes cibles du projet sur leurs droits et devoirs et sur la législation nationale en vigueur dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de l'orpillage, des réfugiés et des déplacés internes. Cette phase engendrera une meilleure compréhension de la problématique pour toutes les parties prenantes.

**Résultat 3 : A la fin du programme, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener.**

- ❖ **Produit 3.1:** Élaboration d'un tableau de bord dynamique des risques de conflits dans 15 communes de la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.

12. Le GPCL fera appel aux compétences du Crisis Response Unit du PNUD à New York pour l'établissement d'un tableau de bord (base de données) qui devra intégrer les informations déjà disponibles dans d'autres bases de données (Humanitaire et sécuritaire). Le tableau de bord des risques de conflits informera les activités des structures/CLP. Le tableau de bord des risques de crise (CRD) est un outil dynamique qui permet un suivi efficace et la compréhension des risques. Il fournit une base de preuves pour éclairer les décisions clés du système des Nations Unies. Le CRD facilite régulièrement la collecte et la gestion des données et visualise les informations pour communiquer des informations sur la nature et l'impact potentiel des risques liés à la crise. Le CRD veille à ce que des données pertinentes et actualisées soient facilement disponibles pour soutenir les processus de surveillance, analyse et formule des mesures et des réponses anticipées. Le CRD offre un guichet unique pour accéder, en temps réel, à un large éventail de ressources allant des données brutes à l'analyse sophistiquée : Indices globaux et indicateurs, Suivi des risques naturels, Bases de données d'incidents, Big Data, Images satellite, Flux de médias sociaux, Enquêtes d'experts et Reporting interne et analyse.

- ❖ **Produit 3.2 :** Les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs.

13. Le GPCL appuiera les structures/CLP à s'organiser et à tenir des réunions communautaires pour leur permettre de bien jouer leur rôle de médiateur dans les conflits qui peuvent apparaître à tout moment suite à la détérioration de la situation sécuritaire. Il s'agira aussi d'appuyer ces structures à utiliser les NTIC pour comme outils de prévention des conflits dans les communautés (early warning). En termes de résultats, à travers le GPCL, les Structures/CLP faciliteront le dialogue et impacteront positivement la vie des populations du Nord et du Sahel en permettant la communication entre les protagonistes actuels et anciens pour faire face aux rumeurs, craintes et méfiances potentiellement destructrices; en prévenant la violence par une surveillance conjointe, faciliter les négociations et planifier conjointement des événements potentiellement violents; en facilitant les processus locaux de rétablissement de la paix conduisant à des accords de paix locaux; en assurant la médiation des différends en cours ou nouveaux pour parvenir à une résolution commune des problèmes; en renforçant la cohésion sociale par le biais d'un dialogue. Ces dispositions sont une condition préalable nécessaire à une gouvernance durable, collaborative et inclusive ; en facilitant la réconciliation et en permettant la circulation d'informations locales et nationales pour que les défis locaux en matière de consolidation de la paix attention au niveau national puissent être atteints.

### **Stratégie de mise en œuvre du GPCL**

14. L'approche du Projet sera basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation, (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales et de "Do no harm". Le Projet visera l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales de manière générale et spécifiquement l'Unité de coordination du PUS-BF, les autorités locales et communautaires, les ONG, les OSC dont particulièrement les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. L'appropriation nationale visera également à assurer l'alignement des actions visées et les besoins et priorités nationales ainsi qu'à créer les synergies et complémentarités nécessaires. Cette approche sera également mise en œuvre en visant le partage d'expériences au niveau de l'expertise nationale et la promotion de la coopération sud-sud. Ainsi, les acquis déjà mis en œuvre sur le terrain seront capitalisés en vue de faciliter l'implémentation du projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale des ONG facilitera d'une part, l'appropriation du projet par les acteurs locaux et d'autre part, garantira leur engagement.

15. Le projet entend créer des partenariats avec des Organisations de la société civile burkinabè tels que le Centre pour la Gouvernance Démocratique (COD), le Diakonia, le WANEP-Burkina, l'Institut Supérieur de Sécurité Humaine (ISSH), le NDI et les Organisations de la société civile du Sahel (l'Association A2N, l'Union Fraternelle des Croyants de Dori etc.) et du Nord (Association Féminine pour le Développement du Burkina, le Centre Chrétien de réhabilitation et de réinsertion des marginalisés, l'Action citoyenne pour le Développement, le CRCCT/S ...) etc. qui pourraient avoir la charge de la mise en œuvre de certaines composantes du projet sur le terrain et assurer l'accompagnement des structures locales d'intercession et de médiation dans leurs activités de prévention et de gestion de conflits. Des partenariats seront aussi engagés avec les ministères techniques clés, liés aux domaines,

comme le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de la Femme, de la solidarité Nationale et de la Famille, le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'insertion professionnelle au niveau central. Au niveau local, le projet interagira avec les Cadres de concertation communaux (CCCo) et les tribunaux départementaux.

### 3. Champ et objectifs de l'évaluation

#### 3.1. But de l'évaluation

16. Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- *Concernant la redevabilité*, cette évaluation répond à l'exigence de rendre compte des résultats (prévus ou non prévus) qui ont été atteints par le Projet (redevabilité verticale), d'une part aux Partenaires institutionnels et partenaires d'exécution et aux populations ciblées (redevabilité horizontale) d'autre part par les effets des interventions mises en œuvre ;
- *S'agissant du but de l'apprentissage*, cette évaluation permettra (i) d'informer le Secrétariat du PBF et le Bureau de la Coordinatrice Résidente du système des Nations Unies, le PNUD, le HCR et ses partenaires sur les bonnes pratiques développées par les acteurs dans le but de contribuer à la prévention et à la gestion pacifique des conflits locaux au Nord et au Sahel du Burkina Faso et (ii) de guider le PNUD et le HCR à mieux répliquer les stratégies et approches qui marchent mieux dans la formulation des projets futurs.

#### 3-2- Objectifs de l'évaluation

17. L'objectif global de l'évaluation finale indépendante est d'analyser les résultats de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso. Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont de :

- Apprécier la pertinence du projet par rapport au contexte et priorités en termes de cohésion sociale et de consolidation de la paix et de développement ;
- Apprécier l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats, la synergie avec d'autres projets financés par PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires ;
- Apprécier l'efficacité dans la gestion des ressources financières ;
- Examiner la stratégie de mise en œuvre adoptée, dont les mécanismes de gestion et de coordination conjoints du projet ;
- Documenter les succès et les résultats importants qui n'ont pas été atteints pendant la mise en œuvre du projet et les raisons ;
- Déterminer le niveau actuel des indicateurs du cadre de résultats du projet ;
- Identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

#### 3.3. Portée de l'évaluation

18. La portée est analysée à trois niveaux : thématique, géographique et chronologique.

- *Portée thématique*

L'évaluation a porté sur les activités du projet articulées autour des trois principaux résultats : (i) les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie ; (ii) les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends (Résultat stratégique 2); (iii) les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener. De même, l'évaluation s'est basée sur quatre des critères

standards d'évaluation définis par l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité. L'évaluation sera conduite dans l'optique de l'approche droits humains et de l'égalité des sexes.

- *Portée géographique*

19. Le projet a été mis en œuvre dans les régions du Nord : Kain, Thiou, Banh et Sole, Ouahigouya, Barga, Titao ; région du Sahel : Déou, Gorom-Gorom, Oursi, Dori, Falagountou, Gorgadji, Arbinda, Djibo, Kelbo, Mansila, Sebba ; région du Centre Nord : Kaya. Pour des contraintes sécuritaires, la mission de terrain a eu lieu à Ouahigouya.

- *Portée chronologique*

20. L'évaluation a couvert la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2021, soit 30 mois.

### 3.4. Utilisation de l'évaluation

21. Les résultats de l'évaluation seront utilisés par les différentes parties prenantes.

**Tableau 1: Les utilisateurs et utilisations de l'évaluation**

Utilisateurs de l'évaluation	Comment les conclusions et recommandations seront utilisées
Gouvernement et aux acteurs engagés dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En contribuant à prévenir les conflits et à gérer pacifiquement les conflits, le projet servira d'initiative catalytique devant permettre d'anticiper les conflits qui pourraient survenir</li> </ul>
Parties Nationales (Gouvernement et ONGs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Se servir des évidences fournies par l'évaluation pour mettre en place des stratégies plus appropriées qui permettront d'exercer pleinement leurs fonctions</li> </ul>
PNUD/HCR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le partenariat avec le gouvernement et renforcer l'appropriation des interventions par les acteurs nationaux impliqués ;</li> <li>▪ Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement dans le cadre de la consolidation de la paix</li> <li>▪ Utiliser les recommandations pour les prochaines programmations.</li> </ul>
Secrétariat du PBF et Bureau du Coordonnateur Résident des NU	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la programmation des interventions et mieux coordonner la mise en oeuvre des projets PBF pour plus d'impact</li> <li>▪ évaluer la pertinence de l'approche, en particulier sur les questions de climate security</li> </ul>

### 4. Approche et méthodes d'évaluation

22. L'évaluation s'est déroulée selon une méthodologie participative et inclusive utilisant des méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives et l'analyse multivariée. Elle a reposé à la fois sur des données secondaires et primaires. La méthodologie utilisée est l'analyse des documents, des entretiens suivant une approche participative, consultative et transparente avec les parties prenantes. Les informations ont été triangulées dans la mesure du possible, et lorsque la vérification n'a pas été possible, la source a été mentionnée. La partie quantitative a documenté les effets principaux du projet à travers des données chiffrées collectées auprès des bénéficiaires directs et indirects du projet. Cette partie de l'évaluation a pris en compte le cadre de résultats du projet comme son point de départ. Le volet qualitatif a inclus les groupes de discussion, l'observation directe ainsi que des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes et auprès d'informateurs clés afin de compléter les données quantitatives.

23. Compte tenu du contexte actuel de la pandémie du COVID-19, la méthodologie de la mission y compris, les outils ont été adaptés au contexte pour garantir la qualité des produits et pour s'assurer du respect des normes et principes en pareils circonstances. Les mesures barrières ont été respectées (port du cache nez ; lavage des mains). Certaines données ont été collectées à distance à travers des interviews au téléphone.

#### 4.1. Collecte de données

**24. La revue documentaire :** Elle a consisté en la revue systématique des documents existants pour une meilleure compréhension du contexte, les progrès et les défis en matière de cohésion sociale. Cette collecte a été faite à travers l'examen documentaire de tous les documents pertinents : Il s'agit notamment :

- Le document de projet (PRODOC)
- Plan stratégique du PNUD 2018-2021
- Le PNDES
- Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) ( <https://pus-bf.org/> )
- Les plans de travail annuels ;
- Les rapports narratifs et financiers trimestriels et annuels consolidés ;
- Les rapports de suivi technique/financier
- Les rapports d'activités des partenaires de mises en œuvre
- Les accords du PNUD/HCR avec les partenaires de mises en œuvre

**25. Les entretiens semi-structurés** ont été réalisés auprès des ministères techniques, les membres de la communauté des donateurs, les représentants des principales organisations de la société civile, certains membres de l'UNCT et les partenaires d'exécution. Au total 62 entretiens individuels ont été faits dont 14 entretiens avec les femmes. De façon spécifique, les entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de personnes ressources au niveau du :

- PNUD
- UNHCR
- Secrétariat technique du PBF
- MATD
- Ministère de la Jeunesse
- Secrétariat du PUS
- Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP)
- Observatoire Régionale pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire (OREPREGECC)
- ONG partenaires de mise en œuvre (Association Nodde Nooto (A2N) ; Centre Pour la Gouvernance Démographique (CGD) ; WANEP Burkina, Intersos) ;
- Associations communautaires de femmes, de jeunes ;
- Les Comités de prévention et de gestion des conflits.

**26. Les Focus Group ou entretiens de groupes :** Les entretiens de groupe ont été réalisés avec des informateurs clés, y compris des hommes et des femmes, des bénéficiaires. De façon précise, les FGD ont été conduits avec les membres des comités mixtes de prévention et de gestion des conflits, les réfugiés, les PDI, les responsables des associations communautaires ; 27 personnes ont participé au FGD dont 7 femmes.

**27. L'Observations directe (visite de terrain) :** Des observations directes ont été menées sous forme de visites sur le terrain. L'observation directe s'est faite dans les camps de déplacés (PDI) à Ouahigouya.

**Tableau 2: Nombre de réunions et intervenants rencontrés**

Techniques de collecte des données	Nombre	Participants	
		Hommes	Femmes
Entretiens	62	48	14
Focus Groupe	3	20	7
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>68</b>	<b>21</b>
<b>Total participants</b>		<b>89</b>	

**Echantillonnage :**

28. La revue documentaire a couvert systématiquement l'ensemble des composantes du projet. Le projet a été mis en œuvre dans 19 communes des régions du Nord et du Sahel et du Centre Nord. Pendant la phase de démarrage, 10 communes avaient été retenues pour être couvertes par l'évaluation (4 pour le Nord et 6 pour le Sahel). Ces communes ont été choisies selon les critères suivants: (i) Critère de couverture stratégique du projet : avoir des personnes et des réalisations qui représentent les différents résultats du projet ; (ii) Critère de taille stratégique/volumique : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions d'une certaine

significativité dans le projet ; (iii) Critère de diversité géographique : avoir des personnes et des réalisations montrant une couverture sinon exhaustive du moins diversifiée des zones d'intervention du projet; (iv) Critère de qualité : avoir des personnes et des réalisations liées à des interventions réputées performantes et à d'autres qui le seraient moins, pour permettre des apprentissages diversifiés, articulés sur les succès et les insuccès ; et (v) Critère de sensibilité genre et inclusion sociale : avoir, au possible, des femmes et des personnes vulnérables et des réalisations en rapport avec ces groupes d'acteurs/bénéficiaires. Cependant, compte tenu de la situation sécuritaire, deux communes ont été retenues : Ouahigouya et Dori.

#### 4.2. Approche analytique

29. L'analyse des informations collectées a été guidée par les exigences des termes de référence, à savoir l'établissement des performances du projet autour des critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (CAD/OCDE) et des thématiques transversales, notamment le genre, les droits humains.

30. Dans le cadre du **critère de pertinence**, il est établi sur le plan stratégique comment le projet se positionne par rapport aux problématiques prégnantes du pays en matière de cohésion sociale. La qualité du cadre de résultats a été également examinée. A l'intérieur de ce critère, la question de la cohérence a été examinée pour mettre en relief la compatibilité du projet avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays, et dans le cadre national en général et les synergies. La pertinence a aussi été analysée en fonction de l'évolution du contexte, d'où le critère d'adaptabilité.

31. Dans le cadre du **critère d'efficacité**, le niveau de livraison des produits et de réalisation des résultats actés dans le cadre logique du projet, est déterminé, en se référant aux indicateurs prévus à cet effet. **L'analyse d'efficience** complète ce tableau en mettant en exergue la qualité des liaisons entre les rendus du projet et les ressources engagées (coût-bénéfice optimisé). L'efficience a été également considérée sous l'angle des plus-values apportées au projet par la qualité des processus de mise en œuvre, à travers globalement les performances ou les inerties du modèle organisationnel.

32. Sous le critère de **durabilité**, les éléments clés considérés comme déterminants de la pérennité des acquis du Projet, leur **appropriation nationale appréciée à l'aune des cadres institutionnel, sociopolitique et de gouvernance**, mais aussi de **l'existence de ressources relais**. Sous l'angle du **genre et des droits humains**, l'analyse détermine au premier degré, la représentation des femmes, des populations vulnérables et autres populations marginalisées dans le bénéfice des extrants, en mettant en exergue comment ils sont présents ou ne le sont pas dans le projet. Mais au-delà de cette approche extensive de dénombrement, l'analyse s'évertue également à déterminer si les différentes stratégies du projet incluent ou non des dispositions appropriées pour promouvoir l'égalité homme-femme, les droits humains, l'inclusion et la participation des groupes défavorisés (PDI, réfugiés).

**33. Recommandations issues de l'évaluation** : les recommandations sont ancrées dans les constats et les leçons apprises générés par l'évaluation. Chaque recommandation aide à résoudre un problème identifié par l'évaluation, ou à tirer un meilleur parti d'une niche d'opportunités dont l'évaluation a montré qu'elle n'est pas suffisamment valorisée dans le présent projet. **Les recommandations sont claires, concises et raisonnablement limitées en nombre, pour en favoriser la mise en œuvre.** Sont également spécifiés leurs **destinataires**.

#### 4.3. Limites de l'évaluation

34. La collecte de données a été limitée par un certain nombre de facteurs que le consultant a essayé d'adresser autant que possible lors de la mission.

**Tableau 3 : Réactivité de la mission aux défis rencontrés**

DEFIS RENCONTRES	STRATEGIES DE MITIGATION
Impossibilité pour le consultant de se rendre dans certaines communes du fait de la situation sécuritaire	• Echanges téléphoniques/ Partage du guide d'entretien par mail
Indisponibilité de certains acteurs pendant la période de l'évaluation	• Echanges téléphoniques/ Partage du guide d'entretien par mail

#### 4.4. Analyse des données collectées

35. Les données collectées lors des différents entretiens (individuels et de groupe) ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées fortes du discours livré par les informateurs lors des entretiens de groupes selon la méthode suivante : Extraction, pour chaque thème, des messages clés tels qu'exprimés par les informateurs ; hiérarchisation de ces messages en fonction de leur fréquence d'apparition dans chacun des groupes et dans l'ensemble ; comparaison entre les groupes de façon à dégager les divergences et les convergences ; illustration des messages clés par un verbatim qui reflète la perception exprimée par les enquêté(e)s. Des récits de vies sont élaborés pour illustrer les effets des interventions sur les bénéficiaires. Ces récits sont présentés sous formes d'encadrés dans le rapport. Des graphiques (histogrammes) sont faits à travers les données quantitatives provenant de diverses sources (rapports d'activités, documents stratégiques). Les données secondaires ont été triangulées entre elles, puis avec les données primaires et les observations directes, pour construire des jugements affinés.

#### 4.5. Evaluabilité du projet

36. L'évaluabilité du projet est influencée par quatre facteurs clés : i.) *la qualité de formulation du projet et de son cadre de résultats* ; ii.) *l'existence de données secondaires* de monitoring sur l'exécution ; iii.) *l'existence et l'accessibilité de sources de données primaires de qualité*, (iv) *existence d'une théorie du changement pour le projet* qui explique le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées ont mené aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. *Le cadre logique* du projet est un référentiel globalement techniquement cohérent pour permettre une évaluation de performances, avec notamment des indicateurs permettant de tracer la progression vers les cibles du projet. En ce qui concerne les *sources d'information* indispensables à une bonne évaluation, les données secondaires essentielles existent et sont disponibles : documentation sur le contexte (PNDES) ; CPD/PNUD ; documents de programmation et de mise œuvre du Projet (le document projet (prodoc), les plans de travail annuels, les rapports trimestriels et semestriels, les rapports de mission de suivi, les rapports financiers. Les sources primaires, quant à elles, ont été bien identifiées et ont pu être approchées avec les méthodes et outils. Au total, la revue de ces facteurs qui la surdéterminent permet de dire que l'évaluabilité du projet est bonne dans l'ensemble.

#### 4.6. Ethique et responsabilité

37. L'Évaluateur s'est conformé strictement aux prescriptions déontologiques du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation, avec acception et respect scrupuleux de son Code de conduite. Plus spécifiquement, pour garantir à la mission le plus haut standard professionnel, les attitudes suivantes ont été scrupuleusement observées : (i) Donner un égal respect aux parties prenantes interviewées ; (ii) Respecter la liberté de parole des interlocuteurs ; (iii) Respecter la diversité des acteurs et la refléter dans un échantillonnage inclusif, avec une attention particulière vers les femmes et les parties vulnérables ; (iv) Utiliser les protocoles appropriés pour toucher adéquatement les femmes et les plus défavorisés ; (v) Faire comprendre, d'entrée, à tous les interlocuteurs que l'Évaluateur n'est ni staff, ni membre d'aucune partie prenante, mais un professionnel externe et indépendant qui recherche des informations sur le projet et sa mise en œuvre ; (vi) Assurer aux sources toute la confidentialité et l'anonymat nécessaires ; (vii) Traiter avec tous dans la transparence, le respect et la sérénité ; (viii) S'écarter de toutes pratiques prohibées par le droit et la morale.

### 5. Principaux constats de l'évaluation

38. Après la collecte des données qualitatives et quantitatives auprès des différents acteurs, sur la base de la revue documentaire, des entretiens individuels semi directifs, des groupes de discussions, de l'observation directe et des visites de terrains, les constatations ont été faites conformément aux critères de l'évaluation. Les constats formulés sont les réponses aux questions de l'évaluation.

#### 5.1. Pertinence

❖ *Pertinence de la théorie de changement et l'approche du projet*

*Si les populations, notamment les éleveurs, les agriculteurs et les orpailleurs ont conscience de leurs droits et de leurs devoirs,  
Si les leaders communautaires agissent avec impartialité et,  
Si les mécanismes de prévention et de gestion de conflits sont inclusifs et opérationnels  
Alors, les conflits locaux, notamment ceux autour des ressources naturelles, seront réduits, parce que les populations auront confiance en ces mécanismes légitimes*

**Constat 1 : La théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes**

39. Le projet est doté d'une théorie de changement. La théorie de changement présente un raisonnement plausible, clair et logique pour décrire la façon dont les interventions envisagées contribuent au changement souhaité en matière de cohésion sociale. L'analyse de la théorie de changement du projet s'est faite à partir de l'outil de contrôle de l'assurance qualité d'une théorie de changement contenue dans la note d'orientation complémentaire du PNUAD<sup>1</sup>. Cette section fait une analyse de la mesure selon laquelle la théorie s'est traduite dans le document projet. Partant de l'analyse causale, la théorie du changement décrit la relation existante entre les résultats du niveau inférieur et ceux de niveau supérieur et identifie les conditions préalables, les risques à prendre en compte aux différentes étapes du processus. Elle montre comment des résultats spécifiques peuvent aboutir à des changements au niveau de l'impact et identifie les actions à entreprendre afin d'aboutir aux résultats escomptés. La théorie générale du changement sous-tendue par le projet est que :

40. La théorie de changement est basée sur un processus participatif et inclusif, impliquant plusieurs parties prenantes et permettant d'intégrer les points de vue des acteurs institutionnels (Ministères techniques), les Collectivités locales, les populations hôtes, les femmes, des jeunes, les réfugiés, les PDI, des détenteurs de droits et des communautés vulnérables. En effet, le processus de planification et de formulation du projet a reposé sur une analyse des facteurs de risque et de fragilité. L'analyse causale menée sur la dynamique des conflits au Burkina Faso, indique que les principaux facteurs de fragilité et de risque sont les suivants : (i) l'insécurité et l'instabilité ; (ii) la radicalisation et l'extrémisme violent et (iii) la faible présence et les capacités limitées de l'État. Ces facteurs sont inter-reliés et de ce fait requièrent une réponse intégrée.

41. L'examen du PRODOC, révèle une analyse des acteurs et des causes structurelles des conflits dans la région du Sahel du Burkina Faso. L'on note :

**42. Stress environnemental :** La situation géographique du pays l'a rendu vulnérable à des désastres environnementaux, et notamment à une période de sécheresse aiguë en 1970 qui a provoqué des contraintes internes et a contribué aux tendances auxquelles le pays est confronté jusqu'aujourd'hui. L'instabilité au Burkina Faso se manifeste sous la forme de fréquents affrontements intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs causés par la rareté des ressources disponibles. Le pays a aussi dû faire face à un afflux massif de réfugiés suite à la sécheresse, ainsi qu'à l'arrivée récente de 35'700 personnes venant de la partie septentrionale du Mali avec 50'000 animaux, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur des ressources déjà limitées<sup>2</sup>.

**43. Question des réfugiés :** Depuis des décennies, le Burkina Faso accueille de façon continue un grand nombre de réfugiés sur son territoire suite à des événements liés aux troubles politiques et sécuritaires dans d'autres pays. Les chiffres indiquent qu'en 2016, le Burkina Faso abritait 34 207 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la large majorité (95 %), d'origine malienne, est installée dans la Région du Sahel. Un des facteurs aggravant de la pauvreté dans la région est le fait que la zone d'accueil se situe dans un environnement difficile et la présence des réfugiés augmente la pression sur les ressources et services déjà limités (eau, foncier, énergie, environnement, santé, éducation, etc.) et cette situation peut engendrer des conflits entre communautés hôtes et réfugiés malgré que les communautés hôtes burkinabè continuent à faire preuve d'une remarquable solidarité vis-à-vis des réfugiés.

**44. Pauvreté et vulnérabilité socioéconomique :** Elles remontent à la période coloniale et précoloniale et résultent des changements de systèmes politiques qui en sont issus. Les conflits se manifestent sous la forme d'affrontements à propos de terres dans les communautés rurales traduisant les conséquences des différences socioculturelles qui y

<sup>1</sup> Liste de contrôle de l'assurance qualité d'une théorie du changement : [https://undg.org/wp-content/uploads/2017/06/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-7-Theorie\\_du\\_Changement.pdf](https://undg.org/wp-content/uploads/2017/06/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-7-Theorie_du_Changement.pdf), page 12

<sup>2</sup> 13 Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. Commission Économique pour l'Afrique. Avril 2017. Pp

prévalent. Le Burkina Faso est classé 183e sur 189 pays dans l'Indice de développement humain des Nations Unies publié en septembre 2018.

**45. Explosion démographique des jeunes.** Tout comme d'autres pays au sein de la région, le Burkina Faso doit affronter le défi que pose une forte proportion de la population constituée de jeunes : une part de 65 % des 18 millions d'habitants du pays est âgée de moins de 25 ans. L'âge moyen de la population est de 17 ans et le taux de fécondité de 5,9342. Les taux élevés du chômage sont aussi un facteur de préoccupation, car l'incapacité du système de générer des emplois pénalise la croissance économique du pays.

46. Ainsi, la théorie de changement du projet fait référence aux éléments de preuve, aux connaissances et aux enseignements tirés de sources crédibles, tels que les rapports d'études des autorités administratives et politiques des Ministères techniques, des organisations de la société civile, des ONGs, les causes profondes et sous-jacentes. Le caractère participatif et inclusif du processus de formulation du projet a été essentiel dans l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales. En impliquant ces différents acteurs dans la mise en œuvre du projet, le PNUD et le HCR entendent les responsabiliser dans le suivi et la poursuite de ces initiatives afin de prévenir et de gérer durablement les conflits. Par ailleurs, la construction de la théorie de changement a reposé sur la capitalisation des mécanismes locaux de paix, aux fins de prévention et de résolution de conflits au niveau communautaire. La théorie de changement envisage des changements durables et inclusifs en cherchant à renforcer l'efficacité des mécanismes destinés à promouvoir la cohésion sociale. Ainsi, le projet a appuyé les mécanismes déjà existants dans leurs fonctions et renforcer leurs capacités, y compris en mettant à leur disposition les instruments et les expériences qui ont bien marché dans des contextes similaires.

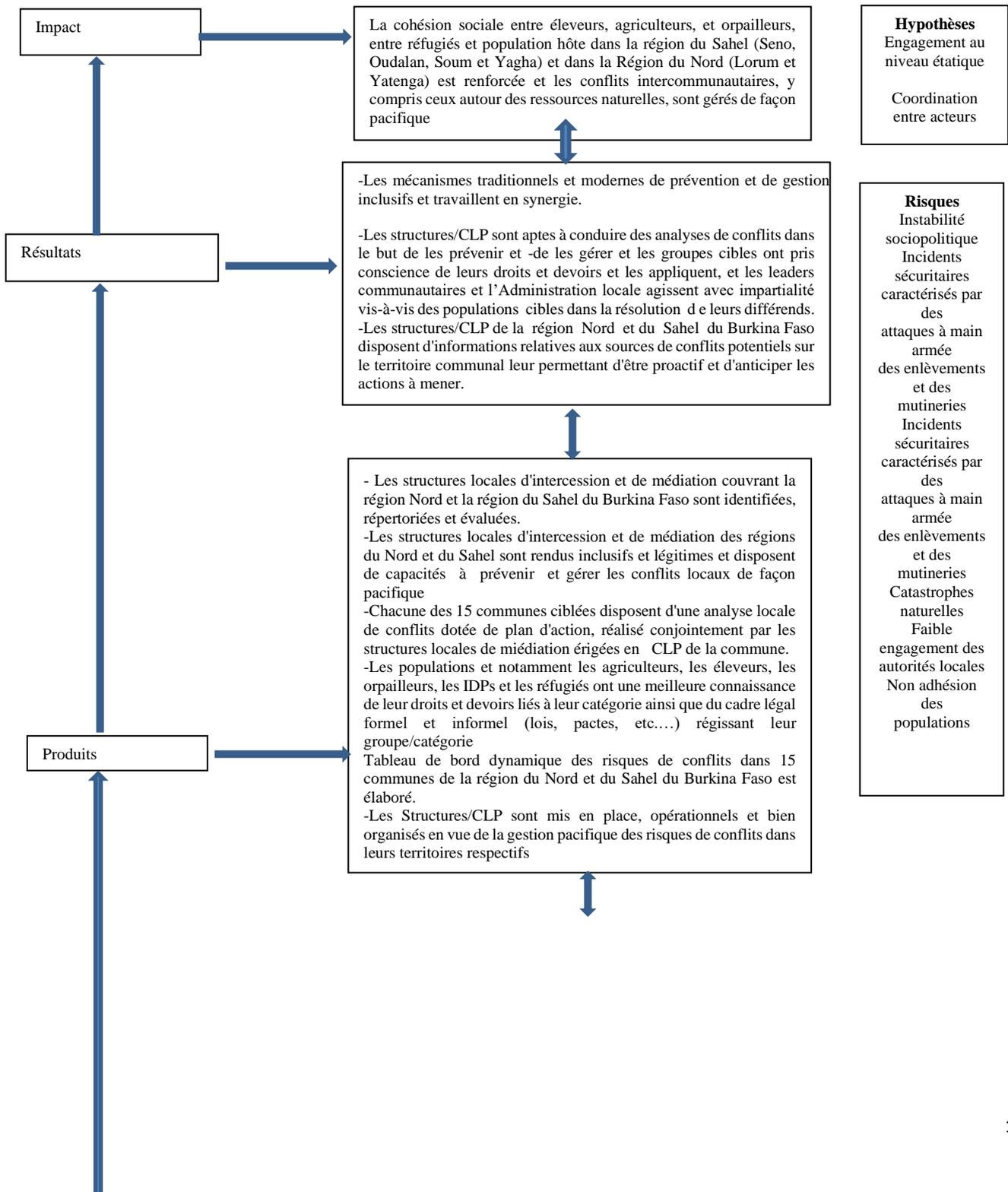
47. La théorie a clairement ciblé des changements qui sont nécessaires pour promouvoir la cohésion sociale dans les régions bénéficiaires. Le document de projet indique que, pour prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale les changements suivants ont été envisagés :

48. D'abord, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie. Pour ce faire, (i) les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées ; (ii) les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusifs et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique. Ensuite, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'Administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends. Enfin, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener. Dans ce cadre, on note (i) l'élaboration d'un tableau de bord dynamique des risques de conflits dans 15 communes de la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso ; (ii) les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs

49. La théorie de changement cible explicitement les jeunes, les femmes, les PDI, l'Administration et veille à ce qu'ils bénéficient également du changement. Ainsi, les populations qui constituent le principal groupe de bénéficiaires ont été ciblées. Le projet est destiné à induire un changement de comportement en elles sur la base de leur propre appréhension du problème et des solutions endogènes. Parmi cette population, le projet a ciblé spécifiquement certains groupes qui présentent plus de risques que les autres à savoir les jeunes, les femmes et les personnes déplacées, les réfugiés. Les jeunes constituent la frange de la population la plus exposée à la problématique de la confiance entre populations, Administration et FDS. Des actions spécifiques ont été orientées vers cette cible par le biais de leurs organisations. La position sociale de la femme dans la zone d'intervention est très difficile au regard des pesanteurs sociales ancrées dans certaines localités. Leurs organisations permettront de mieux les impliquer et de trouver les meilleurs canaux de communication afin d'induire le changement souhaité. Les personnes déplacées internes sont très vulnérables à plus d'un titre et l'amélioration de leurs relations non seulement avec les populations locales mais aussi et surtout avec l'Administration et les FDS contribuera à l'atteinte des résultats globaux du projet. L'administration décentralisée en tant qu'administration de proximité contre laquelle des griefs sont soulevés par les populations a vu ses capacités renforcées pour rendre des services de qualité aux populations avec en sus un devoir de redevabilité et dans une logique de concertation.

50. La théorie de changement énonce clairement les risques les plus pertinents pour savoir si le changement sera opéré. Cependant, dans la formulation de la TdC, il n'a pas été établi et explicité les principales hypothèses connexes qui sous-tendent la théorie. Néanmoins, les principaux risques susceptibles de l'affecter ont été identifiés. Une matrice de gestion des risques a été élaborée. La théorie de changement détermine qui fait quoi, ainsi que les principaux partenaires et acteurs dont les efforts conjugués seront nécessaires pour que le changement s'opère. Les responsabilités du PNUD et de l'HCR ont été clairement définies selon l'avantage comparatif de chaque Agence.

51. Pendant la mise en œuvre du projet, de nouveaux défis sécuritaires et sanitaires sont apparus. Ce qui a conduit à des changements d'ordre géographique, programmatique et temporel. Il y a eu l'intégration de 4 nouvelles communes, la délocalisation de certaines activités, l'extension temporelle du projet (6 mois). Malgré les nouvelles problématiques survenues, la théorie de changement du projet est restée pertinente durant toute la phase de mise en œuvre. Elle était appropriée pour la prise en compte de l'évolution du contexte régional et national. La théorie de changement sous formes de diagramme n'est pas insérée dans le document de projet. L'évaluation a élaboré la théorie de changement sous forme de diagramme.



Activités



- Enquête/ mapping des structures communautaires de gestion des conflits ;
- Plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion de représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux;
- Formation des jeunes et des femmes en techniques d'alerte précoce et médiation ;
- Réunions entre les populations cibles et les mécanismes répertoriés ;
- Mise en synergie entre les mécanismes traditionnels et modernes
- Formation des structures locales d'intercession et de médiation;
- Fourniture d'équipements de bureau et de communication aux structures locales d'intercession et de médiation ;
- Assistance technique aux structures locales d'intercession identifiées pour analyse locale de conflits et élaboration de plan d'action de gestion des conflits;
- Campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale, la coexistence pacifique et l'utilisation des mécanismes d'alerte précoce ;
- Identifier et doter les couloirs de transhumance de points d'eau ;
- Opérationnaliser Les Structures/CLP ;
- Créer un lien entre les structures locales d'intercession et de médiation et la relance de la réconciliation au niveau national,

❖ *Pertinence du projet par aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles*

*QE1b : Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles ?*

***Constat 2 : Les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles***

52. Les conflits liés à la transhumance et à la compétition sur les ressources naturelles (eau, pâturages) sont de plus en plus fréquents et les plus nombreux. En effet, la région du Sahel concentre au moins 20% du cheptel du pays et les saisons sèches prolongées et la circulation des armes de guerre dans la zone ont exacerbé ces conflits qui sont devenus de plus en plus meurtriers. A titre illustratif, au premier semestre 2017, l'on a enregistré 318 conflits ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. L'insécurité dans la bande sahélo-saharienne a accentué les mouvements de populations vers et à l'intérieur du Burkina Faso. En raison des conflits intercommunautaires dans le Centre du Mali, le Gouvernement du Burkina Faso a préenregistré près de 4 500 personnes, notamment dans des zones frontalières instables dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun. En ce qui concerne les mouvements à l'intérieur du Burkina Faso, OCHA a communiqué un chiffre de près de 39 000 personnes déplacés internes dans les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Loroum en octobre 2018. Au regard de l'évolution de la situation, l'augmentation de ce chiffre n'est pas à exclure dans les mois à venir. Ces populations déplacées internes (PDI) viennent accentuer les équilibres socio-économiques déjà très fragiles.

53. En outre, les différentes attaques armées liées, entre autres, à la crise sécuritaire au Mali et à la montée de l'extrémisme violent, ont contribué à fragiliser davantage la situation du pays. Le niveau de risque et de fragilité dans le Nord (regroupant les régions administratives du Nord et du Sahel), qui partage des frontières avec le Mali et le Niger, requiert une attention particulière en termes de prévention de la violence et de mise en place de conditions pour une paix durable. L'insécurité au Nord du Burkina résulte d'une crise profonde qui agite les groupes humains qui habitent les terroirs du Nord. En effet, la situation sécuritaire s'est profondément dégradée faisant ainsi de ces zones frontalières, des espaces où se cristallisent des menaces pour la sécurité et la paix au Burkina Faso. La porosité des frontières, la prolifération des armes, l'extrémisme religieux, le trafic de drogues dures, les conflits non résolus dans la sous-région, la présence de groupes armés et de réseaux criminels dans ces zones n'ont fait qu'amplifier ce phénomène.

54. Au Burkina Faso, la population est à majorité jeunes (63,7%)<sup>3</sup>. Le taux de chômage des jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 16,3% pour les jeunes femmes et de 15,26% pour les jeunes hommes<sup>4</sup>. Cela a pour conséquence de placer les jeunes dans une situation de précarité économique et financière, les exposant ainsi aux recrutements par les groupes religieux radicaux et autres groupes criminels organisés ou encore à s'adonner aux activités illicites. Au-delà de briser toute confiance en soi, cette condition de précarité économique et financière constitue de réels freins à la participation des jeunes filles et garçons en tant qu'agent de développement dans la production économique du pays. Par ailleurs, cette précarité économique et financière des jeunes entraîne chez ces derniers un isolement social les rendant ainsi davantage dépendants vis-à-vis des adultes et amenuisant toute possibilité de prendre librement part aux processus et mécanismes de prise de décisions au niveau communautaire, local et national.

❖ *Pertinence du projet par rapport aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires*

*QEIC : Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ?*

**Constat 3 : Les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires.**

55. Le projet était stratégiquement adapté aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de sa conception. En effet, le Burkina Faso est de plus en plus confronté à la récurrence des attaques terroristes qui pourraient s'expliquer par la montée du radicalisme. L'instabilité au Burkina Faso se manifeste sous la forme de fréquents affrontements intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs causés par la rareté des ressources disponibles. Le pays a aussi dû faire face à un afflux massif de réfugiés suite à la sécheresse, ainsi qu'à l'arrivée récente de 35'700 personnes venant de la partie septentrionale du Mali avec 50'000 animaux, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur des ressources déjà limitées<sup>5</sup>. Le projet s'inscrit dans la volonté du Burkina Faso de renforcer la cohésion sociale dans le pays, volonté manifestée par la demande d'éligibilité soumise par le Gouvernement au PBF. Le projet s'inscrit dans le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) et contribue de ce fait à la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES). De même, le projet est en droite ligne du Plan d'action national de lutte contre l'apatridie 2017-2024 adopté en 2017, en Conseil des ministres par le gouvernement burkinabè et qui vise à promouvoir l'intégration des personnes qui courent le risque d'apatridie et à permettre à toute personne, qui le désire, de matérialiser son attachement à la nation burkinabè, soit par l'enregistrement à l'état civil pour ceux qui sont nés au Burkina Faso, soit par la naturalisation en ce qui concerne les migrants.

56. De plus, il répond au cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2018-2020 dans lequel les régions du Nord et du Sahel sont les points de convergence majeure de l'engagement collectif des Nations Unies. Sous le pilier 1 de ce cadre de coopération, les Nations Unies se proposent d'aider le pays à réaliser les résultats suivants : i) *l'efficacité des institutions est améliorée et les populations, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un état de droit ; ii) chaque enfant et chaque femme des groupes les plus vulnérables aux risques ou affectés par la violence, l'exploitation et les discriminations, sont mieux protégés dans un environnement familial, communautaire et institutionnel*. D'autre part, le projet d'Appui à la gestion pacifique des conflits s'inscrit dans le cadre de l'initiative de pérennisation de la paix (sustaining peace) lancée par les Nations Unies au Burkina Faso en 2017.

57. Le projet conjoint du PNUD et du HCR entend faire la promotion des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. A travers cet objectif, le projet est aligné aux domaines d'intervention prioritaires du PBF qui sont: «(2.3) Prévention/gestion des conflits»; «(1.4) Dialogue politique»; «(2.1) Réconciliation nationale»; «(2.2) Gouvernance démocratique»; «(1.2) État de droit». Le projet contribue à l'Effet 1.1 de l'UNDAF : « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en

<sup>3</sup> 11 Rapport sur le développement humain en Afrique, 2016

<sup>4</sup> 12 Source OIT

<sup>5</sup> Les conflits dans la région du Sahel et leurs conséquences sur le développement. Commission Économique pour l'Afrique. Avril 2017. Pp

*paix et en sécurité dans un État de droit* ». Le projet contribue à l' ODD 16. *"Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous."* Le projet s'inscrit dans la législation internationale adoptée par le Gouvernement du Burkina Faso, en lien avec la lutte contre l'apatridie, notamment la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie).

58. Le projet s'inscrit dans des priorités régionales. Dans ce cadre, le projet est en adéquation avec l'Aspiration 4 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui stipule que *"l'Afrique de 2063 sera un continent vivant dans la paix et dans la sécurité, où règnera l'harmonie au sein des communautés à la base; l'Afrique sera exempte de conflits armés, de terrorisme, d'extrémisme, d'intolérance et de la violence basée sur le sexe, qui constitue une grave menace à la sécurité humaine, à la paix et au développement"*. De même, le projet s'inscrit dans la Stratégie de la CEDEAO pour la lutte contre le terrorisme, notamment dans les domaines d'intervention prioritaires *"Intensifier les efforts pour résoudre tous les conflits armés et d'autres conditions d'instabilité en faisant la promotion de la réconciliation nationale, du dialogue interreligieux, de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits"*; *« renforcer le rôle des organisations de la société civile et les médias pertinents sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme, notamment dans les domaines de la communication et de la négociation »*.

*QE1d : Dans quelle mesure le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière (cadres conceptuels, cadres logiques, ciblage, mécanismes de coordination et de suivi conjoint) ?*

**Constat 4 : Le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière**

59. Le PNUD et UNHCR sont les principales agences récipiendaires directes. En accord avec les règles d'administration du PBF, ces deux agences ont reçu les fonds. Le processus de formulation et de planification du projet a été fait conjointement avec les acteurs de la partie nationale. Dans la stratégie de mise en œuvre des activités et la réalisation des produits, les deux Agences ont travaillé avec des partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux et non gouvernementaux). Ces partenaires d'exécution ont été retenus en raison de leur mandat qui est en lien avec les objectifs du projet et la connaissance du terrain

60. Les deux agences ont élaboré un plan de travail conjoint chaque année, qu'elles soumettaient à l'approbation du Comité d'Orientation Stratégique. Il y avait des planifications annuelles par la production des Plans de Travail Annuels conjoints et la mise à jour des données. Pour l'identification des principales cibles de ce projet, à savoir les structures locales d'intercession et de médiation, une cartographie des structures a été réalisée. Cette cartographie devrait servir de base de travail conjoint pour sélectionner les cibles (structures locales d'intercession et de médiation). Cependant, la revue documentaire et les informations collectées auprès des acteurs, ont montré qu'à ce niveau, les Agences ont travaillé de façon individuelle. Le HCR n'a pas attendu la finalisation de l'étude de cartographie pour sélectionner ces structures cibles et mettre en œuvre les activités. De même, bien que des plans de travail conjoints ont été élaborés, au niveau de la mise en œuvre, il y a eu moins de synergie. Chaque Agence a travaillé suivant sa feuille de route et faisait le suivi de ces activités sur le terrain. Les missions conjointes n'ont pas été organisées de façon régulière sur le terrain par le PNUD et le HCR. Les missions conjointes qui ont été faites par le comité technique de suivi. Le suivi se faisait aussi à travers les bureaux régionaux du PNUD et du HCR.

61. Le Projet a mis en place des mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation conjoints. A l'instar des autres projets PBF, le projet GPCL a mis en place un mécanisme de coordination à trois niveaux : un comité conjoint d'orientation co-présidé par la Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies a été mis en place pour assurer le pilotage stratégique du Projet. Ledit comité comprenait deux représentants des autorités régionales, un représentant des Agences du Système des Nations Unies, récipiendaires des fonds PBF ; trois représentant/tes de la Société Civile et deux représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le Secrétariat technique conjoint intégré (PBF+PUS- BF) assurait la préparation des documents et l'organisation des réunions dudit comité. Il y avait également un comité de coordination qui regroupait les Agences récipiendaires (PNUD et HCR). Le projet était également coordonné par l'unité de gestion régionale de coordination des projet PBF basée à Dori.

62. Au niveau du suivi, la coordination se faisait avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF et l'unité de gestion du Projet. Le Projet faisait l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des Agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF, l'Unité de gestion du Projet. Un plan de suivi-évaluation décrivant la

méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances a été élaboré au début du projet. Les rapports étaient élaborés et transmis à l'unité de gestion du Projet. Le PNUD et le HCR assuraient la rédaction conjointe des rapports qu'ils soumettaient au PBSO et à la Coordination du PUS-BF. Des rapports semestriels et annuels étaient produits. Cependant, les informations collectées ont montré que l'élaboration conjointe des rapports était confrontée à des défis de respect des délais de soumission. Le PNUD et le HCR ont des mécanismes et délais de rapportage différents. Ce qui causait des difficultés dans la disponibilité et la consolidation des données, notamment les informations financières. Cette situation a entraîné parfois des retards au niveau du respect des échéances du PBF. Par exemple, le rapport du 15 novembre a été soumis en fin novembre, donc avec du retard. Les échéances de soumission des rapports étaient : des rapports d'activités semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin ; des rapports d'activités narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre. L'organisation de l'évaluation finale du projet a été faite de façon conjointe par les deux Agences.

63. Le projet est compatible avec d'autres interventions menées dans le cadre du portefeuille PBF dans le pays. Des synergies ont été développées avec ces programmes. Ce projet vient en complément des initiatives de rapprochement communautaire suivantes :

- ❖ Appui à l'amélioration de la confiance entre l'Administration, les Forces de défense et de sécurité (FDS), et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso mis en œuvre par le PNUD et l'OIM.
- ❖ Projet « jeunes et paix » : Une approche transfrontalière entre le Mali et le Burkina Faso mis en œuvre par le PNUD, UNFPA
- ❖ Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel, Burkina Faso.

64. Le projet a établi des synergies et de complémentarités avec les autres projets similaires dans la phase de mise en œuvre. C'est le cas de la réalisation de la cartographie des structures de paix qui a été faite par le projet GPCL et le projet « Jeunes et paix ».

*QE1e : Dans quelles mesures les questions du genre ont été intégrés dans le projet ?*

**Constat 5 : Le projet a intégré les questions de genre, d'égalité des sexes**

65. La question du genre a été pris en compte depuis la formulation du projet. En effet, dans le processus de planification de ce projet, il y a eu l'étape de discussion des ébauches de projets avec les autorités, les partenaires et les populations bénéficiaires dont les femmes, les jeunes, les hommes, les populations vulnérables (déplacées, réfugiées). L'analyse genre occupe une place de choix dans le document du projet. Elle a permis de se rendre compte que les questions liées au genre constituent un défi au Burkina Faso. Bien que les femmes représentent 52% de de la population elles continuent de subir les conséquences des normes socio-culturelles qui résultent des inégalités de genre. Le pays se situe à la 121e place sur 144 dans le Rapport global de l'index du gap genre 2018<sup>6</sup>. Au Burkina Faso, 11% des sièges au Parlement sont occupés par des femmes et 6% des femmes adultes ont au moins un niveau d'enseignement secondaire, contre 11 % de leurs homologues masculins. Pour toutes les 100 000 naissances vivantes, 371 femmes meurent de causes liées à la grossesse et le taux de natalité chez les adolescentes est de 104,3 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 58,2% comparé à 75,2 pour les hommes. L'absence d'instruments et de mesures pour assurer l'application effective de la loi sur l'égalité de genre préserve le statut quo.

66. En outre, cette analyse genre a permis de savoir que la détérioration de la situation sécuritaire a un plus grand impact sur les femmes et les jeunes filles. En effet, des enquêtes menées<sup>7</sup> montrent que les hommes valides et les leaders constituent une cible pour les groupes armés de sorte que les femmes et les jeunes filles voient leurs responsabilités en matière de mobilisation de moyens de subsistance s'accroître. Elles sont de ce fait de plus en plus exposées et cela appelle une réponse appropriée pour ce groupe particulièrement vulnérable. Sur un échantillon de 214 ménages soit 1600 personnes déplacées internes profilées en octobre 2018 par l'OIM, 98% ont affirmé avoir fui l'insécurité grandissante dans leurs zones d'habitations et sur ces chiffres on note 52% de femmes et 62% de jeunes (moins de 18 ans). La question du genre est affichée dans le résultat stratégique du projet « A la fin du programme en 2020, la cohésion sociale entre éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, réfugiés, déplacés et population, jeunes et femmes dans 11 communes de la région du Sahel et les 4 communes de la région du Nord est renforcée

<sup>6</sup> World Economic Forum, Global Gender Gap Report 2017, [http://wwwJ.weforum.org/docs/WEF\\_GGGR\\_2017.pdf](http://wwwJ.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf)

<sup>7</sup> Rapport de profilage sur les déplacés internes, Région du Sahel, localité de Déou réalisé par OIM. Évaluation Multisectorielle des besoins dans le Sahel de Handicap International

et les conflits intercommunautaires, y compris ceux autour des ressources naturelles et ceux entre réfugiés et population hôte, sont gérés de façon pacifique ». Sur le plan budgétaire, un pourcentage et un montant du budget total du projet a été alloué aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes/ renforcement des capacités des femmes : 30% (\$ 649'750) (Source, document de projet). Cependant, l'analyse du cadre de résultats du projet montre une faiblesse dans la prise en compte du genre. Les produits, de même que les indicateurs de produits ne font pas mention du genre.

67. Les activités du Projet ont été développées en prenant en considération la participation active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes. Le projet a veillé à ce que les jeunes et les femmes issus des différents groupes soient représentés à au moins 30% dans les différentes activités du projet. L'inclusion visera à ne laisser personne pour compte et surtout les jeunes et les femmes. (Source PRODOC)

*QElf : Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet et le choix des bénéficiaires ? Le ciblage des bénéficiaires a-t-il été fait de manière à éviter le do no harm ?*

**Constat 6 : Le projet a adopté une approche participative et inclusive pour déterminer les interventions et le choix des bénéficiaires ; le ciblage des bénéficiaires a été fait de manière à éviter le do no harm**

68. La stratégie de ciblage du projet était appropriée et claire en termes de ciblage des interventions, de ciblage géographique et des bénéficiaires. Le processus de ciblage a été fait de façon participative et inclusive. Ainsi, le mécanisme du ciblage des interventions, des bénéficiaires, des zones d'interventions a été fait en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux). C'est ce qui explique que le projet a couvert les communes de la zone d'intervention du PUS-BF (région du Nord et celle du Sahel). Par ailleurs, le projet s'est appuyé sur les mécanismes locaux de paix, aux fins de prévention et de résolution de conflits au niveau communautaire. Dans cette même optique, le projet s'est également appuyé sur les comités mixtes de réfugiés et populations hôtes qui existent dans deux camps où vivent des réfugiés maliens. Le mécanisme de ciblage des interventions et des bénéficiaires est innovant car le projet a fait la promotion des mécanismes locaux de paix, et non la création de nouveaux Comités locaux de paix. Cette approche novatrice du projet permet d'éviter les duplications et favorise la capacitation des mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits.

**69. Les populations :** Les populations constituent le principal groupe de bénéficiaires et de partenaires. Le projet est destiné à induire un changement de comportement en eux sur la base de leur propre appréhension du problème et des solutions endogènes.

**70. Les jeunes :** Ils constituent la frange de la population la plus exposée à la problématique de la confiance entre populations, Administration et FDS. Des actions spécifiques ont été orientées vers cette cible par le biais de leurs organisations.

**71. Les femmes :** la position sociale de la femme dans la zone d'intervention est très difficile au regard des pesanteurs sociales ancrées dans certaines localités. Cependant, elles peuvent constituer un puissant vecteur de changement. Leurs organisations ont été identifiées afin de mieux les impliquer et de trouver les meilleurs canaux de communication afin d'induire le changement souhaité.

**72. Les personnes déplacées internes :** Ces PDI sont très vulnérables à plus d'un titre et l'amélioration de leurs relations non seulement avec les populations locales mais aussi et surtout avec l'Administration et les FDS contribuera à l'atteinte des résultats globaux du projet.

**73. L'Administration publique :** Elle joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre du projet en tant que partenaire et cible car des actions de renforcement de ses capacités sont prévues.

**74. Les organisations de la société civile :** Des ONG des zones d'intervention ont mis en œuvre les activités en vue de faciliter l'appropriation du projet par les populations locales, la mobilisation sociale pour l'accompagnement des activités et les vecteurs locaux capables d'induire les changements de comportements visés par le projet.

75. Les entretiens réalisés avec les leaders communautaires, les autorités administratives et politiques, les ONG, les populations ont montré que les compétitions autour de l'exploitation des ressources naturelles entraînent des conflits non seulement entre autochtones éleveurs et agriculteurs mais aussi entre éleveurs qu'ils soient transhumants ou sédentaires.

76. Les ONG partenaires de mise en œuvre sélectionnées avaient des expériences, des compétences et du personnel qualifié pour la mise en œuvre du projet en matière de cohésion sociale. Par exemple, le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) vise à promouvoir la gouvernance démocratique au Burkina Faso et en Afrique

à travers la recherche appliquée, la formation, l'éducation et la facilitation du dialogue démocratique ; l'Union Fraternelle des Croyants de Dari qui est une association interconfessionnelle vise à promouvoir le développement intégral de l'homme à travers la culture de la tolérance et du dialogue interreligieux et la collaboration socioéconomique ; A2N qui est une association dans la région du Sahel dont les axes d'intervention ont trait au développement local, à la gestion des ressources naturelles, à la sécurité alimentaire durable, à l'alphabétisation et l'éducation, à la mobilisation sociale et à la formation ; le WANEP-Burkina a pour vision l'édification et la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et la justice sociale en vue d'un développement durable au Burkina Faso et dans la sous-région.

*QE1g : Dans quelle mesure le projet s'est adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place*

**Constat 7 : Le projet s'est adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan sécuritaire et des stratégies conjointes d'atténuation des risques ont été mises en place**

77. La revue documentaire, les entretiens réalisés avec les populations bénéficiaires, les Autorités administratives au niveau central et déconcentré ont indiqué que le projet a fait montre d'une souplesse et d'une flexibilité pendant sa mise en œuvre et a pu s'adapter au changement intervenu dans les régions bénéficiaires. Pendant la mise en œuvre du projet, de nouveaux défis sont apparus : (i) défi sécuritaire avec la dégradation de la situation sécuritaire dans les régions ciblées; (ii) la survenue de la pandémie de la COVID-19.

**78. La situation sécuritaire :** La situation sécuritaire qui était très volatile au début de la mise en œuvre du projet ne s'est guère améliorée et a demeuré de loin la principale entrave à la réalisation des activités du projet. Pire, elle a continué à se détériorer jusqu'à rendre inaccessibles et infréquentables certaines communes (Kain, Thiou, Banh, Sole dans la région du Nord et Déou, Oursi, Gorgadji, Arbinda, Mansila dans la région du Sahel). Ainsi, déployée dans 15 communes des régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel, la mise en œuvre des activités du projet d'appui à la Gestion Pacifique des Conflits Locaux s'est confrontée dès le début à un contexte sécuritaire difficile du fait des attaques récurrentes de groupes armés non étatiques. Cette situation a entraîné le déplacement de certaines populations cibles du projet de leurs communes d'origine vers d'autres plus sécurisées. Ainsi donc, le projet a procédé à une extension géographique en intégrant 4 nouvelles communes dans la zone d'intervention: Ouahigouya, Barga, Titao et Kaya. Le projet a donc suivi le mouvement des bénéficiaires. Néanmoins, les zones géographiques primaires ont été conservées dans l'optique d'une amélioration et d'un retour des populations cibles. Dans cette stratégie adaptative, les activités ont été mises en œuvre sur le terrain par les ONG nationales et associations locales, la délocalisation de certaines activités et le transfert des cibles (participants) vers des zones dont les conditions sécuritaires ont été jugées acceptables.

79. De même, il y a eu le renforcement de la synergie et de la collaboration avec les autres projets qui sont dans les mêmes zones d'intervention. Dans cette même dynamique, il a été mis à profit les cadres conjoints de planification des différentes agences pour s'assurer de la cohérence des actions sur le terrain afin d'éviter les doublons. Les nouveaux bureaux intégrés des Nations Unies dans les nouvelles localités ont été également associés pour assurer une meilleure cohérence dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités afin d'éviter les duplications. De même, le projet a fait prévoir d'une extension temporelle par une prorogation de 6 mois pour mettre en œuvre toutes les activités. Si le projet a fait montre d'une flexibilité significative en suivant la trajectoire des populations bénéficiaires, cependant, la revue documentaire, les entretiens avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ont relevé que cette stratégie adaptative du projet n'a pas été mise en œuvre immédiatement (environ 1 an après).

**80. La pandémie de la COVID 19:** la pandémie de la COVID 19 avec son corollaire de mesures barrières notamment le confinement, le télétravail, la limitation des regroupements et autres restrictions ont occasionné la suspension des activités de terrain, la réorientation de d'autres. La survenue de la pandémie de la COVID-19 a donc porté un coup d'arrêt généralisé à la mise en œuvre particulièrement entre mars et juin 2020. Les missions de suivi ne pouvaient plus avoir lieu compte tenu de mesures barrières prises par le Gouvernement du Burkina Faso pour protéger les populations. Le suivi du projet a été fait en s'appuyant sur les ONG locales, par visioconférences. Tous ces ajustements intervenus au cours de la mise en œuvre du projet montrent qu'il a été conçu pour être souple, flexible, ce qui lui permet de s'adapter à l'évolution du contexte de pays. Cette flexibilité a permis de mettre en place des stratégies conjointes d'atténuation des risques. En outre, il y a eu le

redimensionnement de certaines activités telles que les formations, les rencontres communautaires. Certaines activités de sensibilisation, censées être menées en présentiel dans des groupes de plus de 50 personnes ont été enregistrées et diffusées sur les radios communautaires ou effectuées avec des groupes de 30 personnes au maximum.

*QE1h : Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?*

***Constat 8 : Le projet contribue à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux***

81. L'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion ont été au cœur des actions du projet. Au-delà de l'exigence de participation minimale de 30% de jeunes et des femmes dans les actions engagées par le projet, des actions spécifiques ont ciblé les femmes et les jeunes notamment sur les techniques d'alerte précoce et médiation afin qu'ils puissent participer aux mécanismes d'alerte précoce. A titre illustratif, 149 femmes ont accru leur capacités en technique de plaidoyer au niveau communautaire pour l'inclusion dans les mécanismes, en technique d'analyse locale de conflits communautaires, en technique d'élaboration de plans d'actions pour la prévention et la résolution pacifique des conflits. Cela a débouché sur l'intégration de 71 femmes dans les structures d'intercession et de médiation dans le Sahel dont 02 dans les instances de prise de décision d'après le rapport d'évaluation interne des effets et impacts du projet réalisé par A2N en juin 2021. Le projet a contribué au développement du leadership féminin par le renforcement de la présence des femmes au sein des comités de paix.

82. Aussi des associations de femmes comme la Coalition des femmes debout pour la paix au Sahel, l'association Golle des Femmes de Djibo pour le Travail, l'association pour l'Unité de la jeunesse et le développement en Afrique (UNIJED AFRIQUE), ont bénéficié de renforcements de capacités diverses en techniques de prévention et de gestion des conflits, en techniques d'alerte précoce, en approche basée sur les droits humains, en plaidoyer et médiation. Ces habilitations leur permettront d'intervenir plus efficacement dans la prévention et la gestion des conflits dans la région et d'intégrer les structures d'intercession et de médiation. Le projet a contribué à lever les goulots d'étranglement relatifs aux difficultés des femmes à la prise de décision dans leurs communautés. Elles ont été considérées comme de puissants vecteurs de changement à travers leurs organisations. Les propos d'un leader communautaire viennent étayer l'implication des femmes dans la gouvernance locale à travers leur présence dans ces processus décisionnels ***les femmes qui sont dans les comités ont aussi droit à la parole ; elles parlent devant l'assemblée villageoise pour donner leurs avis sur la question ; avant, selon notre tradition, les femmes ne prenaient pas la parole sur la place publique et elles ne participaient pas au règlement des conflits qui concernent le village ; mais avec le projet, nous les chefs, on a permis aux femmes de parler lors des jugements ; et leurs avis sont pris en compte*** » (membres de la chefferie traditionnelle)

83. Il faut relever que la cohabitation entre un ouvrage à usage purement pastoral et un ouvrage à usage ménager visant à faciliter l'accès aux points d'eau aux femmes est une première pour les ouvrages d'eau pastoraux dans la zone. Habituellement les femmes n'avaient que très peu d'accès aux points d'eau situés dans les zones pastorales. L'aménagement de ces zones qui leur sont dédiées a permis de faciliter cet accès et surtout à faire accepter cette cohabitation. Ce qui de l'avis de certains anciens de la zone, approchés par A2N, a également permis de détendre l'atmosphère très souvent tendue autour des points d'eau situés dans les zones pastorales. En effet, d'aucuns estiment, d'après A2N, que la présence des femmes détend l'atmosphère et infantilise les comportements belliqueux qui créent des frustrations, des tensions qui finissent souvent en conflits. Les femmes s'occupent de la corvée d'eau. L'accès à l'eau est une source de conflits intercommunautaires. Le projet a pris en compte cette dimension en favorisant la construction des forages d'eau.

84. Cela a permis de réduire aussi le temps qu'elles consacrent pour l'approvisionnement en eau. Le gain de temps est mis à profit pour l'éducation des enfants. Le projet a favorisé aussi la mise en place des comités spécifiques des femmes. Le projet favorisé le droit d'accès des éleveurs aux voies de transhumance par la création des sources d'abreuvement des animaux et de pâturages ...). Le sentiment d'intégration des réfugiés en général et des réfugiés maliens en particulier à la vie socio-économique locale et l'entente interculturelle avec la population hôte est fragile. Les réfugiés sont victimes de stigmatisation. Le projet a contribué à lutter contre cette discrimination en favorisant l'organisation des formations et des séances de sensibilisation pour véhiculer les messages de paix, de prévention et de gestion de conflit, de cohabitation pacifique. Dans cette même optique, le projet a renforcé les capacités des comités de réfugiés et populations hôtes. Cela renforce la participation des réfugiés aux instances de prise de décision.

85. Dans la formulation du projet, les ressources ont été planifiées pour la promotion du genre. Cependant, le rapport financier du projet ne fait pas ressortir les ressources utilisées pour la promotion du genre. Il n'y a pas de lignes dédiées dans le budget à la promotion du genre.

## 5-2- Efficacité

*QE2a : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ?*

**Constat 9 : Les résultats escomptés du projet ont été atteints de façon significative**

86. L'analyse de l'efficacité du projet GPCL a reposé essentiellement sur la matrice de suivi des indicateurs, de la revue documentaire, des entretiens avec les parties prenantes et de l'observation directe. Elle a été articulée autour de deux lignes nettement distinctes : aux niveaux des résultats d'abord, des produits qui en résultent ensuite. Il s'agissait de mesurer le niveau d'atteinte des résultats et des cibles, par rapport aux prévisions initiales. Aussi, le lien a-t-il été établi entre les répercussions des interventions des deux Agences du Système des Nations Unies et la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés.

87. Puisque le projet a couvert toute sa durée d'exécution, et même bénéficié d'une extension de 6 mois, le taux de réalisation (TA) est égal au taux d'achèvement (TA).

$$TA (\%) = \frac{\text{Réalisé}}{\text{Cible}} \times 100$$

- ✓ Lorsque le TR/TA < 100 la performance est en-dessous du seuil attendu ;
- ✓ Lorsque le TR/TA = 100 la performance est égale au seuil attendu ;
- ✓ Lorsque le TR/TA > 100 la performance est au-dessus du seuil attendu

88. Le taux d'achèvement, est le principal indicateur d'analyse dont le niveau est apprécié sur une échelle de type Likert décrit dans le tableau suivant :

Taux d'achèvement en pourcentage	Niveau de performance
Non mesurée par manque de données (NM)	NM
0%	Nulle
< 55	Faible
55% - 60%	Bonne
> 60%	Très bonne

**Tableau 4: Mesure du cadre de résultats du projet**

RESULTATS	Indicateurs	Base de données	Cibles de fin de projet	Performance		
				Réalisés	TA	Niveau
Résultat 1 :A la fin du programme, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie	Indicateur 1.1. Nombre de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Nord et le Sahel recommandées par la population.	381	42	42	100%	Très bonne
Produit 1.1 :Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso et les ONG locales et internationales intervenant dans la région sont identifiées, répertoriées et évaluées.	Indicateur 1.1.1. Nombre de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Sahel	365	26	26	100%	Très bonne
	Indicateur 1.1.2. Nombre de structures communautaires d'intercession répertoriées dans le Nord	17	16	16	100%	Très bonne
	Indicateur 1.1.3. Disponibilité du répertoire /base de données fonctionnelle identifiant les structures locales d'intercession et de médiation dans le Nord et le Sahel.	1	1	1	100%	Très bonne
Produit 1.2. Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendus inclusifs et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique	Indicateur 1.2.1. Nombre de sessions de formations organisées sur la prévention et gestion de conflits, médiation au bénéfice des structures d'intercession du Sahel.	N/D	6	6	100%	Très bonne
	Indicateur 1.2.2. Nombre de sessions de formations organisées sur leadership, la prévention et gestion de conflits, la médiation, les mécanismes d'alerte précoce au bénéfice des structures d'intercession de la région du Nord et du Sahel.	N/D	6	6	100%	Très bonne
Résultat 2 : A la fin du programme, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends. Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et dotés de points d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs	Indicateur 2.1. Pourcentage de différends communautaires qui sont résolus de façon pacifique dans les zones cibles.	N/D	53,33	53,33	100%	Très bonne
Produit 2.1.Chacune des 15 communes ciblées dispose d'une analyse locale de conflits dotée de plan d'action, réalisée conjointement par les structures locales de médiation, érigées en CLP de la commune.	Indicateur 2.1.1. Nombre de rapports d'analyse de conflits	N/D	15	15	100%	Très bonne
	Indicateur 2.1.2. Nombre de plans d'actions	N/D	15	15	100%	Très bonne

Produit 2.2. Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les orpailleurs, les IDPs et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc...) régissant leur groupe/catégorie.	Indicateur 2.2.1. Nombre de conflits prévenus et gérés dans le Sahel	N/D	120	120	100%	Très bonne
	Indicateur 2.2.2. Nombre de conflits prévenus et gérés dans le Nord	N/D	N/D	N/D		NM
Produit 2.3. Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et doter de point d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs.	Indicateur 2.3.1. Disponibilité des cartes géographiques délimitant les couloirs de transhumance	N/D	2	2	100%	Très bonne
	Indicateur 2.3.2. Nombre de points d'eau disponible le long des couloirs de transhumance.	N/D	10	10	100%	Très bonne
Résultat 3 : A la fin du programme, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d' informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener.	Indicateur 3.1. Disponibilité du tableau de bord.	1	0	0	0%	NUL
Produit 3.1. Les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs.	Indicateur 3.1.1. Nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Nord	N/D	N/D	N/D		NM
	Indicateur 3.1.2. Nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Sahel	N/D	N/D	N/D		NM

89. Le cadre de résultats du projet compte 3 résultats, 6 produits et 16 indicateurs. La mesure de la performance du projet montre que 12 indicateurs ont enregistré une performance TRES BONNE, soit 75% de taux d'achèvement ; 1 indicateur n'a pas atteint ; il s'agit de l'indicateur 3.1. Disponibilité du tableau de bord. Aussi, 3 indicateurs n'ont pas été calculés pour faute de disponibilité de données. En conclusion, le projet a enregistré une très bonne performance.

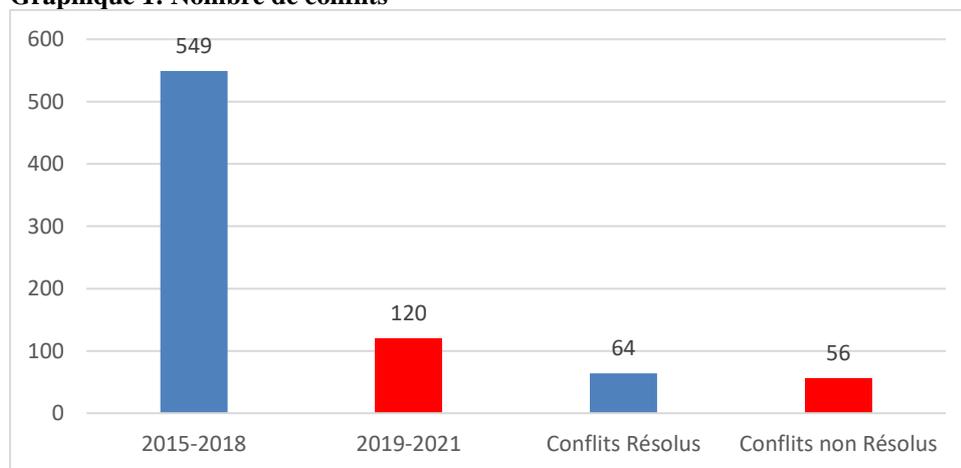
*QE2B : Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint des résultats de consolidation de la paix ?*

**Constat 10 : Le projet a atteint des résultats de consolidation de la paix**

**Résultat stratégique 1 : « les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie »**

90. La revue documentaire, les entretiens réalisés avec les membres des mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits ont montré que la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre des résultats probants en termes de réduction et de résolution de conflits. En effet, le nombre de conflits dans la zone d'intervention sahélienne du projet pendant la période de mise en œuvre est passé de 82% (2015 – 2018) à 17% (2019 - 2021). Il s'agit majoritairement de conflits fonciers qui opposent agriculteurs et agriculteurs, les éleveurs entre eux, les éleveurs et les agriculteurs, mais aussi les communautés et les exploitants miniers. Sur les 120 conflits identifiés, 64 ont pu être gérés de façon pacifique. Ce qui donne un taux de 53,33% de résolution pacifique de conflits. Ces résultats en termes de réduction du nombre des conflits sont confirmés par les données du MATD qui indiquent que dans la région du Nord, le nombre de conflits est passé de 168 en 2019 à 132 en 2020<sup>8</sup>. Selon la même source, dans l'ensemble des 132 conflits, le nombre de conflits en situation d'accalmie en 2020 dans la région du Nord est de 85, soit 64,39%.

**Graphique 1: Nombre de conflits**



91. Le projet a contribué à l'atteinte de ses résultats majeurs. Sur la base des faiblesses identifiées, les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits ont bénéficié de divers renforcements de capacités en analyse, prévention et gestion de conflits et droits de l'homme (06 sessions (02 par an), 21 associations, 134 participants dont 54 femmes), alerte précoce et médiation (06 sessions, 176 personnes dont 68F et 108H, 12 réfugiés et 28 PDI des 15 communes), plaidoyer et en leadership (06 session, 88 participants dont 42 femmes). Ces capacitations ont permis aux structures qui existaient mais sans connaissances techniques éprouvées dans les matières où elles ont été formées, d'être opérationnelles et de déployer des actions fortes ; 78% des structures bénéficiaires dans le Sahel ont procédé au renouvellement des membres des instances de gouvernance sur les 20% qui ne renouvelaient pas de façon périodique d'après le mapping des structures d'intercession réalisé par A2N en début de mise en œuvre du projet. Selon le rapport d'évaluation interne<sup>9</sup> des effets et impacts du projet réalisés

<sup>8</sup> MATD, situation des conflits par région de l'année 2020

<sup>9</sup> Rapport d'évaluation interne des effets et impacts du projet, A2N, juin 2021

par l'Association Nodde Nooto (A2N), l'inclusion des représentants des différents groupes affectés par les conflits locaux dans les mécanismes (jeunes, femmes, PDI) est maintenant une réalité au sein des structures d'intercession et de médiation. Il ressort que les femmes, les jeunes et les PDI, en plus d'être membres de structures d'intercession et de médiation, ont également pu intégrer les instances de prise de décision. Le projet a contribué à faire bouger les pesanteurs socioculturelles qui constituaient des freins à la participation des jeunes à la prévention et à la gestion des conflits au niveau communautaire.

92. Avant le projet, les jeunes étaient exclus du processus de prise de décision dans leurs communautés. Cette analyse est confirmée par les résultats de l'étude « les jeunes se considèrent, en effet, à la marge d'un système économique, politique et social qui ne leur fait pas de place. En général, ils sont exclus systématiquement des systèmes ou mécanismes de gestion des affaires publiques. Ce qui fait d'eux une cible de recrutement facile pour les groupes rebelles armés. Plusieurs raisons sont évoquées par les leaders d'opinion pour justifier le faible niveau d'implication des jeunes dans le processus de médiation : la prédisposition des jeunes à dévoiler les secrets ; le risque de la manipulation politique des jeunes ; le caractère impulsif des jeunes ; la mobilité ou l'instabilité des jeunes ; le faible niveau de responsabilité des jeunes<sup>10</sup> ». Les jeunes interrogés pendant la mission ont renchéri cette analyse « **nous les jeunes, les parents ne nous associent pas dans le règlement des affaires ; ils disent qu'on n'est pas mûrs ; ils nous considèrent comme des enfants ; on nous met à l'écart ; ce sont les adultes qui règlent les conflits ; mais depuis que le projet est arrivé ; il y a des jeunes dans les comités ; cela permet aux jeunes de participer et de contribuer à la cohésion sociale** » (Jeunes Ouahigouya). Au total, 71 femmes, 86 jeunes et 28 PDI ont pu intégrer les instances de prise de décisions entre juin 2019 et juin 2021. Enfin, en termes de synergie, le projet a ancré une dynamique certaine qui a permis aux structures retrouvées de réaliser conjointement l'analyse locale de conflits. Les structures ont été aussi connectées à la structure nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires à travers l'Observatoire Régional de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (OREPREGECC) qui a renforcé leurs connaissances sur le mécanisme national de prévention et de gestion des conflits communautaire. Cela permettra à coup sûr d'assurer la capitalisation des résultats du projet.

« Dans la commune de Kain, l'implication des jeunes a permis de gérer un conflit entre deux villages qui se disputaient une zone de paturage. Avec le projet, les jeunes de ces deux villages ont travaillé ensemble. Ils ont réussi à amener les adultes, leurs parents autour de la table de discussion. Cela a permis d'éviter des affrontements inter-communautaires et a favorisé l'entente entre les deux villages. Les jeunes qui étaient considérés comme des troubleurs de paix, ont été vus comme des acteurs de cohésion sociale ». (Chargé de projet/ONG d'exécution)

---

**Produit 1.1 : Les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso et les ONG locales et internationales intervenant dans la région sont identifiées, répertoriées et évaluées.**

---

93. Le projet a favorisé l'identification et l'évaluation des structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région Nord et la région du Sahel du Burkina Faso et les ONG locales et internationales intervenant. Au total, 42 mécanismes/structures locaux de prévention et de gestion de conflits dans le Nord (16) et Sahel (26) recommandés et redynamisés comme cadres d'échanges et de dialogues multi-acteurs et inclusifs (femmes, jeunes, réfugiés, PDI, agriculteurs, éleveurs...) permettant ainsi de réaliser conjointement des analyses locales des conflits, assorties de plans d'actions chiffrées pour la prévention des conflits. Grâce au projet, un répertoire de 381 structures/mécanismes d'intercession et de médiation est disponible. Cette activité a été réalisée par les Directions régionales du Ministère de l'Economie (DREP) « **la DREP a été impliquée dans le projet. Le projet nous a permis de faire la cartographie des structures d'intercession et de médiation ; c'est nous les DREP qui avons conduit cette activité. C'est une bonne approche adoptée par le projet car ce sont les DREP qui**

---

<sup>10</sup> UNFPA a commandité la présente étude sur l'analyse du degré d'inclusion des jeunes dans les mécanismes de prise de décision dans le cadre de la prévention des conflits dans quatre communes du Burkina Faso : Thion, Solle, Banh et Kain.

*connaissent mieux leurs localités et les structures existantes ; comme vous savez, il existe des organisations, des associations qui ne sont pas reconnues par les Autorités Administratives ; ces associations se limitent en la personne du président et le siège social se trouve dans le sac du président ; le projet a utilisé un bon mécanisme en s'appuyant sur nous les DREP ; cette approche est vraiment salutaire ; cela nous a permis de proposer des associations crédibles pour la mise en œuvre des activités du projet » (DREP, Ouahigouya)*

94. Du point de vue structurel et sociétal, le projet a contribué à la prise de conscience collective et institutionnelle sur les capacités des structures d'intercession et de médiation communautaires de concourir efficacement à la réconciliation nationale, à la prévention et à la résolution de certains conflits et besoins de réconciliation identifiés. 70% des enquêtés<sup>11</sup> dans la région du nord affirment avoir plus confiance aux mécanismes traditionnels (chefferie traditionnelle, leaders religieux, collègue des sages) qu'aux mécanismes modernes. D'ailleurs, les rapports de base produits par le projet (cartographie et évaluation des structures d'intercession) ont nourri les stratégies nationales de cohésion sociale et de réconciliation nationale qui soulignent clairement l'apport de ces structures/mécanismes dans la prévention des conflits et le règlement des différends au niveau communautaire.

*A Djibo, suite aux attaques de leurs villages, les populations des villages de Baraboulé, Tomgomaël, Gorgindé ont trouvé refuge à Djibo. Au départ, les populations hôtes ne voulaient pas les accueillir ; les populations hôtes avaient des suspicions vis-à-vis des PDI ; elles accusaient les PDI d'être des djiadistes ; cette situation a créé des tensions entre les communautés ; mais grâce aux activités de sensibilisation menées par l'ASSOCIATION EVEIL CLUB DE DJIBO pour le Développement, dans le cadre du projet, les populations hôtes ont accepté les PDI ; il y a une parfaite entente et une cohabitation pacifique entre les populations hôtes et les PDI ».*  
*(Président Association)*

---

***Produit 1.2 : Les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont rendues inclusives et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique***

---

95. Les données collectées auprès des acteurs ont montré que les structures locales d'intercession et de médiation des régions du Nord et du Sahel sont inclusives et légitimes et disposent de capacités à prévenir et gérer les conflits locaux de façon pacifique. La présence des PDI, des réfugiés et des populations hôtes dans les comités mixtes a contribué au renforcement de la cohabitation pacifique et la cohésion sociale en permettant de réduire la marginalisation et la stigmatisation. Ce résultat est corroboré par les propos suivants *« avec la situation sécuritaire et les attaques, il y avait la méfiance entre les populations hôtes et les PDIs parce qu'on assimilait les djiadistes aux Peulhs ; on les accusait d'être les auteurs des attaques, et que ce sont eux qui collaborent avec ceux qui nous attaquent en leur donnant les informations ; on les stigmatisait ; entre les Peulhs et les populations hôtes, il y avait beaucoup de méfiance ; mais avec l'arrivée du projet, nous avons compris beaucoup de choses ; les populations hôtes acceptent maintenant les Peulhs ; la stigmatisation a baissé ; on se fréquente ; on est ensemble dans les comités mixtes »* (Focus groups Comité mixte). Au total, 71 femmes, 86 jeunes et 28 PDIs ont pu intégrer les instances de prise de décisions entre juin 2019 et juin 2021. Les habilitations ont aussi porté sur l'approche basée sur les droits humains, sur l'appropriation des guides d'analyse de conflits, des guides de plaidoyer et les techniques d'analyse locale de conflits communautaires (96 membres de structures dont 25 femmes et 71 hommes).

---

<sup>11</sup> Etude sur le mapping des structures d'intercession et de médiation dans la région du nord, CGD, 2019

### **Récit d'un cas d'une négociation sociale à amiable au fait d'un consensus communautaire de libération d'espace public anarchiquement occupé pour usage individuel**

*Avec une superficie de 39 612 ha, la zone pastorale de Kougari est la ressource la plus convoitée dans la région du Sahel du fait de sa position géographique et de la relative sécurité qui y prévaut. Cependant, les conflits liés à la transhumance et à la compétition pour les ressources de la zone sont nombreux et menacent régulièrement la coexistence pacifique au sein des communautés vivant autour de la zone. Et parmi les aspects qui cristallisent le plus de tensions, c'est l'usage des couloirs de transhumance qui constituent les voix d'accès aux ressources en eau et aux pâturages. C'est ainsi que pour l'un des couloirs les plus importants de la zone, en l'occurrence celui qui menait vers le pâturage le plus abondant, 6 assemblées villageoises ont été nécessaires pour trouver un consensus. A noter qu'avant l'intervention du projet plusieurs tentatives de conciliation avaient échouées. Le couloir en question concernait les villages de Balandangou, de Kodjolaye et de Hogga. Il était long de 7 km. Il était occupé par 6 familles dont 4 aux fins d'agrandissement de la superficie de leurs champs depuis plus de 17 ans.*

*Les 4 familles étaient originaires de 2 des 3 villages, et toutes les tentatives de conciliation pour dégager le couloir avaient échouées. Lors de la première assemblée générale (AG), les positions étaient figées et l'espoir d'un consensus hypothétique. Lors de la seconde AG la tension était même montée et pour éviter les risques d'affrontements, les agents de A2N ont préféré suspendre la séance. La troisième AG a été celle qui a ramené l'espoir d'un rapprochement des positions. En fin de compte, les leaders communautaires ayant demandé du temps de concertation ont fini par faire des propositions lors de la 4ème AG. Ces propositions ont été débattues dans le détail lors d'une cinquième AG. Il s'agissait, en effet, de trouver les voies et moyens de demander aux familles qui avaient des terres limitrophes aux celles des 4 familles dont les champs obstruaient le couloir, de céder une portion de leurs champs aux autres des côtés opposés du couloir pour leur permettre d'agrandir leurs champs et de dégager les couloirs. Enfin de compte, 2 familles ont accepté, au nom de l'intérêt général de toutes les communautés de la zone, de céder gracieusement chacune une partie de leurs champs pour permettre aux 4 familles d'agrandir leurs champs et de libérer les espaces obstrués du couloir. Les 2 familles ont accepté de le faire car estimant qu'elles avaient d'autres terres contrairement aux 4 familles dont les champs obstruaient le couloir. C'est ainsi que le couloir a été dégagé et délimité par des balises. Cette situation a considérablement réduit les tensions dans la communauté.*

**Résultat 2 : A la fin du programme, les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends. Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et dotés de point d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs.**

---

*Produit 2.1 : Chacune des 15 communes ciblées (4 communes du Nord et 11 communes du Sahel) dispose d'une analyse locale de conflits dotée d'un plan d'action, réalisée conjointement par les structures locales de médiation, érigées en CLP de la commune.*

---

96.45% de différends communautaires sur un total de 141 ont pu être résolus de façon pacifique dans les zones cibles grâce aux efforts combinés de 42 structures (26 Sahel & 16 Nord) aptes à la prévention à la gestion des conflits. Ces mécanismes rendus inclusifs (71 femmes, 86 jeunes, réfugiés, 28PDI, agriculteurs, éleveurs...) ont réalisé conjointement des analyses locales des conflits et produit 15 rapports. Cette pratique innovante d'analyse participatif des conflits a permis à chacun des quinze (15) communes cibles (100%) d'identifier les facteurs et les conflits les plus récurrents au niveau communal et de se doter de plans d'actions communes (15) chiffrés pour adresser les conflits. Ces plans d'actions ont été mis en œuvre à hauteur de 25% dans chaque commune conformément à la cible attendue lors de la planification de 2021.

---

*Produit 2.2 : Les populations et notamment les agriculteurs, les éleveurs, les orpailleurs, les PDI et les réfugiés ont une meilleure connaissance de leur droits et devoirs liés à leur catégorie ainsi que du cadre légal formel et informel (lois, pactes, etc..) régissant leur groupe/catégorie*

---

97. Au total, 141 conflits ont été prévenus et gérés dans le Sahel suite aux capacitations en analyse, prévention et gestion de conflits et droits de l'homme (06 sessions (02 par an), 21 associations, 134 participants dont 54 femmes), alerte précoce et médiation (06 sessions, 176 personnes dont 68F et 108H, 12 réfugiés et 28 PDI des 15 communes), plaidoyer et en leadership (06 session, 88 participants dont 42 femmes).

---

***Produit 2.3 : Des couloirs de transhumance sont identifiés, établis et dotés de point d'eau pour faciliter des relations paisibles entre agriculteurs et éleveurs.***

---

98. Les infrastructures de rapprochement communautaire ont été mises à la disposition des communautés ; ce sont : Couloirs de transhumance balisés, points d'eau. En effet, 08 couloirs de transhumance balisés (150) (22,5 km dans la zone pastorale du Kougari), les 03 points d'eau (forages) et 01 un bassin de rétention d'eau établis dans ces couloirs dans le Sahel et les 07 forages et 01 retenu d'eau (bouli) réalisés dans le Nord ont eu un impact positif dans la dynamique d'apaisement des tensions et des conflits. L'identification et l'aménagement de ces couloirs de transhumance ont permis de réduire les conflits et de pacifier les relations entre les communautés notamment agriculteurs et éleveurs. Pour illustration, au 30 septembre 2021, on relève 38 conflits dans la commune de Dori. La répartition des conflits montre 01 seul conflit enregistré dans la zone où sont réalisées les infrastructures.



*Photos : Couloirs de transhumance balisés, points d'eau/ Source :Rapport A2N*

99. Ces infrastructures constituent des cadres de rencontres entre les différentes communautés pour prendre de l'eau ou pour abreuver leur bétail. Cela a permis un rapprochement des communautés et donc a contribué au renforcement du tissu social.

**Résultat 3 : A la fin du programme, les structures/CLP de la région Nord et du Sahel du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener.**

---

***Produit 3.1 : Élaboration d'un tableau de bord des risques de conflits dans les 15 communes de la région du Nord et du Sahel du Burkina Faso.***

---

100. Le tableau de bord des risques de conflits n'a pas pu se réaliser comme prévu en raison d'une multitude de facteurs dont le défi sécuritaire qui a rendu inaccessible une bonne partie des zones géographiques cibles et déplacé beaucoup de bénéficiaires du projet. Toutefois, en collaboration avec le secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et le projet Multilateral Platform for PPB au Burkina Faso, une plateforme de suivi des fragilités et des conflits a été développée et son déploiement est envisagé. Plusieurs séances de présentation et de revue du produit en vue de son amélioration ont eu lieu avec le Secrétariat du PUS-BF. Un consultant est en train de collecter les données des autres acteurs qui doivent suivre et alimenter les indicateurs consensuellement définis lors d'un atelier technique de diagnostic et de définition des indicateurs de suivi des facteurs de fragilité et de conflits. Il faut relever que cette plateforme couvre, en plus des régions cibles du présent projet, les

autres régions prioritaires du PUS-BF à savoir le Centre-Nord, l'Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est.

**Produit 3.2 : Les Structures/CLP sont mis en place, opérationnels et bien organisés en vue de la gestion pacifique des risques de conflits dans leurs territoires respectifs.**

101. Les Structures ont été habilitées à la tenue de réunions périodiques, à l'élaboration de compte rendu de réunions, au suivi de la mise en œuvre des résolutions des réunions et à l'élaboration des rapports d'activités. Des opportunités de partages de leçons apprises et de bonnes pratiques intercommunales et de resserrement les liens entre structures locales d'intercession et de médiation ont été facilité par le projet. Par contre, l'accompagnement attendu en termes de nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Nord et du Sahel n'a pu être atteint.

*QE2c : Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ?*

**Constat 11 : il y a eu des facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies)**

**Tableau 5: Les principaux facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement) l'atteinte des résultats attendus**

Facteurs externes au Projet	
Facteurs	Raisons explicatives
Volonté politique	Le gouvernement Burkinabé a largement montré sa volonté à rétablir la paix dans les régions du Nord et du Sahel et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) représente l'expression de cette volonté. Le projet a couvert la zone d'intervention du PUS-BF
Existence de structures d'intercession et de médiation dans les deux régions	Au niveau des régions du Nord et du Sahel, l'on note l'existence d'initiatives locales pour apporter des réponses aux problèmes que connaissent les populations. Ces initiatives sont portées par des structures locales d'intercession et de médiation telles l'Union fraternelle des croyants (UFC), le Conseil régional de la chefferie coutumière et traditionnelle du Sahel (CRCCT/S), les chefs coutumiers du Nord, les coordinations régionales des femmes et des jeunes des régions du Sahel et du Nord, et les tribunaux départementaux. Ces structures, à un niveau ou à un autre, jouent un rôle de médiation. Le projet s'est appuyé sur les structures d'intercession et de médiation déjà existantes dans les deux régions pour jouer le rôle de Comités Locaux de Paix. Le Burkina Faso fait partie des pays africains qui ont le mieux préservé et utilisé les mécanismes traditionnels de gestion des affaires communautaires et de règlement de disputes.
Existence des résultats de l'analyse des facteurs de risque et de fragilité	Le processus de planification de ce projet a traversé un certain nombre d'étapes, y compris l'analyse des facteurs de risque et de fragilité, dont le rapport a servi de document de base pour le dossier de demande d'éligibilité soumis par le Gouvernement fin juin la préparation des documents des ébauches de projets, la discussion des ébauches de projets avec les autorités, les

	partenaires et les populations bénéficiaires, suivi de la finalisation au niveau de Ouagadougou et de leur soumission au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix à New York en octobre.
Dynamique institutionnelle de promotion de la cohésion sociale	Au Burkina Faso, il existe un Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONEPREGECC). Les structures ont été aussi connectées à la structure nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires à travers les Observatoires Régionaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (OREPREGECC) du Sahel et du Nord qui ont renforcé leurs connaissances sur le mécanisme national de prévention et de gestion des conflits communautaire. Cela permettra à coup sûr d'assurer la capitalisation des résultats du projet.
Existence d'ONG locales compétentes en matière de cohésion sociale	Au Burkina Faso, il existe des ONG nationales qui œuvrent dans le domaine de la cohésion sociale. Ces ONG ont déjà conduit plusieurs projets dans le cadre de la consolidation de la paix
Capital confiance entre les ONG de mise en œuvre et les communautés	Les ONG de mise en œuvre étaient connues par les communautés. Elles travaillaient auparavant dans ces communautés. Cela a créé une confiance entre les deux acteurs. Cette confiance a été un atout pour la mise en œuvre du projet dans un contexte de méfiance du fait du contexte sécuritaire.

**Tableau 1: Les principaux facteurs externes majeurs qui ont influencé (négativement) l'atteinte des résultats attendus**

Facteurs externes au Projet	
Facteurs	Raisons explicatives
Changement institutionnel	Changement au niveau politique qui a entraîné remplacement des élus locaux (Maires) et les gouverneurs qui étaient les acteurs régionaux clés pour la mise en œuvre des activités.
Mobilité professionnelle	Les points focaux au niveau du gouvernement ont changé de ministères, c'est le cas des points focaux du MATD, CONAREF. Celui de CONAREF n'a pas été remplacé. Cela a entraîné une perte d'informations et un défi pour le suivi des activités par leurs remplaçants.
Situation sécuritaire	La situation sécuritaire qui était déjà très volatile au début de la mise en oeuvre ne s'est guère améliorée et demeure de loin la principale entrave à la réalisation des activités du projet. Pire, elle a continué à se détériorer jusqu'à ce que certaines communes (Kain, Thiou, Banh et Sole dans la région du Nord; Déou, Oursi, Gorgadji, Arbinda et Mansila dans la région du Sahel) soient infréquentables ou inaccessibles. Ces déplacements ont entraîné également un perte d'informations.
Pandémie de la COVID-19	Aussi, la pandémie de la COVID-19 avec son corolaire de mesures sanitaires édictées notamment le confinement, le télétravail, la limitation des regroupements et autres restrictions ont occasionné la suspension des

activités de terrain, la réorientation d'autres et l'obligation de faire face à de nouveaux frais non initialement prévus à savoir les dépenses occasionnées par les mesures de mitigation des effets de la Covid-19 dont les acquisitions de kit de protection (savon, gel hydroalcoolique, masque/caches nez, dispositifs de lavage de mains) permettant d'assurer la continuité de la mise en oeuvre là où c'est encore possible.

*QE2d : Si les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ?*

**Constat 12 : Les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier**

Extrants non produits	Changement dans la structure des intrants qui aurait pu y remédier
Disponibilité du tableau de bord (Indicateur 3.1)	Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce dans les communautés pour collecter les données sur les conflits en vue d'alimenter l'Observatoire
Nombre de rapports élaborés par les structures/CLP du Nord et du Sahel	Mise à disposition de registres

*QE2e : Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays ?*

**Constat 12 : Les mécanismes de gestion de l'information ont été efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays**

102. Les structures/CLP des régions Nord et du Sahel disposaient d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal ; ce qui leur a permis d'être proactif et d'anticiper les actions à mener et de gérer des conflits. Le renforcement de la synergie et de la collaboration avec les autres projets qui sont dans les mêmes zones d'intervention, les cadres conjoints de planification des différentes agences ont permis la gestion et les remontées de l'information. Aussi, les nouveaux bureaux intégrés des Nations Unies dans les nouvelles localités ont été également associés pour assurer une meilleure cohérence dans la collecte, le partage et la gestion des informations. Cependant, la revue documentaire, les entretiens avec les chargés de projets et les membres des comités de paix n'ont pas permis d'obtenir les données sur les conflits prévenus et gérés. Les comités de paix n'élaboraient pas de rapports d'activités, ce qui aurait permis de faire remonter les informations. Le principal canal utilisé par ces comités pour transmettre les informations étaient le téléphone. Cette technique était parfois confrontée aux problèmes d'accès aux réseaux téléphoniques dans certaines localités.

*QE2f : Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?*

**Constat 13 : Les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle**

103. La gouvernance du projet s'est appuyée sur divers cadres qui ont permis d'assurer le pilotage et l'orientation stratégique, le suivi et l'assurance qualité des réalisations et la mise en œuvre opérationnelle. Il s'agit du Conseil Conjoint d'orientation (CCO) et du Comité Technique de Suivi. Le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) est chargé de donner l'orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets financés par les fonds de consolidation de la paix, assurant ainsi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Le CCO est co-présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, représentant le gouvernement et la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina

Faso. Le Comité technique de suivi (CTS) est l'instance technique du CCO. Il examine les documents techniques et fait des propositions permettant aux membres du CCO de prendre des décisions éclairées. Il est composé de l'équipe du secrétariat conjoint PBF, des coordonnateurs de projets et programmes financés par le PBF au sein des agences et organisations récipiendaires, des points focaux des projets PBF au sein des ministères sectoriels, des directeurs régionaux de l'Economie et des Finances, des régions d'intervention du PBF et des représentants des plateformes des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de consolidation de la paix. Aussi, un troisième niveau de coordination a été mis en place par les deux Agences (PNUD et HCR).

104. Par ailleurs, le PUS-BF fait l'arbitrage entre les projets des différents partenaires de développement afin d'éviter les chevauchements. Il existe une assemblée régionale des projets et programmes dans chaque région. Ce mécanisme est un outil de suivi des projets. Les Gouverneurs élaborent des rapports trimestriels.

105. Cependant, le Comité de suivi technique entre acteurs n'a pas eu un fonctionnement optimal. Pour sa mise en place, le PNUD a adressé des correspondances aux acteurs concernés en vue de la désignation d'un point focal comme stipulé dans le courrier adressé aux Ministres concernés « *Pour une meilleure mise en œuvre du Projet, je vous serais reconnaissant des dispositions qu'il vous plaira de faire prendre pour désigner un point focal au sein de votre département. Pour le PNUD, vos services pourront, au besoin, se référer à Monsieur Losseni Cissé, Team Leader Gouvernance et Paix Durable a.i (tel. 70 11 65 22 ; email : Losseni.cisse@undp.org)* ». (Source, courrier PNUD/N/Réf. N°2019-053/MLD/NB-001138453). Les réunions devraient se tenir une fois par trimestre. Pour la première année, les réunions ont pu se dérouler. Cependant, les points focaux du MATD et de CONAREF ont été mutés et n'ont pu être remplacés. Cela a plombé le fonctionnement du comité de suivi technique. Cette situation n'a pas favorisé la conduite des missions de suivi conjointes entre les Agences et les acteurs gouvernementaux. En effet, les missions de suivi étaient organisées par le PNUD et le HCR, mais les partenaires nationaux n'ont pu participer pour des problèmes de prise en charge.

*QE2g : Dans quelle mesure les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action ?*

**Constat 14 : Les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action**

**Tableau 7: Liste de projets en lien avec le projet GPCL**

Bailleurs	Projet	Coût	Durée de vie	Localités d'intervention
<b>GIZ (mis en œuvre par le PNUD et ALG)</b>	projet de Facilité Régionale de Stabilisation du Liptako-Gourma (projet transfrontalier)	37,4 millions de dollars	2020-2024	région du Nord, du Sahel et de l'Est
<b>ENABEL/COPOL</b>	"Recherche-action sur l'expérience, les pratiques et les défis d'appui à la collaboration et à la coordination des structures chargées de la judiciarisation des infractions en lien avec le terrorisme" et est en cours d'exécution au Burkina Faso.		2021	
<b>Banque mondiale</b>	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR)	192,5 milliards de FCFA	2020-2024	régions de la Boucle du Mouhoun (Kouka, Sanaba, Bomborokuy, Solenzo, Bourasso, Dokuy, Nouna, Yaba, Lankoué et Tougan) et de l'Est (Bilanga, Fada, Manni, Bogandé et Coalla)
	Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel (PCRSS)	82,5 milliards de FCFA	2021-2026	région du Sahel (Djibo, Gorom-Gorom, Sebba, Dori, Arbinda et Gorgadji), région du Nord (Titao, Ouahigouya, Thiou,

				Ouindigui, Namissiguima et Barga) et du Centre-Nord (Kaya, Yalgo, Barsalogo, Pissila, Tougouri et Kongoussi).
--	--	--	--	---

### 5.3. Efficience

*QE3a : Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?*

**Constat 15 : Les financements mobilisés pour le projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés**

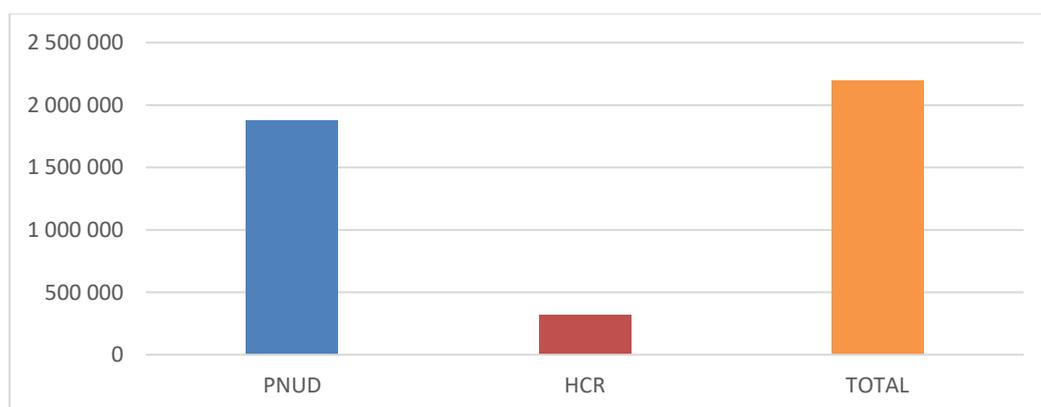
Le budget du projet s'élevait à 2 200 134 USD.

**Tableau 8: Situation du budget mobilisé et dépensé du projet GPCL07/04/2022**

Budget total du Projet	Agences RUNO	Budget par RUNO	Montant total déjà versé aux RUNO	Nombre de tranches versées	Delivery financiers	
					Dépenses cumulées au 07/04/2022	Delivery Global au 07/04/2022
2 200 134	UNDP	1 879 134	1 879 134	3 tranches	1 646 555	87,62%
	UNHCR	321 000	321 000		321 000	

La répartition du budget par agence récipiendaire se présentait comme suit :

**Graphique 2: Répartition du Budget du projet par Agence**

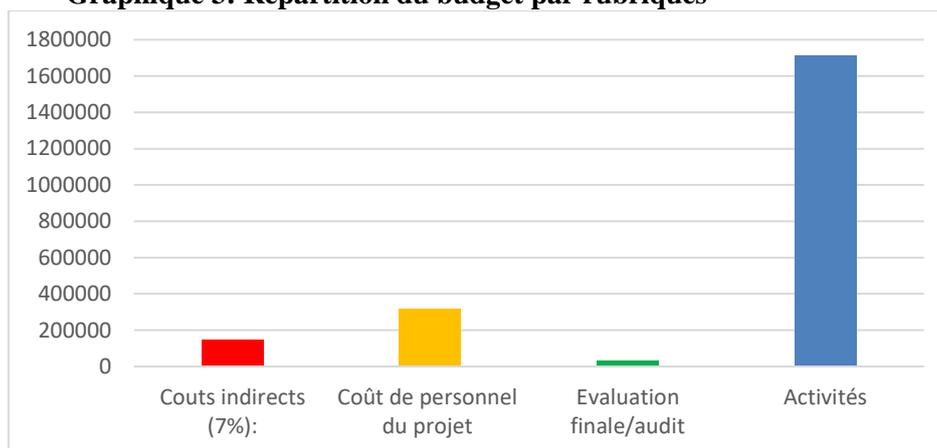


106.L'analyse du graphique montre que le PNUD dispose du budget le plus élevé (85,4%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le HCR n'intervenait pas dans tous les produits du projet. Par exemple, le HCR ne mène aucune activité dans le Produit 1.1, les structures locales d'intercession et de médiation couvrant la région du Nord et la région du Sahel du Burkina Faso sont identifiées, répertoriées et évaluées. Au niveau du produit 2, le HCR n'est pas concerné par les Activité 1.2.2. (Former les jeunes et les femmes en techniques d'alerte précoce et médiation afin qu'ils puissent participer aux mécanismes d'alerte précoce) ; Activité 1.2.4 (Assurer une mise en synergie entre les mécanismes traditionnels et

modernes, à la lumière des recommandations issues par les populations et les autorités locales) ; Activité 1.2.6 (Fournir des équipements de bureau aux structures locales d'intercession et de médiation de la région du Nord et du Sahel pour faciliter le fonctionnement des mécanismes de prévention, gestion de conflits et d'alerte précoce).

107. Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que c'est l'agence récipiendaire qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. Chaque agence récipiendaire des fonds assurait la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués.

**Graphique 3: Répartition du budget par rubriques**



108. L'analyse du tableau montre que la grande majorité du budget a été orientée vers la mise en œuvre des activités (77,73%). Ceci est un gage d'efficacité du projet.

109. L'évaluation a noté que le projet a obtenu des résultats probants dans l'exécution budgétaire. En effet, le taux d'exécution financière du projet est très significatif comme l'atteste le tableau ci-dessous :

**Tableau 9: Exécution du budget**

Budget total	Budget exécuté	Taux d'exécution
2 200 134 USD	\$ 1 917 555,09	87%

110. Le budget n'a pas été exécuté dans la totalité car l'activité relative au développement d'une base de données de risques pour le Nord et le Sahel n'a pas été réalisée. Le coût de cette activité était de \$28 281,00. Cette activité était l'apanage du PPNUD. Le HCR a un taux d'exécution financière de 100%.

111. De l'avis des acteurs, les financements mobilisés pour le projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés. En effet, toutes les activités programmées ont pu être exécutées avec les financements planifiés. Un élément de l'efficacité est le délai dans lequel les financements sont mis à la disposition des partenaires de mise en œuvre (PMO). La mise à disposition des fonds aux PMO s'est faite en trois tranches. La revue documentaire, les entretiens avec le PNUD, le HCR, les entretiens avec les personnels des ONGs récipiendaires ont montré que les financements ont été mis à temps à la disposition des ONGs, dans les délais contractuels (au plus 14 jours de traitement des dossiers). La célérité dans la mise à disposition des financements aux ONG a permis le respect des plans de travail et de livrer les services dans les délais contractuels.

112. Au niveau des délais d'exécution des activités, la revue documentaire et les entretiens ont mis en relief quelques retards dans l'exécution du projet du fait de la situation sécuritaire délétère et la multiplication des conflits communautaires qui ont rendu inaccessibles certaines zones d'intervention.

A cela s'ajoute la survenue de la pandémie de la COVID-19 qui a porté un coup d'arrêt généralisé à la mise en œuvre particulièrement entre mars et juin 2020. Cette situation a occasionné l'extension sans coûts du projet. Un délai supplémentaire de 6 mois a été accordé. Au définitive, le projet a duré 30 mois au lieu de 24 mois. La pandémie de covid 19, avec ses corollaires de mesures barrières ont occasionné la réorientation de certaines activités, entraînant de nouveaux frais non initialement prévus liés à l'acquisition des kits de protection (savon, cache nez, gel ; dispositifs de lavage des mains.) permettant d'assurer la continuité de la mise en œuvre des activités.

*QE3b : Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?*

**Constat 16 : Les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action**

113. Dans la mise en œuvre des activités, le projet a contractualisé avec les partenaires d'exécution. Afin de mener à bien les activités au niveau communautaire, les ONG se sont appuyées à leur tour sur les organisations et associations communautaires de jeunes, femmes. Parmi ces associations communautaires, on peut citer (liste non exhaustive : Union des jeunes pour le développement en Afrique (UNIJD) de Djibo, l'Association Golle Des Femmes De Djibo Pour Le Travail, l'Union Lagm Taaba, l'Association pour l'Éveil et la responsabilisation en vue du Développement du Yagha « AERD Hoodere Yagha » (Sebba). Cette approche a permis la réduction des coûts de mise en œuvre car ces associations sont parfaitement intégrées dans les communautés. Les membres sont bien connus et appartiennent à ces communautés. Ainsi, les coûts de déplacements liés à la logistique, aux frais de transport ont été fondamentalement réduits ou annulés dans certains cas. Cette démarche a accru la synergie d'actions et la complémentarité entre les ONGs de mise en œuvre, les associations communautaires et les populations. Les ONG et les associations bénéficient d'un capital confiance élevée auprès des populations. Comme le souligne cet interlocuteur « **les membres des associations et organisations communautaires sont nos parents ; ils sont des nôtres, on se connaît déjà dans la commune ; ce qui fait qu'on a confiance en eux ; si c'étaient des gens qui étaient venus d'ailleurs, ça n'allait pas marcher parce qu'il y a la méfiance entre nous à cause des attaques ; on ne sait pas qui est qui dans la commune** ». (EI, membre d'une association communautaire à Ouahigouya).

114. Par ailleurs, des synergies ont été établies entre le projet GPCL et le projet « jeunes et paix » pour la réalisation du diagnostic des structures de paix dans les régions. Cela a favorisé une mutualisation des ressources et une complémentarité dans les actions entre projets PBF. Dans cette même optique, il y a eu une mutualisation des ressources entre le projet GPCL et le projet HDP du PNUD pour l'élaboration de la plateforme. Le PGPCCL a contribué à la conception de la plateforme et à la formation des utilisateurs tandis que le projet HDP est chargé de l'équipement en vue du déploiement.

115. La cartographie des ONG et association a été réalisée par les DREP. En termes de coût de réalisation, cette approche est moins onéreuse que si l'étude avait été conduite par des cabinets d'études ou des consultants extérieurs aux régions. En effet, les DREP ont déjà du personnel et de la logistique. Elles ont mis à contribution ces ressources humaines et matérielles pour conduire l'étude. Ainsi, les intrants ont été fournis et gérés à moindre coût. L'implication et la responsabilisation des DREP par le projet a renforcé davantage la complémentarité et la synergie d'actions entre le SNU et les acteurs gouvernementaux.

116. Dans le cadre du partenariat avec les ONGs, les Agences, ont effectué une micro-évaluation des ONG afin de renforcer leurs capacités. Cette activité a été faite par un auditeur externe. C'est ainsi qu'un plan de renforcement des capacités a été élaboré pour chaque ONG partenaire. La mise en œuvre de ce plan a permis de renforcer les capacités de ces structures en termes de procédures administratives et financières. Cette démarche a milité en faveur d'une gestion rationnelle et optimale du financement par les ONGs. Ce processus de renforcement des capacités des ONG partenaires a facilité l'élaboration des rapports par les ONG et favorisé la soumission des rapports narratifs et financiers dans les délais. Les ONG ont également été auditées. Par ailleurs, compte tenu de la situation sécuritaire qui prévalait dans

certaines communes du projet, les activités ont été délocalisées dans d'autres communes plus apaisées. La stratégie de continuation des activités a consisté à former des pools de formateurs des communes, qui à leur tour vont répliquer les formations à leurs pairs.

*QE3c : Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?*

***Constat 17 : Les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre***

117. Le personnel du projet était adéquat en effectif et en compétences techniques pour la mise en œuvre. Au niveau des deux Agences récipiendaires (PNUD, HCR), il y avait un chargé de projet dédié. Pour la mise en œuvre du projet, le SNU a opté pour la délégation des activités aux partenaires d'exécution. C'est ainsi que le PNUD a collaboré avec les ONG : Association Nodde Nooto (A2N), Centre Pour la Gouvernance Démographique (CGD), WANEP Burkina, le HCR s'est appuyé sur Intersos, CONAREF, DRC. Cette approche est efficiente dans la mesure où la situation sécuritaire constituait un frein aux déplacements des Agences dans les régions du Nord et du Sahel. Les Agences n'étaient donc pas en mesure de mettre en œuvre elles-mêmes directement les activités sur le terrain. Par ailleurs, la sélection des partenaires de mise en œuvre a été faite sur la base d'un processus transparent. Les Agences ont lancé des appels à candidature. Les ONGs ont soumissionné et les meilleures ont été retenues. Ainsi, les activités du projet ont été mises en œuvre par des ONG qui ont des compétences et de solides expériences dans les domaines ciblés. Aussi, ces ONG ont toujours travaillé avec les Agences (PNUD/HCR) ; elles ont donc une solide connaissance des procédures des Agences. Cet atout est un avantage comparatif pour elles. Par exemple, l'ONG CGD a travaillé avec le PNUD dans le domaine de la cohésion sociale depuis 2016. Cette ONG a participé à la mise en œuvre du projet « participation politique des femmes (2001-2004) avec le PNUD. Quant à l'ONG A2N, elle a participé au processus de préparation des documents des ébauches de projets pour leur soumission au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix à New York en 2016. Elle a donc une bonne connaissance du projet GPCL. A2N a également mis en œuvre le projet cross border (2017-2018) relatif à la cohésion sociale avec le PNUD. Au niveau des partenaires gouvernementaux, la cartographie des ONG et associations a été élaborée par les DREP. Ce sont ces DREP qui connaissent mieux les régions et les acteurs intervenant dans la cohésion sociale.

118. Cette approche utilisée dans la sélection des partenaires de mise en œuvre est la plus efficiente, comparée à des alternatives expérimentées dans le cadre d'autres projets. En effet, les ONG sélectionnées étaient déjà familières des procédures du PNUD et du HCR. Aussi, elles faisaient parties de la base de données des Agences. Leur sélection a donc permis de gagner en temps contrairement à une procédure de sélection qui identifierait des ONGs nouvelles qui sont étrangères des procédures des Agences. Ce processus allait être consommatrice de temps et donc entraîner un retard dans la mise en œuvre des activités du projet dans la mesure où il nécessiterait un enregistrement préalable de ces nouvelles ONGs dans la base de données des Agences, le renforcement de leurs capacités sur les procédures. Un tel processus était susceptible de réduire le temps de mise en œuvre des activités du projet. Au niveau du HCR par exemple, il a fallu seulement réviser les contrats avec les ONG partenaires pour intégrer les actions du projet GPCL.

119. La collaboration entre les bénéficiaires des fonds et les partenaires de mises en œuvre a été globalement satisfaisante. Les fonds ont été utilisés de façon efficiente pour la mise en œuvre des activités et l'utilisation des financements a été justifiée. Des rapports narratifs et financiers étaient soumis. Les matériaux utilisés pour la construction des infrastructures (pompes, couloirs de transhumance) sont des matériaux locaux ; ce qui contribue à des constructions à moindre coût comparativement à l'utilisation des matériaux de construction importés qui sont plus onéreux. De même, ce sont des entreprises locales (nationales) qui ont été identifiées pour la construction des infrastructures. Cela est une mesure d'efficacité comparativement à l'utilisation des services d'entreprises internationales ; ce qui reviendrait plus cher. Un appel d'offres a été lancé pour la sélection des prestataires de services en vue de la construction des ouvrages. Cela est une marque de transparence du

processus.

*QE3d : Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés permettent-ils d'assurer une gestion efficiente du projet ?*

***Constat 18 : Les systèmes de S&E utilisés ont permis d'assurer une gestion efficiente du projet***

120. Le projet a accordé une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne exécution des activités à travers le suivi-évaluation. La bonne performance du projet a été assurée à travers un suivi régulier de l'atteinte des résultats. L'Equipe Projet (EP) produisait et fournissait des rapports narratifs et financiers périodiques, selon le format en vigueur auprès du PBF, pour approbation par le Comité de Pilotage du Projet. Au terme de la phase de mise en œuvre du projet, l'Equipe Projet (EP) a préparé le rapport final (financier et narratif) d'évaluation, approuvé par le CCP puis validé par le Comité de Pilotage du PBF.

121. Le système de suivi-évaluation comprenait des outils de collecte et d'analyse qui permettaient de mesurer la performance du projet aux étapes clés. Le Comité de Pilotage du PBF et le comité technique de suivi veillaient à mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels à tous les niveaux, avec une attention toute particulière à : i) l'efficacité dans la gestion des ressources; ii) l'efficacité des actions menées et la qualité des résultats intermédiaires et finaux; et (iii) la recherche permanente d'effets de synergie entre les différentes composantes et partenaires du projet... Des missions régulières de suivi ont été réalisées. Des audits des ONG partenaires ont été effectués. Avec la COVID 19, le projet a adapté son système de suivi des activités sur le terrain. Ainsi, le suivi a été fait à partir du personnel des sous-bureaux du PNUD et du HCR en région, par téléphone et à travers les ONG partenaires. D'un autre côté, les ONG de mise en œuvre faisaient le suivi à partir des associations communautaires et les comités mixtes qui étaient sur le terrain et dans les communautés. Par exemple, les comités mixtes faisaient remonter les informations de façon régulière sur l'état de la cohésion sociale dans les communautés. Ils alertaient par téléphone sur les conflits. Ce système de S&E utilisé a permis d'assurer une gestion efficiente du projet. En effet, si le suivi du projet devait être réalisé par les Chargés de projets au niveau des deux Agences, cela allait entraîner une mobilisation plus lourde de moyens logistiques et financiers. En plus, cela allait entraîner une consommation de temps.

#### 5-4. Pérennité

*QE4a: Quel a été le degré d'implication des bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ?*

***Constat 19 : Les bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux ont été impliqués aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité)***

122. L'approche du Projet a été basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation, (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales et de "Do no harm" ». Dans cette optique, le Projet a visé l'appropriation nationale par l'implication des autorités nationales, les autorités locales et communautaires, les ONG, les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Dans cette démarche d'implication, les bénéficiaires (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux) ont participé à l'élaboration du projet. Le choix des localités a été basé sur des critères consensuels définis avec les acteurs clés et validés par le PUS-BF. De même, les communes bénéficiaires ont été identifiées en accord avec les autorités locales, régionales et celles du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement, sur la base des analyses locales des conflits, notamment par rapport aux zones les plus conflictogènes. Au niveau régional, les Directions régionales des Ministères de l'Agriculture, de l'élevage ont été impliquées dans la construction/réhabilitation des infrastructures pastorales. Dans le cadre de l'extension du projet dans les 4 nouvelles communes, les Autorités administratives, sécuritaires et communales ont été impliquées. Cela facilité la mise en œuvre des activités.

123. La cartographie des structures de paix a été élaborée par les DREP. Le comité de pilotage et le comité technique du projet comprennent les services techniques gouvernementaux. Cette implication est un gage de durabilité des acquis du projet.

*QE4b : Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagés pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints*

***Constat 20 : Des stratégies et mécanismes sont envisagés pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints***

124. Les activités du projet ont été mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux. Le projet a contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux. Ainsi, à travers l'approche basée sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet a jeté les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations d'une part et les administrations déconcentrées et décentralisées et les populations d'autre part. L'implication, la responsabilisation et l'appropriation des institutions gouvernementales et des autres acteurs ont été des principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Cela constitue un gage de valorisation, de réplication ou d'extension des résultats atteints. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans le mécanisme de coordination du PUS-BF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales constitue un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées.

125. D'autre part, les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux, qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de fortes capacités techniques. Ces ONGs ont la capacité d'intégrer les acquis du projet dans leurs activités « traditionnelles ». Aussi, ces ONGs ont la capacité de mobiliser des ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers pour poursuivre les activités du projet. L'implication des associations communautaires contribue à faciliter l'appropriation du projet par les populations locales, la mobilisation sociale pour l'accompagnement des activités et les vecteurs locaux capables d'induire les changements de comportements visés par le projet. Le renforcement de la confiance entre les ONGs partenaires, les associations communautaires et les communautés est un atout pour la pérennité des acquis du projet. Le projet a contribué à faire des femmes et des jeunes des vecteurs de paix et de cohésion sociale. Ils pourront poursuivre les activités de sensibilisation. Le projet a renforcé les capacités des comités mixtes animés par des hommes et des femmes issus des différentes communautés autochtones, allochtones et allogènes, réfugiés, PDI. Cela permet l'appropriation communautaire des actions de cohésion sociale développées dans le cadre du projet et constitue un facteur de pérennisation. Ces structures communautaires vont poursuivre les activités de sensibilisation dans leurs communautés. La mise en place d'un cadre régional de concertation regroupant l'ensemble des acteurs et chapoté par l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaire dans chacune des deux régions pour maintenir le lien entre les structures, faciliter le dialogue et capitaliser les acquis est un atout pour la durabilité des résultats du projet.

126. Cependant, la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats du projet sont tributaires de la disponibilité des données et informations en matière de conflits à travers la mise en place d'une base de données dynamique. Cette base de données aura pour objectif d'informer tous les acteurs (structures locales d'intercession, groupes cibles, autorités locales) sur les sources de conflits potentiels dans la région du Nord et du Sahel. Le projet n'est pas parvenu à mettre à disposition cette base de données dynamiques des risques dans la région du Nord et dans le Sahel. Toutefois, en collaboration avec le secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et le projet Multilateral Platform for PPB au Burkina Faso, une plateforme de suivi des fragilités et des conflits a été développée et son déploiement est envisagé.

*QE4c : Y a-t-il des obstacles à la pérennité des actions du projet ? Si oui quels sont-ils ? et comment peut-on les lever ?*

**Constat 21 : Il existe des obstacles à la pérennité des actions du projet**

127. Le principal obstacle à la pérennité du projet est la situation sécuritaire qui prévaut dans les régions bénéficiaires en particulier et dans le pays en général. En effet, les attaques terroristes ont entraîné le déplacement des populations, des personnes formées, des membres des comités ; cela est de nature à compromettre la durabilité des acquis du projet. En outre, il y a le changement institutionnel intervenu au niveau politique qui a entraîné le remplacement des élus locaux (Maires, gouverneurs) dans les régions. Ce sont ces acteurs gouvernementaux qui avaient piloté les activités du projet en régions. En outre, le déplacement des populations a entraîné une perte d'informations et de compétences des personnes sensibilisées et formées en prévention et gestion des conflits.

128. De même, les comités mixtes recevaient des appuis financiers (1 800 000 FCFA) pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Ces appuis sont arrêtés avec la fin du projet. Cela pose des défis de déplacement des membres des comités pour faire les sensibilisations et prévenir les conflits.

*QE4d : Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?*

**Constat 22 : Des mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité**

129. Les mesures peuvent être :

- ❖ L'opérationnalisation de l'Observatoire National pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires ;
- ❖ L'appui aux mécanismes nationaux de prévention et de gestion des conflits communautaires tels que l'Observatoire national des faits religieux, la Fédération des associations islamiques du Burkina Faso, la Conférence épiscopale Burkina/Niger, la Fédération des églises et missions évangéliques ;
- ❖ La poursuite de l'appui aux associations communautaires et ONG locales pour la poursuite des activités de cohésion sociale.

*QE4e : Les capacités internes des agences de mise en œuvre étaient-elles adéquates pour assurer une approche sensible au conflit ?*

**Constat 23 : Les capacités internes des agences de mise en œuvre étaient adéquates pour assurer une approche sensible au conflit**

130. Le PNUD et UNHCR sont les principales agences récipiendaires directes. De par leurs mandats et leur présence sur le terrain, ces deux agences ont facilement atteint les principales cibles du projet, à savoir les structures locales d'intercession et de médiation.

**130. Le HCR** : l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, est une organisation internationale qui a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits des réfugiés et de construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées et les apatrides. Conjointement avec la Commission Nationale pour les Réfugiés - sous la tutelle du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale - d'autres agences des Nations Unies et partenaires, le HCR au Burkina Faso fournit une assistance vitale et protège les droits fondamentaux de plus de 25 000 réfugiés et demandeurs d'asile sur le territoire burkinabé. De plus, par une série de résolutions adoptées depuis 1995, l'Assemblée générale des Nations Unies a confié au HCR le mandat officiel d'identifier les apatrides, de prévenir et réduire l'apatridie dans le monde et de protéger les droits des apatrides. Au Burkina Faso, le Gouvernement a adopté toute législation internationale en lien avec la lutte contre l'apatridie (notamment la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la

réduction des cas d'apatridie). Ensuite, en 2017, le gouvernement burkinabè a adopté en Conseil des ministres un Plan d'action national de lutte contre l'apatridie 2017-2024 qui vise à promouvoir l'intégration des personnes qui courent le risque d'apatridie et à permettre à toute personne, qui le désire, de matérialiser son attachement à la nation burkinabè, soit par l'enregistrement à l'état civil pour ceux qui sont nés au Burkina Faso, soit par la naturalisation en ce qui concerne les migrants.

**131. Le PNUD** a une longue expérience dans les régions du Sahel et du Nord notamment dans la mise en œuvre de plusieurs projets dans les domaines de la sécurité humaine, de la gestion des frontières, de la sécurité communautaire et de la police de proximité. Il a également l'avantage de mettre en œuvre la composante 2 du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) en cours dans toutes les communes de la région du Sahel.

*QE4f : Quels ont été les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet ?*

❖ **Constat 24 : Les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet**

- La cartographie des structures d'intercession et de médiations a servi de base de données dans le cadre de d'autres projets pour identifier les partenaires d'exécution dans les régions du Nord et du Sahel;
- La cartographie des structures d'intercession et de médiations a renforcé la collaboration entre les DREP et les partenaires qui viennent travailler dans les régions du Sahel et du Nord et qui s'appuient sur le rapport (SOS SAHEL, Association AMMIE par exemple). Les DREP sont devenues des acteurs incontournables dans la mise en œuvre des projets de cohésion sociale, et cela renforce leur positionnement en tant qu'acteurs gouvernementaux ;
- Les films et sketches élaborés dans le cadre du projet par WANEP ont créé une collaboration entre le WANEP et des ONG locales qui utilisent ces supports de communication dans le cadre des projets de cohésion sociale ;
- La participation de l'ONG CGD au PGPCCL a contribué à sa sélection pour la mise en œuvre du projet d'appui à la gouvernance locale et à la cohésion sociale (GOLCOS). Cette ONG avait l'avantage de la connaissance des procédures du PNUD

## 5.5. Sensibilité au conflit

*QE5a : Le projet avait-il une approche explicite sensible au conflit ?*

**Constat 25 : Le projet avait une approche explicite sensible au conflit**

132. La sensibilité aux conflits est une approche qui permet de s'assurer que les interventions ne contribuent pas involontairement aux conflits, mais permettent plutôt de renforcer les possibilités de paix et d'inclusion. Le projet avait une approche explicite sensible au conflit. En effet, les principales étapes de la sensibilité aux conflits ont été suivies. Dans ce cadre, le projet a été formulé sur la base des résultats de l'analyse des facteurs de risque et de fragilité dont le rapport a servi de document de base pour le dossier de demande d'éligibilité soumis par le Gouvernement au PBF. Cette étude a permis de comprendre le contexte et la dynamique de la paix et des conflits dans les régions du Nord et du Sahel ainsi que les intérêts et les motivations des principaux acteurs. Une analyse des conflits sensible à l'égalité des genres figure dans le document de projet. Cela a contribué à la définition de la stratégie du projet de s'appuyer sur les structures d'intercession et de médiation déjà existantes dans ces deux régions pour jouer le rôle de Comités Locaux de Paix. Par ailleurs, le projet s'est adapté à l'évolution de la dynamique des conflits au contexte national. Ce qui a contribué à minimiser les préjugés et maximiser les occasions de construire la paix et la stabilité dans les nouvelles communes rajoutées. En plus des résultats de l'étude, les points de vue des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ont été pris en compte pendant la phase de formulation.

*QE5b :Le projet a-t-il été responsable d'impacts négatifs involontaires ?*

**Constat 26 : Le projet n'a pas été responsable d'impacts négatifs involontaires**

133. Le projet vient en appui au gouvernement pour adresser des besoins urgents, susceptibles de créer ou d'accentuer des crises. Le projet n'a pas été source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Sa mise en œuvre a été faite dans le respect des principes du concept "Ne pas nuire" par l'adoption de l'approche inclusive, participative et communautaire.

*QE5c :Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?*

**Constat 27 : Le financement du PBF a été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix**

- Dans le cadre du projet, le WANEP a développé des capsules de sensibilisation, des films, des sketches en langue locale sur la prévention des conflits et promotion de la cohésion sociale. Ces outils de sensibilisation sont diffusés dans les radios communautaires. De même, d'autres ONG locales (associations des femmes pour la paix) intervenant dans la cohésion sociale viennent solliciter ces outils de sensibilisation. Cela a entraîné une collaboration entre les structures travaillant dans le domaine de la cohésion sociale.
- La mise en synergie des mécanismes de gestion des conflits avec les Observatoires Régionaux pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires favorise la collecte et la capitalisation des données relatives aux conflits.

## 6. Conclusion

### Conclusion/Pertinence :

134. La pertinence du Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du sahel et du nord du Burkina Faso et de toutes les interventions déployées a été démontrée des points de vue de son adéquation aux besoins/priorités nationales contenus dans le PNDES, de son alignement aux Cadre de Coopération du Système des Nations Unies au Burkina et aux plans stratégiques du PNUD et du HCR, de sa logique d'intervention et de sa réactivité aux changements, notamment dans son adaptation à la crise sécuritaire dans les régions du Nord et du Sahel, et de la survenue de la pandémie de la COVID 19. La pertinence de l'intervention et approches du projet est incontestable face au contexte et dans sa logique d'intervention, qui vise primordialement à faire la promotion des valeurs de vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Le projet s'inscrit dans les ODD en matière de paix et de cohésion sociale. Le projet est bien ancré dans la connaissance du contexte et cible les communes de la zone d'intervention du PUS-BF (région du Nord et celle du Sahel) où des conflits ont été enregistrés.

135. **Conclusion/Efficacité :** Le projet a atteint des résultats probants en matière de renforcement de la cohésion sociale. Cela a été possible grâce aux actions de prévention et de gestion des conflits mises en œuvre par les ONG partenaires et les associations communautaires. Ces actions ont permis de doter les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Les comités mixtes sont composés des populations hôtes, des réfugiés, des personnes déplacées internes (PDI) avec un taux de représentativité de 30% de femmes. La revue documentaire, les entretiens réalisés avec les membres des mécanismes traditionnelles et modernes de prévention et de gestion de conflits ont montré que la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre des résultats significatifs en termes de réduction et de résolution de conflits. En effet, le nombre de conflits dans les zones cibles du projet pendant la période de mise en œuvre a baissé. Les

infrastructures de rapprochement communautaire ont été mises à la disposition des communautés ; ce sont : Couloirs de transhumance balisés, les forages. Le projet a atteint des résultats probants en matière de renforcement de la cohésion sociale entre les populations hôtes, les réfugiés et les PDI. En effet, le nombre de conflits dans la zone d'intervention sahélienne du projet pendant la période de mise en œuvre est passé de 82% (2015 – 2018) à 17% (2019 - 2021). Il s'agit majoritairement de conflits fonciers qui opposent agriculteurs et agriculteurs, les éleveurs entre eux, les éleveurs et les agriculteurs, mais aussi les communautés et les exploitants miniers. Sur les 120 conflits identifiés, 64 ont pu être gérés de façon pacifique. Ce qui donne un taux de 53,33% de résolution pacifique de conflits. Du point de vue structurel et sociétal, le projet a contribué à la prise de conscience collective et institutionnelle sur les capacités des structures d'intercession et de médiation communautaires de concourir efficacement à la réconciliation nationale, à la prévention et à la résolution de certains conflits et besoins de réconciliation identifiés.

Cependant, le tableau de bord des risques de conflits n'a pas pu se réaliser comme prévu en raison d'une multitude de facteurs dont le défi sécuritaire. Toutefois, en collaboration avec le secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et le projet Multilateral Platform for PPB au Burkina Faso, une plateforme de suivi des fragilités et des conflits a été développée et son déploiement est envisagé.

**136.Conclusion/Efficience :** Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que c'est l'agence récipiendaire des fonds qui a la responsabilité de la gestion des fonds alloués. Chaque agence récipiendaire des fonds assurait la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. La mise à disposition des fonds aux PMO s'est faite par tranches. La gestion du projet a été efficace. Le taux d'exécution financière est bonne. Elle est de 87% pour le PNUD et de 100% pour le HCR. Les partenaires d'exécution avaient des ressources humaines et les compétences nécessaires pour la mise en œuvre des activités.

**136.Conclusion/Durabilité :** Les actions du projet ont été mises en œuvre par des partenaires nationaux (ONGs nationales), qui ont des compétences dans le domaine de la cohésion sociale et de fortes capacités techniques. Ces ONGs ont la capacité d'intégrer les acquis du projet dans leurs activités. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs sont des gages de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Le renforcement des capacités des acteurs favorise une bonne appropriation du processus par ces derniers et cela leur permettra d'assurer en liaison avec les autorités administratives et coutumières, la durabilité des acquis du projet. L'appropriation nationale du projet a été assurée en impliquant les autorités nationales de manière générale et spécifiquement l'Unité de coordination du PUS-BF, les autorités locales et communautaires, les ONG, les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. De même, le renforcement des capacités des structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires est un gage de durabilité et de pérennisation des acquis du projet. Ces mécanismes de paix ont été mis en synergie avec les Observatoires Régionaux pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires (OREPREGECC). Il existe des risques sécuritaires pouvant entraver la durabilité des produits du projet. De même, la durabilité des comités mixtes n'a pas été garantie du fait du manque de financement de leurs plan d'action.

**137.Conclusion/Genre, Equité et Droits Humains :** Le projet a contribué à la participation des femmes, des jeunes aux instances de prise de décision à travers les comités de paix. Les femmes, les réfugiés, les PDI sont membres des comités mixtes de prévention et de gestion des conflits. Des ouvrages spécifiques ont été faits pour les femmes.

## 7.Les enseignements tirés

**138.Leçon apprise 1:** Dans la formulation du projet, les ressources ont été planifiées pour la promotion du genre. Cependant il aurait fallu faire une budgétisation sensible au genre qui devrait permettre de retracer et de contrôler la façon dont le budget du projet répond aux priorités des femmes.

**139. Leçon apprise 2 :** Le projet est conjoint. Le PNUD et le HCR ont travaillé ensemble pour préparer, à travers un processus participatif, un plan de travail pluriannuel commun. Des activités et des missions ont été réalisées de façon conjointe. Cependant, il y a eu une faiblesse au niveau de l'organisation des missions conjointes. Chaque agence faisait le suivi de ces activités sur le terrain. Certaines activités n'ont pas été mises en œuvre de façon conjointe et cela a créé une insuffisance dans la coordination du projet.

**140. Leçon apprise 3 :** Lorsque la conception d'un projet (y compris l'identification des besoins et des sites pour la construction des ouvrages) et sa mise en œuvre adoptent une approche participative et inclusive, la réalisation de ses objectifs s'appuie alors sur des bases solides : le projet est plus efficace et plus utile pour les bénéficiaires finaux et l'appropriation des acquis plus aisée.

## 142.8. Recommandations

### Recommandation 1 :

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 4 : Le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Dans le cadre d'un projet de même nature, promouvoir une approche véritablement conjointe et intégrée en faisant des efforts pour promouvoir des activités conjointes et des missions de suivi conjointes sur le terrain au delà de l'élaboration des PTA conjoints		
<b>Entité responsable : PNUD/HCR</b>		

### Recommandation 2 :

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 10 : Le projet a atteint des résultats de consolidation de la paix</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Le tableau de bord des risques de conflits n'a pas pu se réaliser comme prévu en raison d'une multitude de facteurs dont le défi sécuritaire. Toutefois, en collaboration avec le secrétariat du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et le projet Multilatéral Platform for PPB au Burkina Faso, une plateforme de suivi des fragilités et des conflits a été développée. Déployer la plateforme de suivi des fragilités et des conflits		
<b>Entité responsable : PUS-BF</b>		

### Recommandation 3 :

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 21 : Il existe des obstacles à la pérennité des actions du projet</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Les comités mixtes ont reçu des financements de leurs plans d'action en vue de mener des activités de sensibilisation et de renforcement de la cohésion sociale. Avec la fin du projet, les comités rencontrent des difficultés de fonctionnement. Leur durabilité constitue un défi. Pour une pérennisation de ces comités où les membres font du bénévolat, il serait judicieux de les rattacher aux structures étatiques dans les différentes régions et également les appuyer avec des AGR (location de chaises, bâches, tricycles)		
<b>Entité responsable : GOUVERNEMENT/ PNUD/HCR</b>		

**Recommandation 4 :**

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 15 : Les financements mobilisés pour le projet étaient suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Respecter les engagements contractuels dans le cadre de la délivrance des prestations		
<b>Entité responsable : Prestataires de services</b>		

**Recommandation 5 :**

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 10 :Le projet a atteint des résultats de consolidation de la paix</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Renforcer le processus d'opérationnalisation de l'Observatoire National pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire		
<b>Entité responsable : Gouvernement</b>		

**Recommandation 6 :**

<b>ORIGINE</b>	<b>Constat 13 : Les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle</b>	
<b>Urgence :</b> Modérée	<b>Impact :</b> Modérée	<b>Difficulté :</b> Modérée
<b>Description de la recommandation</b> Désigner de nouveaux points focaux en remplacement de ceux qui ont été mutés pour favoriser le fonctionnement optimal du Comité de suivi technique		
<b>Entité responsable : Gouvernement</b>		

# Annexes



*PROJET D'APPUI A LA GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS LOCAUX  
DANS LES REGIONS DU SAHEL ET DU NORD DU BURKINA FASO*

**Termes de référence pour l'évaluation finale**

**Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du sahel et du nord du  
Burkina Faso**

## 2. Contexte et justification

---

Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques de groupes armés occasionnant d'énormes incidents sécuritaires et de graves violations des droits humains. De l'analyse des fragilités effectuée, il apparaît divers facteurs de fragilités et de risques au nombre desquels l'effritement de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité d'une part et entre les populations et l'Administration d'autre part, l'insécurité et l'instabilité, la radicalisation et l'extrémisme violent, la faible présence et les capacités limitées de l'État. Des fragilités peuvent être aussi constatées au niveau de la compétition pour les ressources naturelles essentielles, la remise en cause par les jeunes générations des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés, l'exploitation anarchique de l'orpaillage et la cohabitation populations hôtes et réfugiés. Les facteurs de fragilité ont affaibli les équilibres socio-économiques au niveau des communautés et remettent en cause la cohésion sociale- et la paix communautaire. La dégradation de la situation sécuritaire et socio-économiques impacte particulièrement les femmes et les jeunes filles qui s'exposent à des violences multiples et voient leurs responsabilités en matière de mobilisation des moyens de subsistance s'accroître. La situation est aussi marquée par des assassinats et des menaces de mort de leaders d'opinion, la fermeture de nombreux services publics (écoles, centre de santé, etc.), un déplacement massif de populations (1121 960)<sup>12</sup> et un accroissement des tensions communautaires.

Ces facteurs interreliés requièrent une réponse intégrée. Pour faire face à cette situation, le gouvernement burkinabè a déployé plusieurs programmes de développement d'envergure en appui à la réponse militaire. Il s'agit notamment du Programme d'Appui au Développement des Économies locales (PADEL) et du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS/BF).

Pour soutenir les efforts du gouvernement Burkinabé, le Système des Nations Unies a mis en place un certain nombre d'initiatives notamment les projets financés par le fonds de consolidation de la paix axés autour du renforcement des actions de paix durable (Sustaining Peace). C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Appui à la Gestion Pacifique des Conflits Locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso. Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) pour un montant total de 2 200 134 USD réparti en trois (3) tranches, le projet est mis en œuvre respectivement par le Programme des Nations Unies pour le Développement (1 879 134 USD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (321 000 USD). Ce projet, qui vient en appui au Programme d'urgence pour le Sahel, couvre onze (11) communes de la région du Sahel (Dori, Seytenga, Gorgadji, Djibo, Kelbo, Arbinda, Sebba, Mansila, Gorom-Gorom, Deou, Oursi) et quatre (4) communes de la région du Nord (Kain, Thiou, Banh et Sole) du Burkina Faso.

Le projet est bâti sur un partenariat étroit entre les agences récipiendaires des fonds (PNUD & UNHCR) et les partenaires gouvernementaux (ministères sectoriels, services techniques déconcentrés, administrations déconcentrés, collectivités territoriales) et non gouvernementaux (ONG & associations). Le projet entend faire la promotion des valeurs du vivre ensemble au sein des communautés en dotant les structures locales d'intercession et de médiation existantes de compétences pour la prévention et la gestion de conflits communautaires. Cet objectif général s'articule autour de trois (3) résultats stratégiques attendus à savoir (i) les mécanismes traditionnels et modernes de prévention et de gestion de conflits sont opérationnels, inclusifs et travaillent en synergie (Résultat stratégique 1), (ii) les structures/CLP sont aptes à conduire des analyses de conflits dans le but de les prévenir et de les gérer et les groupes cibles ont pris conscience de leurs droits et devoirs et les appliquent, et les leaders communautaires et l'administration locale agissent avec impartialité vis-à-vis des populations cibles dans la résolution de leurs différends (Résultat stratégique 2) et (iii) les structures/CLP de la région Nord du Burkina Faso disposent d'informations relatives aux sources de conflits potentiels sur le territoire communal leur permettant d'être proactif et d'anticiper les actions à mener (Résultat stratégique 3).

---

<sup>12</sup> SP/CONASUR, mars 2021.

La gouvernance du projet s'appuie sur divers cadres qui assurent le pilotage et l'orientation stratégique, le suivi et l'assurance qualité des réalisations et la mise en œuvre opérationnelle. Il s'agit du Conseil Conjoint d'orientation (CCO) et du Comité Technique de Suivi des projets financés par le PBF qui assurent le suivi à travers leurs sessions statutaires et du Comité de suivi technique qui regroupe les partenaires de mise en œuvre.

Outre, le contexte sécuritaire difficile marqué par la récurrence des attaques terroristes de groupes armés dans les zones d'intervention du projet, il convient de relever que la mise en œuvre est fortement impactée par la pandémie de la COVID 19. Au regard de ces contextes, le projet a bénéficié d'une prolongation de six (06) mois faisant passer la durée de 24 à 30 mois et d'une extension géographique sur les communes de Kaya (Centre-Nord), Barga, Ouahigouya, Titao (Nord) pour permettre la poursuite de la réalisation des activités et la prise en compte de certaines cibles qui se sont déplacées.

Conformément au document de projet, aux règles et procédures du PBF et des agences de mise en œuvre (PNUD & UNHCR), le projet doit réaliser une évaluation finale. Les présents TDRs sont élaborés à cet effet.

### **3. Objectifs de l'évaluation finale**

---

L'objectif globale de l'évaluation finale indépendante est d'analyser les résultats de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion pacifique des conflits locaux dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont de :

- Apprécier la pertinence du projet par rapport au contexte et priorités en termes de cohésion sociale et de consolidation de la paix et de développement ;
- Apprécier l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats ; la synergie avec d'autres projets financés par PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires ;
- Apprécier l'efficacité dans la gestion des ressources financières ;
- Examiner la stratégie de mise en œuvre adoptée, dont les mécanismes de gestion et de coordination conjoints du projet ; Documenter les succès) et les résultats importants qui n'ont pas été atteints pendant la mise en œuvre du projet et les raisons ;
- Déterminer le niveau actuel des indicateurs du cadre de résultats du projet ;
- Identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;
- Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis.

### **4. Portée de l'évaluation**

---

Compte tenu de ses objectifs en tant que processus d'apprentissage mais aussi de décision, l'évaluation couvrira un vaste champ, notamment la conception du projet, le choix des zones d'intervention, les stratégies de mise en œuvre, les mécanismes de suivi, la pérennisation des réalisations et le rapportage. Elle couvrira aussi bien les questions relatives aux mécanismes de coordination (à différents niveaux), à la participation des communautés ainsi qu'à l'implication des autorités.

L'évaluation couvrira les zones d'intervention du projet (régions du Nord et du Sahel) sur la période allant du 20 décembre 2018 au 20 juin 2021.

L'évaluation se basera sur quatre des critères standards d'évaluation définis par l'OCDE/CAD, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité. L'évaluation sera conduite dans l'optique de l'approche droits humains et de l'égalité des sexes. Les principales questions d'évaluation non exhaustives en lien avec les quatre critères retenus auxquelles l'évaluation devra apporter des réponses sont les suivantes :

Critères	Questions
<b>a. Pertinence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Est-ce que la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes ?</li> <li>– Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles ?</li> <li>– Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ?</li> <li>– Dans quelles mesures le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière (cadres conceptuels, cadres logiques, ciblage, mécanismes de coordination et de suivi conjoint) ?</li> <li>– Dans quelle mesure la stratégie de coordination en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ?</li> <li>– Dans quelles mesures les questions du genre ont été intégrés dans le projet ?</li> <li>– Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet et le choix des bénéficiaires ?</li> <li>– Le ciblage des bénéficiaires a-t-il été fait de manière à éviter le do no harm?</li> <li>– Dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ?</li> <li>– Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place ?</li> <li>– Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?</li> <li>– Dans quelle mesure le projet, dans sa conception, a-t-il intégré des thématiques clés de la consolidation de la paix ?</li> </ul>
<b>b. Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ?</li> <li>– Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint des résultats de consolidation de la paix ?</li> <li>– Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ?</li> <li>– Si les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ?</li> <li>– Comment une plus grande production des extrants permettrait-elle de mieux atteindre le but et les objectifs du projet ?</li> <li>– Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays ?</li> <li>– Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?</li> <li>– Dans quelle mesure les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action ?</li> </ul>
<b>c. Efficience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?</li> <li>– Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?</li> </ul>

	<p>QUI CONNAISSENT CES REGIONS ET QUI SONT ACCEPTEES PAR LES POPULATIONS. LA DELOCALISATION DES ACTIVITES DU PROJET SUITE A LA CRISE SECURITAIRE A FAVORISE LA CONTINUTE DES INTERVENTIONS. UN POOL DE FORMATEURS A ETE FORME A CREE A CAUSE DE LA CRISE SECURITAIRE. LES PMO ONT TRAVAILLE AU NIVEAU COMMUNAUAATIRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE JEUNES DE FEMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIAGNOSTIC DES PMO ET FORMATION DES PMO POUR RENFORCER LEURS CAPACITES</li> <li>- AUDIT</li> <li>- Dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre dans les délais impartis ?</li> <li>- Le projet a-t-il été bien géré selon les normes attendues ?</li> <li>- Les intrants ont-ils été fournis et gérés à moindre coût ?</li> <li>- Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?</li> <li>- Dans quelle mesure les systèmes de S&amp;E utilisés permettent-ils d'assurer une gestion efficiente du projet ?</li> </ul>
<b>d. Pérennité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel a été le degré d'implication des bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ?</li> <li>- Quelles ont été les stratégies mises en œuvre pour susciter la participation des bénéficiaires, en particulier les communes et les services techniques compétents au projet ?</li> <li>- Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints ; OBSERVATOIRE</li> <li>- Quel est le degré d'engagement des parties prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires) pour la pérennisation des acquis du projet, notamment en matière de réduction des conflits et de raffermissement de la cohésion sociale.</li> <li>- Y-a-t-il des obstacles à la pérennité des actions du projet ? Si oui quels sont-ils ? et comment peut-on les lever ?</li> <li>- Quels ont été les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet ?</li> <li>- Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?</li> </ul>
<b>d. Sensibilité au conflit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet avait-il une approche explicite sensible au conflit ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les capacités internes des agences de mise en œuvre étaient-elles adéquates pour assurer une approche sensible au conflit ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet a-t-il été responsable d'impacts négatifs involontaires ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant le suivi des impacts imprévus ont-ils été mis en place ?</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour intensifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?</li> </ul>

## 5. Approche méthodologique de l'évaluation

Pour cet exercice, il sera fait recours aux méthodes quantitatives et qualitatives, à travers notamment des visites de sites d'interventions du projet dans les deux régions (si les conditions sécuritaires le permettent). Toutes ces informations combinées permettront d'apporter des réponses aux questions d'évaluation ci-dessus décrites. La méthodologie qui sera détaillée par le consultant devra être en ligne

avec l'approche basée sur les droits humains et l'égalité de sexes. Afin d'enrichir son analyse et de disposer d'informations fiables, le consultant devra aussi trianguler les données disponibles issues de multiples sources.

L'évaluation du projet sera conduite suivant une approche participative et basée sur les résultats. Elle devra impliquer toutes les parties prenantes à savoir les bénéficiaires, les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le SNU. Les différentes étapes de l'évaluation s'articuleront autour de :

- Une rencontre de cadrage qui permettra de s'accorder sur les objectifs et les livrables de l'évaluation ;
- Une revue des documents de référence du projet et d'autres de la même thématique (y compris les données secondaires) ;
- Les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources ;
- L'administration du questionnaire quantitatif, les entretiens individuels ou des focus group ;
- L'exploitation et l'analyse des informations collectées en vue de la production du rapport d'évaluation ;
- La présentation du rapport provisoire aux acteurs
- Finaliser le rapport sur la base des commentaires reçus (y compris ceux de PBSO) et le présenter.

L'analyse des données couvrira l'ensemble des activités soutenues par le projet. Le/la consultant-e devra présenter au commanditaire un rapport initial dans les cinq jours suivant la rencontre de cadrage comme indiqué au point 8 ci-dessous, incluant une méthodologie détaillée indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu'un chronogramme pour la conduite de l'évaluation.

## 6. Livrables attendus

---

L'évaluateur doit produire les documents suivants :

- 1. Un rapport de démarrage :** qui présente la méthodologie d'évaluation et explique clairement comment l'approche proposée apportera les réponses aux questions et permettra d'atteindre l'objectif de l'évaluation. La note doit contenir les outils de collecte de données (quantitatives et qualitatives, les critères de sélection et une cartographie des cibles, le plan d'analyse avec une matrice de l'évaluation reflétant les critères et les questions d'évaluation. La méthodologie comprendra également une proposition de chronogramme détaillé des activités et la soumission des livrables. Par ailleurs, il identifiera les défis ou risques potentiels susceptibles d'entraver la soumission des livrables dans les délais, ainsi que les mesures de mitigation envisagées. Ce document constituera la première base de travail sur laquelle l'évaluateur devra s'accorder avec le comité de suivi technique. Le comité aura en charge l'examen et la validation du rapport de démarrage.
- 2. Les données brutes et nettoyés :** Les données brutes et nettoyées des enquêtes et entretiens menées doivent être envoyées au commanditaire. Ces données seront utilisées si nécessaire comme données secondaires au besoin pour l'évaluation d'autres projets ou pour l'exploitation des enquêtes du portefeuille. Elles seront mises à la disposition du secrétariat et d'autres agences des nations unies au besoin.
- 3. Un premier draft du rapport :** qui sera le résultat de l'ensemble des travaux du consultant. Ce rapport générera des connaissances basées sur les évidences en identifiant les lacunes aussi bien dans la

conception du projet et sa mise en œuvre. Il identifiera aussi les bonnes pratiques en vue du renforcement de la programmation des projets de consolidation de la paix futurs. Par ailleurs ce document fera ressortir la synthèse des résultats de l'évaluation des indicateurs clés de résultat. Les détails seront fournis en annexe. Ce premier draft sera partagé avec le comité de suivi technique afin de recueillir les premiers commentaires et amendements sur la qualité du travail fourni.

**4. Deuxième draft du rapport :** Sur la base des premiers commentaires et amendements du comité technique de suivi, le consultant produira un second draft du document d'évaluation qui sera une version améliorée de la première. Cette version sera présentée au comité conjoint d'Orientation du projet lors d'un atelier de restitution afin de recueillir les commentaires et observations des membres, ainsi que pour la validation des résultats de l'évaluation.

Ce rapport sera accompagné du **support Power Point** que l'évaluateur doit présenter et discuter lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation.

**5. Un rapport provisoire :** le consultant intégrera l'ensemble des commentaires pertinents reçus de toutes les parties prenantes. Ce rapport contiendra un résumé analytique de 3-4 pages présentant une brève description du contexte transfrontalier de mise en œuvre du projet, les objectifs de l'évaluation, un aperçu de la méthodologie, les principaux résultats, conclusions et recommandations. Les annexes du rapport incluront toutes les informations pertinentes pour l'étude mais non nécessaires dans le corps du rapport, notamment les outils de collecte de données.

**6. Une version définitive du rapport d'évaluation accompagné d'une PPT pour la restitution des résultats :** Après examen et approbation par le comité technique de suivi de la prise en compte de l'ensemble des amendements pertinents faits par les différentes parties prenantes, le responsable de l'évaluation validera la version reçue du document comme version définitive de l'évaluation.

## 7. Organisation de l'évaluation

---

Afin d'assurer la réalisation dans les meilleures conditions et délais de l'évaluation, une organisation type sera mise en place. Cette organisation s'articulera autour de trois entités principales avec des rôles et responsabilités claires. Il s'agit de :

1. Responsable de l'évaluation ;
2. Comité technique de suivi de l'évaluation ;
3. L'équipe d'évaluateurs.

### 6.1 Responsable de l'évaluation

L'évaluation sera placée conformément au document de projet sous la coordination de l'agence lead, le PNUD en étroite collaboration avec le UNHCR.

Les principales tâches et responsabilités du responsable de l'évaluation sont de :

- Conduire le processus de sélection de l'équipe d'évaluateurs (y compris les enquêteurs) sur la base des offres reçues ;
- Coordonner avec toutes les parties prenantes concernées, la mise en œuvre de l'évaluation par l'équipe d'évaluateurs ;
- S'assurer que le contrôle de la qualité est effectué tout au long du processus d'évaluation (Fournir des commentaires à l'équipe d'évaluation, commenter les versions préliminaires du rapport initial, du plan de travail, des rapports d'évaluation préliminaire et final, approuver les rapports finaux) ;
- Organiser et présider les réunions du comité technique de suivi de l'évaluation ;
- Conseiller les parties prenantes concernées sur les questions liées à l'évaluation

- Organiser et superviser la présentation des résultats de l'évaluation à travers un atelier de restitution au Comité Conjoint d'Orientation du projet.

## 6.2 Comité technique de suivi de l'évaluation

Dans le cadre du suivi et de l'assurance qualité de l'évaluation, un comité technique sera mis en place. Placée sous la responsabilité du Représentant Résident du PNUD, ce comité se composera des responsables/ coordonnateurs du projet, des équipes des agences de mise en œuvre du projet, des chargés de suivi évaluation des agences récipiendaires, des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et du spécialiste suivi évaluation du PBF.

Les principales tâches et responsabilités du comité technique de suivi sont les suivantes :

- Assurer la coordination et le suivi du processus de réalisation de la mission d'évaluation ;
- Participer au cadrage de la mission ;
- Mettre à la disposition de l'équipe des consultants toute la documentation disponible sur le projet ;
- Faciliter les rendez-vous entre le consultant et les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires dans les régions cibles (Sahel et Nord) ;
- Recevoir et ventiler tous les drafts de livrables produits dans le cadre de la mission ;
- Faire des amendements et des commentaires sur tous les documents produits dans le cadre de la mission
- Assurer la centralisation, la compilation et la transmission de tous les commentaires au consultant ;
- Organiser la restitution des résultats de l'évaluation ;
- S'assurer de la prise en compte de l'ensemble des amendements dans la version finale du document d'évaluation ;
- Partager la version finale de l'évaluation.

## 6.3 De l'évaluateur

L'évaluation sera réalisée par un évaluateur indépendant, un consultant externe. Il bénéficiera des appuis logistiques des agences récipiendaire du projet. Les principes d'évaluation du Comité concernant l'indépendance de l'équipe d'évaluation seront appliqués. L'évaluateur indépendant procédera à l'évaluation sur la base d'un contrat passé avec le PNUD.

De façon globale, le consultant indépendant devra :

- Préparer et mener à bien l'évaluation conformément au mandat défini ;
- Assumer la responsabilité des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation ;
- Rendre compte hebdomadairement par courrier électronique au responsable de l'évaluation (chaque vendredi) de l'avancement de l'évaluation tout au long du processus ;
- Coordonner et planifier des réunions et des visites sur le terrain avec les agences récipiendaires ;
- Assurer l'assurance qualité du processus et de tous les documents qui seront produits dans le cadre de l'évaluation conformément au plan d'assurance qualité ;
- Assurer à la demande du responsable de l'évaluation, la restitution de la version provisoire du rapport d'évaluation.

## 8. Du consultant international

L'évaluation sera menée par un consultant international spécialisé dans la réalisation des études, enquêtes et évaluations.

#### **a. Principales responsabilités**

Le consultant International assure le leadership à toutes les phases de l'évaluation: (i) coordonne l'élaboration des outils techniques, aussi bien pour la collecte des données qualitatives que pour les données quantitatives et fournit les orientations méthodologiques nécessaires à l'évaluation ; (ii) organise le travail et en assure la supervision ; (iii) coordonne l'exercice de compilation/collecte et analyse des données sur les activités réalisées par les partenaires de mise en œuvre; (iv) dirige le processus de rédaction des rapports successifs de l'évaluation; (v) en tant que rédacteur principal, il s'assure de la cohérence interne des différentes parties du rapport; (vi) s'assure de la qualité des contributions et dirige la révision des versions successives jusqu'au rapport final ; (vii) facilite les réunions techniques avec les membres du comité technique ainsi que les réunions de validation ; et (viii) présente les résultats, les conclusions et les recommandations du rapport final de l'évaluation.

#### **b. Profil du consultant international**

##### **Qualification académique**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire du niveau BAC+5 (au moins) dans les domaines Sociologie, études de développement, sciences politiques, statistiques, gestion des projets, développement international ou toutes autres disciplines connexes.

##### **Expérience professionnelle**

- Expérience confirmée d'au moins sept (07) années dans le domaine conception et d'évaluation des projets et/ou programme de développement ou de consolidation de la paix avec un minimum de 05 évaluations ;
- Bonne expérience dans la conduite de méthodes mixtes d'évaluation et d'approches sensible au genre ;
- Bonne connaissance des programmes de développement y compris dans les situations d'urgence, résilience et connaissance de la littérature actuelle dans le secteur en général (minimum 5 années d'expérience) ;
- Expérience avérée dans le domaine de la recherche, notamment l'élaboration et l'utilisation des outils d'enquêtes et d'analyse des questions sociales de développement durable (économiques et environnementales) et dans l'analyse et traitement de données qualitatives et quantitatives sensibles au genre et aux droits de l'homme (études, enquêtes, traitement de données ...) ;
- Expérience confirmée dans la collecte, le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Bonne connaissance du contexte socio-économique et programmatique des Régions du Nord et du Sahel et plus spécifiquement du Liptako-Gourma (Burkina et Mali).

##### **Compétences et aptitudes**

- Bonne capacité de facilitation des groupes de discussion.
- Excellente capacité de synthèse et de rédaction des documents.
- Bonne aptitude à gérer une équipe et respecter les délais.

##### **Langues requises**

- Excellente maîtrise du français.

**NB : Le consultant international pourra s'adjoindre au besoin un ou des enquêteurs qui seront placés sous sa responsabilité directe.**

## 9. Durée et tâches de la consultation

La durée totale estimée de la consultation est de 45 jours ouvrables. Le tableau ci-dessous présente le calendrier succinct indicatif des principales activités et les principaux résultats attendus à chacune des étapes du processus d'évaluation. Le consultant présentera un chronogramme détaillé de toutes les activités dans le cadre de son rapport de démarrage.

Tâches	Livrables	Durée (jour)	Echéances
1- Cadrage de la mission		01	28/09/21
2- Préparation (finalisation méthodologie production des outils de collecte de données, échantillonnage, planning des activités) et soumission du rapport méthodologique sur base des TDRs	Rapport de démarrage provisoire y compris un calendrier des étapes clés	05	29 Sept – 05 Oct. 2021
3- Discussion et finalisation du rapport méthodologique	Rapport de démarrage final	02	06 – 07 oct. 2021
4- Collecte des données (qualitatives et quantitatives)		14	08 – 27 oct.2021
5- Traitement et analyse des données	Cadres de synthèse et d'analyse des données	06	28 oct. – 04 nov. 2021
6- Préparation du rapport préliminaire d'évaluation qui sera discuté par le comité technique	Premier draft rapport d'évaluation (intégrant les résultats de l'enquête de perception)	06	05 – 12 nov. 2021
7- Préparation du rapport provisoire d'évaluation (prise en compte des commentaires et amendements du premier draft de rapport par le comité technique)	Deuxième draft rapport d'évaluation (intégrant les résultats de l'enquête de perception)	05	15 – 19 nov. 2021
8- Organisation d'un atelier technique élargi pour la discussion de la version revue du rapport.	Rapport de l'atelier relevant les recommandations clés.	01	22 nov. 2021
9- Soumission au comité technique de la version finale provisoire, prenant en compte l'ensemble des commentaires pertinents	Support de présentation PPT des résultats de l'évaluation Rapport révisé prenant en compte les commentaires	04	23 – 26 nov. 2021
10- Présentation du rapport final au niveau national	Support de présentation PPT des résultats finaux de l'évaluation		29 nov. 2021
11- Soumission du rapport final	Rapport final en français incluant un résumé complet de 3-4 pages Fichier nettoyé de la base de données complètes.	01	03 déc. 2021
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	

## 10. Processus de sélection

Les offres des consultants seront évaluées sur la base des critères et notations mentionnés dans le tableau ci-dessous. Les soumissionnaires doivent respecter les limites de pages indiquées par section. Les candidats sont également encouragés à éviter un langage trop générique et à fournir une offre appropriée, descriptive et spécifique en lien avec les livrables attendus.

Rubriques	Critères	Points
Offre Technique (2 – 3 pages)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Description de l’approche et des méthodes qui seront utilisées pour mener à bien l’évaluation, en tenant compte des objectifs, livrables et le calendrier.</li> <li>– Description des défis ou risques potentiels qui pourront entraver la soumission des livrables dans les temps et mesures de mitigation envisagées pour réduire au maximum ces risques</li> </ul>	30
Qualifications et compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Description des qualifications et compétences du consultant (diplômes, certificats pertinents)</li> </ul>	20
Plan de travail (1- 2 pages)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Description de l’approche qui sera mise en place pour coordonner le travail au sein des membres de l’équipe et s’assurer que le travail requis sera effectué dans les temps</li> </ul>	20
Capacités institutionnelles et performances passées (2 – 3 pages)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Description de l’expérience du consultant dans la conduite des évaluations impliquant la collecte des données (enquêtes ménages et données qualitatives) et dans les autres domaines requis.</li> </ul>	30
<b>Note totale</b>		<b>100</b>

**NB : L’offre du consultant ne devra pas dépasser 10 pages. Seuls les candidats dont les notes sont supérieures ou égales à 70 seront soumis à l’évaluation de leur offre financière.**

Pour la proposition financière, chaque consultant est tenu d’intégrer dans son offre, ses honoraires journaliers, les frais de collecte des données (estimatifs des frais de location de véhicules, des frais de saisie, de traitement de données, d’impression et de photocopie, etc.). L’offre sera soumise en dollars américains et son montant total (tout frais inclus) indiqué.

## 11. Déontologie de l’évaluation

L’évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE42.

« La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » du GNUE. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité des sources d’information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d’évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l’évaluation uniquement, à l’exclusion de tout autre usage sans l’autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires ».

## 12. Annexe : Normes à prendre en compte pour le rapport

L’équipe d’évaluation devra produire un rapport qui répond aux standards du système des Nations Unies<sup>13</sup>. Il doit comprendre les éléments suivants :

1. **Résumé analytique** de 3 à 4 pages qui donne un aperçu des éléments essentiels du rapport. Ce résumé peut être lu et utilisé de façon autonome tant il sera complet et concis. Il comprend :

<sup>13</sup> United Nations Evaluation Group (UNEG) Quality Checklist for Evaluation Reports:  
[http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc\\_id=607](http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=607)

- Une vue d'ensemble de l'objet de l'évaluation ;
- Les objectifs de l'évaluation ;
- La méthodologie de l'évaluation ;
- Les résultats et les conclusions les plus pertinents ;
- Les principales recommandations.

**2. Objet et but de l'évaluation** : l'évaluation devrait décrire clairement l'objet qui est en train d'être évalué, notamment le modèle logique et/ou la chaîne des résultats attendus, les stratégies d'exécution et l'intervention, la couverture des interventions, et les principales hypothèses. Le but de l'évaluation doit être clairement défini, notamment la raison pour laquelle cette évaluation s'imposait à ce moment précis, quelles sont les informations recherchées, qui en a besoin et comment elles seront utilisées.

**3. Questions et critères de l'évaluation** : le rapport de l'évaluation doit préciser les questions de l'évaluation ainsi que les critères d'évaluation utilisés ou non utilisés.

**4. Méthodologie** : le rapport doit contenir une description claire de la méthodologie et une description complète de la participation des acteurs dans l'évaluation. Elle détaillera quelles données ont été collectées, comment elles ont été collectées et par qui, les limites possibles de l'évaluation, etc.

**5. Résultats de l'évaluation** devraient porter sur les critères d'évaluation ainsi que les critères transversaux (le genre, les droits humains, la gestion axée sur les résultats). Les résultats seront objectivement présentés avec des données et preuves. Les limites/gaps dans les données ainsi que les résultats non anticipés seront également présentés et discutés. Les raisons de non-réalisation des droits, des échecs particulièrement les contraintes récurrentes doivent être identifiées autant que possible. Enfin, les résultats doivent être présentés avec clarté, logique et cohérence.

**6. Conclusions** devraient porter sur les objectifs d'évaluation et les questions clés, s'appuyer sur des faits et être logiquement liées aux résultats de l'évaluation et donner un aperçu des problèmes importants identifiés et/ou de leurs solutions.

**7. Les enseignements tirés** sont des contributions à la connaissance générale. Ils doivent être bien soutenus par les résultats et les conclusions présentées.

**8. Recommandations** : le rapport décrit le processus de l'élaboration de recommandations, notamment la consultation avec les parties prenantes et doit identifier clairement le groupe cible et localités pour chaque recommandation.

**9. Annexes devraient contenir** : les TDR, la bibliographie, la liste des personnes interviewées et des sites visités, des informations supplémentaires sur la méthodologie, les outils de collecte de données, etc.

***EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS LOCAUX DANS LES REGIONS DU NORD ET DU SAHEL DU BURKINA***

---

*Liste pour les entretiens*

---

## I. PARTENAIRES NIVEAU CENTRAL

N°	Structures	Personne contact/Fonction	Localité	Contacts	MOYEN D'INTERVIEW et DATE, HEURE
<b>Partenaires SNU</b>					
1.	PNUD	<b>Lamine DIOP</b> , chargé du projet <b>Dieudonné Kini</b> , Team leader Unité Gouvernance et Paix Durable <b>Losseni Cisse</b> , Chargé de Programme <b>Rokhaya Paquita</b> , Program manager	Ouaga	64242860/67376330  75870014  75870301  75870010	Présentiel à Ouaga
2.	UNHCR	<b>Achille Toe</b> , chargé du projet  Avoir le point de vue sur les résultats ; ce qui marché ou non ; les défis ; les leçons apprises	Ouaga	65504831	Présentiel à Ouaga
3.	PBF	<b>Gedeon Behiguim</b> , <i>Coordonnateur du Secrétariat du PBF au Burkina</i>	Ouaga	07364729	Présentiel à Ouaga

### Partenaires du gouvernement

4.	MATD	<b>Mme Sawadogo</b> , Directrice de la Prévention des conflits	Ouaga	70017263	Présentiel à Ouaga
5.	Ministère de la Jeunesse	Sawadogo S. Abel, point focal du projet	Ouaga	70533516	Présentiel à Ouaga
6.	Secrétariat du PUS	M. Sanogo Boulaye M. OUANDAOGO Ousmane	Ouaga	70267349/78016468	Présentiel à Ouaga

## II. PARTENAIRES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

N°	Structures	Personne contact/Fonction	Localité	Contacts	MOYEN D'INTERVIEW
<b>Partenaires SNU (Bureaux intégrés Dori et Ouahigouya)</b>					
1	PNUD	Debana Awima, point focal bureaux intégrés Dori + l'équipe	Dori	07208022/56617088	EN LIGNE

2	Rachidetou Manjia, Point focal bureaux intégrés Ouahigouya + l'équipe	Ouahigouya	77497938	Présentiel à Ouahigouya
3				
4	HCR Ouahigouya	Ouahigouya		Présentiel à Ouahigouya

### Partenaires du gouvernement

5	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) Sahel	Tayib Ould Targui, Directeur Régional de l'Economie et de la Planification	Dori	64634949/70047744	Présentiel à Ouaga
6	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP) Nord	Directeur Régional de l'Economie et de la Planification	Ouahigouya	70756508/54713138	Présentiel à Ouahigouya
8	Observatoire Régionale pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaire (OREPREGECC) Nord	Mr Coulibaly Mr Compaoré	Ouahigouya	71617796 66189766	Présentiel à Ouahigouya

### Partenaires de mise en œuvre du projet

9	Association Nodde Nooto (A2N)	Oumarou Cisse, Directeur Exécutif DA Ziéme Joseph	Ouaga	70239349	Présentiel à Ouaga/
10	Centre Pour la Gouvernance Démographique (CGD)	Thomas Ouedraogo, Directeur Exécutif Agnes Kabore, chargé du projet	Dori Ouaga	78962776 71226707/07311212 64233938/70266136	Présentiel à Ouaga/
11	WANEP Burkina	Alice Soulama, Coordonnatrice Boris Somé, ex- coordonnateur M. Waongo, financier	Ouaga	70418961 74885775/61387295 70270449	Présentiel à Ouaga
12	Intersos				

**Liste des bénéficiaire du Projet GPCL dans la région du Sahel**  
Proposition d'entretiens avec la mission d'évaluation finale

Province	N°	Structures	Personne contact	Localité	Contacts	MOYEN D'INTERVIEW
SOUM	1	Union des jeunes pour le développement en Afrique (UNIJED)	Ismael Traoré ( <i>Secrétaire Exécutif</i> )	Djibo	<a href="mailto:tismael58@yahoo.fr">tismael58@yahoo.fr</a> Tél : 70.85.90.64 76.56.90.16	Présentiel à Ouaga <b>Date et heure à confirmer</b>
	2	Association Eveil club de Djibo (ECLUD)	SIDIBE Fatimata	Djibo	71 08 06 71 et 75 62 73 39	Présentiel à Ouaga
	3	Association Golle Des Femmes De Djibo Pour Le Travail	SOW Aïssatou ( <i>Présidente</i> )	Djibo	76 49 28 44	Téléphonique
	4	O GUINDA FEBI « Les arbres de nos enfants »	Oumarou TAO	Arbinda	75 78 35 69	
	5	Union Lagm Taaba	BAMOGO Issoufou	Kelbo	75 45 27 01	Téléphonique
SENO	6	Action pour la culture du Développement (ACD Naanguê)	Soura Abdoulaye ( <i>Coordonnateur</i> )	Dori	<a href="mailto:absoura@hotmail.com">absoura@hotmail.com</a> 70.24.11.88 / 78.87.04.94	Présentiel à Dori
	7	APID ANDAL	Amadou Nouhou MAIGA ( <i>Président</i> )	Dori	70 71 36 21	Présentiel à Dori
	8	Comités mixtes réfugiés Goudébo	Ag ibdadas Maham Wallet Tadjoudeu Mariam	Dori	70 79 58 91 61 71 95 51	Présentiel à Dori
	9	Coordination régionale des femmes du Sahel	Mme Sabine Ouédraogo ( <i>Coordonnatrice</i> )	Dori	70.34.67.23	Présentiel à Dori
	10	Conseil régional des jeunes du Sahel (CRJ Sahel)	M. Bokoum Ali ( <i>Président</i> )	Dori	70.56.10.70	Présentiel à Dori
	11	Coopérative simplifiée WAAFAKA	MAIGA Saidou Ousmane ( <i>Président</i> ) MAIGA Bibata Sekou	Falagountou	56 22 71 35 75 31 82 39	Téléphonique
	12	Association Firtarè Sukabe	DIALLO Djénéba Amadou	Gorgadji	55 94 87 99 75 72 18 20	Téléphonique

TAMBOUR  
A Hamidou

YAGHA	1 3	Association pour l'Éveil et la responsabilisation en vue du Développement du Yagha « AERD Hoodere Yagha »	Hamidou Mahamane <i>Président</i>	Sebba	<a href="mailto:hamidoumahamane@gmail.com">hamidoumahamane@gmail.com</a> <a href="http://ail.com">ail.com</a> Tél : 70.67.19.60 / 78.22.44.73	Présentiel à Dori ou Téléphonique
	1 4	Association Annoura	DIALLO Boubacar	Sebba	76 17 25 69	Téléphonique
	1 5	Association pour l'assainissement et la protection de l'environnement de Mansila	Barry Moctar <i>Président</i>	Mansila	60 28 64 77	Téléphonique
OUDALAN	1 6	Association ZEINE	Ibrahim Ag Ingatt Coordonnateur	Gorom-Gorom	<a href="mailto:Smart2015@yahoo.fr">Smart2015@yahoo.fr</a> Tél : 70 42 26 68	Téléphonique
	1 7	Association Maroebè Oudalan	M. Bello Djougal	Gorom-Gorom	Tél : 70.41.02.85	Téléphonique
	1 8	Association Dental	Hamadine Ould Sidi Ahmed	Gorom-Gorom	77 40 41 36/71 27 56 28	Téléphonique
	1 9	Association des producteurs de Semences	Salifou Moussa	Déou	70 55 47 06/ 75 84 16 51	Téléphonique
	2 0	Association groupe de site de la mare de Oursi	Hamidou Mamoudou	Oursi	70 36 76 33/ 55 42 26 02	Téléphonique

Liste des bénéficiaires à interviewer dans la **région du Nord**.

Localité	N°	Structures	Nom et prénom	Contacts	Moyen d'entretien
Ouahigouya	1	Maire de Kaïn	SAVADOGO Salifou	72 84 08 18	Présentiel
	2	Association pour le bien-être et le vivre ensemble dans la commune de Kaïn	OUARME Djibrilou	70 94 04 95	Présentiel
Commune de Thiou	3	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou (AJT)	BELEM brahima	70 16 82 16	Téléphonique

	4	Coordination des femmes de Thion	DIALLO Djeneba	74 07 04 30	Téléphonique
	5	Association des Jeunes pour le Développement de Thiou (AJDT)	SANA Minata	72 38 64 93	Téléphonique
	6	Association Solidarité de la Commune de Thiou et de Kaïn (ASD/ CTK)	KINDO Ousmane	53 68 31 64	Téléphonique
	7	Association des Jeunes pour le Développement de la Commune de Sollé (AJDSC)	KINDO Boukary	71 75 90 22	Téléphonique
<b>Commune de Sollé</b>	8	Coordinatrice des femmes	GANAME Maïmouna	64 11 69 67	Téléphonique
	9	OIM	NACANABO Amadé	77 35 47 55	Téléphonique
	10	ODJ	YARBANGA Emmanuel	71 05 50 55	Téléphonique
	11	Association de jeunes de la commune de Banh pour la paix	TAMBOURA Omar	70 14 12 27	Téléphonique
<b>Commune de Banh</b>	12		BARRY Salmata	54 16 00 23	Téléphonique
	13	Ass Nabonswende	MAIGA Siabou	75 13 83 36	Téléphonique
	14	Coord Femmes	BARRY Kadidja	73 37 80 26	Téléphonique
	15	Religieux	BAGAYAN Etienne (pasteur)	71 47 28 14	Téléphonique
<b>Commune de Kain</b>	16	Coordination des Femme	GUINDO LAYA	72 98 23 83	Téléphonique
	17	ADES/DK	SANA Maïssourou	07 14 92 22	Téléphonique
	18	Coord femmes (installée à Ouahigouya)	OUARME martine	73 52 23 01	Téléphonique

## MATRICE

Critères d'évaluation appropriés	Questions évaluatives	Sous questions	Indicateurs	Source des données	Méthodes de collecte des données	Méthode d'analyse des données
Pertinence	Mesure selon laquelle les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins et du pays	Est-ce que la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes ? — Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles ? — Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ? Dans quelles mesures le projet a été conjointement élaboré, compris, intégré et opérationnalisé de la même manière (cadres conceptuels, cadres logiques, ciblage, mécanismes de coordination et de suivi conjoint) ? Dans quelle mesure la stratégie de coordination en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ? Dans quelles mesures les questions du genre ont été intégrés dans le projet ? — Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet et le choix des bénéficiaires ? — Le ciblage des bénéficiaires a-t-il été fait de manière à éviter le do no harm? Dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ? — Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place — Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?	Degré d'adéquation les interventions identifiées dans le projet avec : o Les besoins des populations o Les priorités nationales	Documents projets Documents de stratégies et politiques sectorielles	Revue documentaire Entretiens avec les groupes cibles  Entretiens avec les parties prenantes	Analyse de la cohérence des effets, des besoins des détenteurs de droits et les priorités nationales
		Degré de compatibilité des activités avec la finalité du projet et la concrétisation des effets escomptés	Cadre de résultats Cadre logique Plans de travail annuels Documents de projets	Revue documentaire Entretiens avec des informateurs clés	Analyse de la cohérence des activités avec les effets escomptés du projet	

		— Dans quelle mesure le projet, dans sa conception, a-t-il intégré des thématiques clés de la consolidation de la paix ?				
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints ?	Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ? — Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint des résultats de consolidation de la paix ? Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ? Si les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ? Comment une plus grande production des extrants permettrait-elle de mieux atteindre le but et les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays ? Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ? — Dans quelle mesure les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action ?	Niveau d'atteinte des résultats (produits) escomptés Importance de l'écart entre les résultats obtenus et escomptés Importance des résultats indirects obtenus	Rapports de suivi Rapports d'évaluation	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation	Analyse comparatives des résultats escomptés aux résultats atteints Analyse des résultats indirects obtenus
		Prise en compte des lacunes et faiblesses du système national	Plan de travail annuel ; Matrice des résultats Documents de projet	Revue documentaire Entretiens avec les responsables en charge du suivi et évaluation des parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Examen de la prise en compte des principes programmatiques dans les plans de travail	
		Prise en compte des groupes ciblées par les interventions dans la mise en oeuvre du projet	Plans de travail annuel de mise en oeuvre Discussion avec les acteurs	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse des risques liés à la mise en oeuvre	
	Le projet a-t-il été mis en oeuvre de manière optimale ?	Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ? Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?	Comparaison entre les coûts des investissements et les coûts administratifs des activités réalisées Adéquation des budgets prévus aux dépenses engagées	Rapports financiers Discussion avec les parties prenantes et les responsables financiers	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Ressources dépensées rapportées au % de réalisation des résultats escomptés

Efficience		<p>Dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre dans les délais impartis ?  Le projet a-t-il été bien géré selon les normes attendues ?  Les intrants ont-ils été fournis et gérés à moindre coût ?  — Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?  — Dans quelle mesure les systèmes de S&amp;E utilisés permettent-ils d'assurer une gestion efficiente du projet ?</p>	Importance des retards dans la mise en œuvre du projet	Plans de travail Rapports annuels de mise en œuvre	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mise en œuvre du projet
Durabilité	Dans quelle mesure avoir si les effets du programme perdureront après son arrêt.	<p>Quel a été le degré d'implication des bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ?  — Quelles ont été les stratégies mises en œuvre pour susciter la participation des bénéficiaires, en particulier les communes et les services techniques compétents au projet ?</p>	Importance des facteurs influençant la viabilité ou non des résultats	Documents de projets Rapports annuels de mise en œuvre du projet Discussion avec les acteurs	Revue documentaire Entretiens avec les acteurs Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse des facteurs de viabilité ou non des résultats et leur prise en compte
		<p>Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints ;  Quel est le degré d'engagement des parties prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires) pour la pérennisation des acquis du projet, notamment en matière de réduction des conflits et de raffermissement de la cohésion sociale.  — Y-a-t-il des obstacles à la pérennité des actions du projet ? Si oui quels sont-ils ? et comment peut-on les lever ?  Quels ont été les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet ?</p>	Capacités des populations, des parties prenantes à assurer la continuité des bénéfices Mécanismes financiers, institutionnels et organisationnels pour soutenir la continuité des bénéfices	Rapports annuels de mise en œuvre Discussion avec les parties prenantes et acteurs clés	Entretiens avec les populations et les parties prenantes Visite des réalisations Entretiens avec les personnes au niveau central et local	Analyse de l'appropriation par les populations bénéficiaires des réalisations Examen des mécanismes institutionnels, financiers et organisationnels de pérennisation des acquis des interventions

# OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

## Annexe 1 : Guide d'entretien adressé au PNUD/UNHCR

### AXE THEMATIQUE I : PERTINENCE

En quoi les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins de sécurisation, de cohésion sociale et de consolidation de la paix dans les communes frontalières cibles?

**En quoi les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires**

En quoi les objectifs attendus du projet conjoint sont-ils en harmonie avec les produits et effets du programme de pays?

En quoi les objectifs attendus du projet conjoint sont-ils en harmonie avec le Plan stratégique du PNUD et du UNHCHR?

Dans quelles mesures le projet a été conjointement élaboré ?

En quoi le projet a été conjointement compris, intégré et opérationnalisé (cadres conceptuels, cadres logiques, ciblage, mécanismes de coordination et de suivi conjoint) ?

En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet conjoint d'appui à la CPS sont-ils en harmonie avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ?

En quoi la stratégie de coordination en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ?

Des défis de coordination ont-ils existés entre les deux Agences ?

Si oui, à quels niveaux ?

Quelles approches ont été mises en œuvre pour déterminer les interventions du projet et le choix des bénéficiaires ?

Comment jugez-vous ces approches ? Sont-elles inclusives ?

Le ciblage des bénéficiaires a-t-il été fait de manière à éviter le do no harm?

Quels étaient les outils utilisés pour le suivi de la mise en œuvre du projet ?

Y at-il une cohérence entre les outils de suivi et le cadre logique ?

Si, oui, dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ?

Des changements sont-ils intervenus pendant la mise en œuvre du projet ?

Si, oui, dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan sécuritaire

Quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place ?

Dans quelle mesure le projet, dans sa conception, a-t-il intégré des thématiques clés de la consolidation de la paix ?

La théorie du changement est-elle toujours valide ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, pourquoi ?.....

Selon vous, des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents lors de la conception du projet conjoint ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, pourquoi ?.....

Les partenaires du projet ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?  
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Pensez-vous que le projet a suffisamment pris en compte les thématiques transversales et notamment l'égalité des sexes et aux approches fondées sur les droits humains tant dans sa conception que dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer.....

Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?

Selon vous, en quoi le projet a-t-il pu s'adapter aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. ?

## **AXE THEMATIQUE II : EFFICACITE**

Pensez-vous que les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ?

Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint des résultats de consolidation de la paix ?

Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ?

Si les extrants n'ont pas été produits, quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ?

Comment une plus grande production des extrants permettrait-elle de mieux atteindre le but et les objectifs du projet ?

Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux pays ?

Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?

Dans quelle mesure les interventions du projet ont permis d'attirer d'autres partenaires pour renforcer l'action ?

Le projet a-t-il respecté le chronogramme initial de réalisation des produits ?

(A) Oui (B) Non

Si non, y a-t-il des produits qui n'ont pas pu être réalisés et pourquoi ?.....

Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans l'exécution, la coordination et la gestion administrative et financière du projet et les solutions mises en œuvre ?

La stratégie de partenariat du projet conjoint a-t-elle été adaptée et efficace ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, pourquoi ?.....

Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ?

Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ?

Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?

Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?

Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ?

Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?

Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?

En quoi les objectifs et les résultats prévus du projet ont-ils pris en compte les besoins et les attentes des groupes cibles dans sa mise en œuvre ?

Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?

Des bonnes pratiques, réussites, leçons tirées ou exemples transférables ont-ils été identifiés, documentés et partagés ?

Le mécanisme de coordination prévu était-il adapté et efficace ?

Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans la coordination du projet et les solutions mises en œuvre ?

En quoi le projet a contribué à l'égalité des sexes et à la réalisation des droits fondamentaux ?

Existait-il une stratégie de partenariat aux niveaux national, provincial et local ?

(A) Oui      B. Non

Si oui, expliquer .....

Quel a été l'incidence de ces partenariats sur les résultats atteints ?

Comment se fait le suivi et l'évaluation des activités et des réalisations du projet ?

Y a-t-il eu des missions conjointes de suivi-évaluation des activités avec les partenaires d'exécution ?

(A) Oui      B. Non

Si oui, expliquer .....

### **AXE THEMATIQUE III : EFFICIENCE**

Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?

Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?

Dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre dans les délais impartis ?

Le projet a-t-il été bien géré selon les normes attendues ?

Les intrants ont-ils été fournis et gérés à moindre coût ?

Quelles étaient les procédures de sélection des partenaires de mise en œuvre ?  
Comment jugez-vous ces procédures ?

Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?

Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés permettent-ils d'assurer une gestion efficiente du projet ?

Selon vous, la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, pourquoi ?.....

Selon vous, la stratégie de mise en œuvre du projet conjoint et son exécution ont-elles été efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, pourquoi

Les ressources financières étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Les ressources humaines étaient-elles suffisantes et ont-elles été réparties de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Le temps imparti était-il suffisant pour atteindre les résultats fixés ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Les ressources techniques et matérielles étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Les ressources ont-elles été utilisées d'une manière efficace et optimisée?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

D'une manière générale, les résultats obtenus justifient-ils les coûts?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Les mêmes résultats auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

En quoi le mécanisme de coordination a-t-il contribué à la rationalisation des ressources ?

Quelles sont les principales contraintes et difficultés observées dans l'exécution, la coordination et la gestion administrative et financière du projet et les solutions mises en œuvre ?

Les solutions proposées étaient-elles adaptées ? Si non, pourquoi ?

Les financements étaient disponibles à temps ?

- Oui
- Non,
- Si, non pourquoi et quels étaient les impacts sur la mise en œuvre des activités ?

#### **AXE THEMATIQUE IV : DURABILITÉ**

Quel a été le degré d'implication des bénéficiaires, notamment des communes et services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ?

Quelles ont été les stratégies mises en œuvre pour susciter la participation des bénéficiaires, en particulier les communes et les services techniques compétents au projet ?

Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagés pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints ?

Quel est le degré d'engagement des parties prenantes (Gouvernement, SNU, ONG, bénéficiaires) pour la pérennisation des acquis du projet, notamment en matière de réduction des conflits et de **raffermissement de la cohésion sociale** ?

**Y-a-t-il des obstacles à la pérennité des actions du projet ? Si oui quels sont-ils ? et comment peut-on les lever ?**

Selon vous, existe-t-il des risques financiers, sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des acquis du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Selon vous, les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Selon vous, les parties prenantes se sont-elles appropriées le projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer .....

Selon vous, le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Si non, expliquer.....

Selon vous, les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de droits fondamentaux et de développement humain ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Selon vous, les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

La question de la durabilité des résultats du projet a-t-elle été prise en compte dès le départ ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Existement-ils des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer .....

Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

Le projet dispose-t-il d'une stratégie d'information et de communication ? Est-ce que les différents rapports ont toujours été rédigés dans les délais ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer .....

Quelles sont vos propositions et recommandations pour la suite du projet ?

## Annexe 2 : Guide d'entretien adressé aux Ministères techniques

### Pertinence stratégique et cohérence du projet

- En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont en cohérence avec les priorités du Gouvernement?
- En quoi les objectifs et les résultats attendus du projet sont alignés au PNDES, aux ODDs,
- Les objectifs et les résultats attendus du projet s'inscrivent-ils dans d'autres cadres de développement des régions de mise en œuvre du projet ?
- Si, oui, lesquels ?
- Les objectifs et les résultats attendus du projet s'inscrivent dans les stratégies des institutions partenaires ?
- Si, oui, lesquelles ?
- En quoi les objectifs, produits et activités du projet sont complémentaires avec d'autres projets des institutions régionales ou d'autres programmes ou projets?

- En quoi les objectifs et les résultats prévus du projet sont-ils en adéquation avec les besoins et les attentes des bénéficiaires (groupes cibles) ?

- Les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

- Les institutions nationales ont-elles été impliquées dans la conception du projet et sont-ils impliqués dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

- Les populations et les groupes cibles ont-ils été associés à la conception, à la mise en œuvre, et au suivi et l'évaluation du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

- Les parties prenantes nationales ont-elles été impliquées ou consultées pendant la conception et la mise en œuvre du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Pensez-vous que le projet a suffisamment pris en compte les thématiques transversales et notamment le genre, dans sa conception que dans son exécution ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

### Validité de la conception

Pensez-vous que le projet répond aux besoins réels des jeunes hommes et femmes de la région ciblée en matière de cohésion sociale ?

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Pensez-vous que les objectifs et les résultats du projet étaient-ils pertinents et réalistes par rapport à la situation sur le terrain ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, Comment ?.....

- Selon vous, les indicateurs de performance ont-ils été clairement avec des niveaux de référence et cibles ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Au vu des résultats atteints, les indicateurs de performance et les cibles fixés étaient-ils réalistes et atteignables ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

### Performances et efficacité du projet

- Selon vous, les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

1. Le projet respecte-t-il le chronogramme initial des activités ?

(A) Oui (B) Non

Si non, y a-t-il des activités qui n'ont pas pu être réalisées et pourquoi ?

.....  
.....

Si non, y a-t-il des activités qui ont été réalisées en retard et pourquoi ?

.....  
.....

2. Quels sont les produits qui ont été réalisés avec plus de satisfaction ?

Expliquer.....  
.....

3. Quels sont les produits qui ont été réalisés avec moins de satisfaction ?

Expliquer.....  
.....

4. Plus généralement, êtes-vous :

- A. Très satisfait des résultats atteints par le projet
- B. Moyennement satisfait des résultats du projet
- C. Pas du tout satisfait des résultats du projet

Si très satisfait, expliquer

.....  
.....

Si pas du tout satisfait, expliquer

.....  
.....

• Les bénéficiaires ont-ils profité équitablement aux jeunes hommes et femmes ciblés par le projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

• Selon vous, y a-t-il des facteurs qui ont contribué au succès du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

• Selon vous, y a-t-il des facteurs qui ont constitué des contraintes au succès du projet ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....  
Selon vous, le projet a-t-il connu des adaptations pendant la mise en œuvre ?

A) Oui (B) Non

- Si oui, expliquer, quelles ont été les adaptations nécessaires faites afin d'assurer l'atteinte des résultats?.....  
.....

- Selon vous, le projet a-t-il connu des obstacles pendant la mise en œuvre ?

A) Oui (B) Non

Si oui, lesquels et comment le projet les a surmontés ?  
.....  
.....

Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

Selon vous, la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer comment le projet a abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?

- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

**Efficienc e dans l'utilisation des ressources**

- Les ressources financières étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- Les ressources humaines étaient-elles suffisantes et ont-elles été réparties de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- Le temps imparti était-il suffisant pour atteindre les résultats fixés ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- Les ressources techniques et matérielles étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Les ressources ont-elles été utilisées d'une manière efficace et optimisée?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Les activités qui soutiennent la stratégie ont-elles été rentables?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- D'une manière générale, les résultats obtenus justifient-ils les coûts?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Les mêmes résultats auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources?

A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

#### Orientation vers l'Impact et durabilité du projet

- Selon vous, le projet a-t-il entraîné un changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu?

A) Oui (B) Non

Si oui, quel changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu le projet a-t-il induit ?

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Quel est le potentiel de durabilité des acquis du projet ?

5. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Selon vous, les institutions bénéficiant de la mise en œuvre du projet sont-elles susceptibles d'assurer la continuité ?  
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Les capacités des partenaires d'exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des réalisations au-delà de la période de mise en œuvre du projet ?  
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- L'approche du projet peut-elle être répliquée ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

#### Genre et non-discrimination

- Le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....

Si non, expliquer

.....  
.....

- Quel est le niveau d'implication des femmes et des autres groupes vulnérables dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet ?
- Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

#### Annexe 3 : Guide d'entretien adressé aux partenaires de mise en œuvre du projet

#### Validité de la conception

- La conception générale du projet incluant les objectifs répond-elle aux besoins réels des jeunes hommes et femmes de la région ciblée en matière de cohésion sociale ?
- Les objectifs et les résultats du projet étaient-ils pertinents et réalistes par rapport à la situation sur le terrain ?
- Y a-t-il réellement une relation causale entre les produits/outputs et les résultats escomptés, et entre ces résultats et les objectifs de développement escompté par le projet ?
- A-t-on clairement défini des indicateurs de performance avec des niveaux de référence et cibles ?
- Au vu des résultats atteints, la conception du projet était-elle réaliste ?

#### Performances et efficacité du projet

- Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints ?

- La quantité et la qualité des produits réalisés ont-ils été satisfaisants ? Les bénéficiaires ont-ils profité équitablement aux jeunes hommes et femmes ciblés par le projet ?
- Quels appuis avez-vous reçus du projet ?
- Quel appui (matériels, semences, machines, intrants) le projet vous a apporté dans le cadre de la production agricole ?
- Qu'est-ce que cet appui vous a permis de faire ?
- Quel est l'impact de ces appuis sur vos activités
- Quels sont les obstacles que le projet a rencontrés durant la mise en œuvre?
- Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l'atteinte des résultats ?
- Le projet a-t-il prévu un mécanisme pour anticiper les obstacles et faire les corrections/ ajustements nécessaires suivant ses priorités ?
- Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
- Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

### Efficiace dans l'utilisation des ressources

- Les ressources (financières, humaines, temporelles, techniques, matérielles, etc.) étaient-elles suffisantes et ont-elles été allouées de façon stratégique afin d'aboutir aux résultats attendus ?
- Les ressources sont-elles été utilisées d'une manière efficace et optimisée? Les activités qui soutiennent la stratégie ont-elles été rentables? D'une manière générale, les résultats obtenus justifient-ils les coûts? Les mêmes résultats auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources?
- Les ressources financières étaient mises à votre disposition dans les délais ?
- Oui
- Non
- Si, non pourquoi et quel impact sur la mise en œuvre des activités ?
- Parvenez-vous à justifier correctement les ressources utilisées ?
- Comment avez-vous été choisi pour bénéficier du Projet ?
- Quelles sont les activités que vous menez ?
- Etes-vous légalement constitué ? Si oui, avez-vous un document des autorités ?
- Avez-vous participé au processus du diagnostic de la situation et à l'identification des besoins en matière de cohésion sociale?
- Dans quelle mesure les besoins exprimés par les femmes, les jeunes ont-ils été pris en compte dans la formulation du projet
- Dans quelle mesure les conditions d'une bonne exécution du projet sont réunies dans la localité ciblée par le projet?

### EFFICACITE

Quels sont les atouts qui ont favorisé la mise en œuvre du projet

Quels sont les freins, les obstacles, les contraintes, qui ont empêché la bonne exécution des activités du projet ?

Quels sont les effets (attendus et inattendus) de la mise en œuvre du projet dans les communautés bénéficiaires?

### Orientation vers l'Impact et durabilité du projet

- Selon vous, le projet a-t-il entraîné un changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu?  
A) Oui      (B) Non

Si oui, quel changement réel, prévu ou imprévu, voulu ou non voulu le projet a-t-il induit ?

.....

Si non, expliquer

.....

- Quel est le potentiel de durabilité des acquis du projet ?
- 6. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?  
(A) Oui      (B) Non

Si oui, expliquer

.....  
.....  
Si non, expliquer  
.....  
.....

- Selon vous, les institutions bénéficiant de la mise en œuvre du projet sont-elles susceptibles d’assurer la continuité ?  
(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- Les capacités des partenaires d’exécution ont-elles été suffisamment renforcées pour assurer la durabilité des réalisations au-delà de la période de mise en œuvre du projet ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- L’approche du projet peut-elle être répliquée ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

#### Genre et non-discrimination

- Le projet a-t-il intégré dans ses actions les besoins et priorités en matière de genre et diversité ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer  
.....  
.....

Si non, expliquer  
.....  
.....

- Quel est le niveau d’implication des femmes et des autres groupes vulnérables dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet ?
- Les bénéficiaires du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, ont-ils pu répondre aux besoins spécifiques des femmes et autres groupes vulnérables, ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?

#### Annexe 4 : FOCUS GROUPS AVEC LES BENEFICIAIRES

1. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins du pays.  
.....  
.....  
.....

2. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins et attentes des bénéficiaires. La qualité de l’offre.  
.....  
.....  
.....

3. L'impact des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages

.....  
.....  
.....

4. La durabilité des résultats du projet

.....  
.....  
.....

5. Implication dans la conception et la mise en œuvre du projet

.....  
.....  
.....

6. La qualité des rapports avec les partenaires de mise en œuvre

.....  
.....  
.....

7. Le feedback et plaintes adressés au projet et aux partenaires d'exécution et traités ou non traités.

.....  
.....  
.....

8. Les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux leurs besoins et attentes

.....  
.....  
.....

9. Propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

.....  
.....  
.....

**Merci pour votre collaboration**

**Annexe 5 : FOCUS GROUPS AUX COMITES DE PAIX**

1. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins de la région.
2. La pertinence des actions et des réalisations du projet au regard des besoins et attentes des bénéficiaires. La qualité de l'offre.
3. Comment les comités ont-ils été créés ?
4. Quelle est la composition des comités (hommes, femmes)
5. Quels appuis avez-vous reçu pour votre fonctionnement ?
6. Quelles activités mène le comité ?
7. Le comité était légalement constitué ?
8. Existe-t-il d'autres comités dans le village ?
9. Le comité tient-il des réunions
10. Existe-t-il des PV de réunions ?
11. Les membres sont-ils réguliers aux réunions ?
12. Quelles difficultés de fonctionnement rencontre le comité ?

13. L'impact des actions et réalisations du projet. Exemples concrets/témoignages
14. La durabilité des résultats du projet
15. La qualité des rapports avec les partenaires de mise en œuvre
16. Le feedback et plaintes adressés au projet et aux partenaires d'exécution et traités ou non traités.
17. Les améliorations et ajustements/adaptations qu'il convient de faire afin que l'offre du projet rencontre mieux leurs besoins et attentes
18. Propositions et recommandations pour la suite du projet et/ou pour des interventions similaires

**Merci pour votre collaboration**